

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45

Date de la convocation et de son affichage : 22 octobre 2021

Date d'affichage du compte rendu : 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois de novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 octobre 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h25) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 19h30) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HÉBERT Karine a donné procuration à Camille MARGUERITTE
HULIN Bertrand a donné procuration à Sophie LEMOIGNE
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
PLAINEAU Nadège a donné procuration à VARENNE Valérie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

Madame Estelle HAMEL, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP [25086, 14050](mailto:25086_14050) - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Benoit ARRIVÉ : Je voulais vous souhaiter la bienvenue à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-cotentin et vous dire que je suis très heureux de vous accueillir ici, dans cette salle du conseil. Nous aurions déjà dû nous réunir après les élections municipales puisque entre 2016 et 2020, dans la première phase de création de Cherbourg-en-Cotentin, nous étions 163 ce qui était impossible dans ces locaux et donc nous avons utilisé l'Agora. La période de l'Agora a duré un peu plus que prévu puisqu'il y a eu la Covid et donc, pour des raisons évidentes, il n'était pas possible de se réunir ici. Il y a quelques semaines, vous le savez, la réglementation a évolué et donc le Préfet nous a signifiés que nous pouvions reprendre un fonctionnement du conseil municipal normal et donc nous avons réintégré cette salle qui a été prévue lors de la rénovation des locaux pour être la salle du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin. Et donc je suis très heureux de vous accueillir ici à l'hôtel de ville et comme je l'ai fait à l'instant, je remercie tous nos agents qui ont préparé ce premier conseil, ici, dans des conditions particulières. Le conseil est retransmis en direct sur les réseaux sociaux et notamment sur YouTube et bien évidemment nos débats, conformément à la réglementation, sont enregistrés. Je voulais aussi vous dire que le fait de ne plus occuper l'Agora va nous permettre, mon cher Dominique et ma chère Odile de rendre l'Agora au tissu associatif et de ne plus mobiliser la salle quelques jours par mois pour nos conseils, je crois que cela va dans le bon sens puisque la vie reprend progressivement.

- **PROPOS LIMINAIRES DE MONSIEUR LE MAIRE**

Benoit ARRIVÉ : Avant de revenir quelques instants sur les principaux dossiers de ce conseil, quelques mots d'abord sur le contournement sud-ouest et la présentation qui en a été faite il y a quelques jours par les quatre collectivités impliquées, le Département, la Région, l'Agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Vous l'avez vu ou lu, le chantier de cette rocade ne sera pas lancé avant 2027 et prendra plusieurs années. D'ici à 2027, cela nous laisse 4 à 5 ans pour trouver le bon tracé.

Cette rocade qui a vocation à désengorger le centre-ville et à raccourcir les temps de trajet entre l'Est et l'Ouest de la presqu'île ne pourra voir le jour qu'au terme d'une concertation approfondie avec les riverains, les agriculteurs, les habitants, les associations de protection de l'environnement et toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont affaire avec ce dossier. C'est ce que la ville avait demandé en juin, en signant la convention entre collectivités. Et c'est la démarche que le Département a retenu avec une vraie conviction je crois, probablement nourri de ses expériences passées.

Le temps du passage en force et du démembrement des exploitations agricoles, des villages et des hameaux est révolu. On ne procède plus de la sorte et le conseil départemental l'a bien compris. Nous constituerons un comité de riverains ou de concertation et nous, élus du département et des communes concernées, rencontrerons tout le monde, entendrons tout le monde et tiendrons compte des attentes, des besoins, des impératifs de tous.

L'objectif est clair : concilier les intérêts particuliers et l'intérêt général. C'est la seule façon possible de faire. L'enjeu est important pour notre ville. Nous parlerons tout à l'heure de la modernisation du plateau piétonnier, de la pacification des espaces publics, des nouveaux modes de déplacement dans les villes. Et bien nous y sommes.

Si nous voulons faire évoluer notre ville, l'adapter aux attentes des habitants et à celles des nouvelles générations, si nous voulons étendre le centre-ville autour des quais, apaiser ces espaces publics, qui n'ont pas vocation à rester des autoroutes urbaines, si nous voulons dynamiser le commerce... En un mot si nous voulons faire de Cherbourg-en-Cotentin une ville plus accueillante et plus agréable à vivre, nous devons nous attaquer à ce nœud routier qu'est l'avenue JF Millet qui est devenue la route la plus fréquentée de la Manche avec 40.000 véhicules/ jour.

Le contournement est l'outil. Nous devons donc nous pencher sur la question mais pas n'importe comment. Il faudra respecter les intérêts de chacun et respecter aussi les enjeux environnementaux qui sont nombreux sur le faisceau routier qui a été présenté l'autre jour.

Du temps donc, une concertation approfondie et une approche environnementale exigeante : ce sont les trois piliers de l'approche que nous proposons avec le département pour réussir cette route de 14 km.

Je reviens sur l'ordre du jour de ce conseil.

Comme vous allez le voir, nous continuons de dérouler le projet municipal mais cette fois dans son volet grands investissements.

Sébastien Fagnen, maire-adjoint au commerce présentera l'étude préalable aux travaux de rénovation du plateau piétonnier et des espaces publics contigus que nous proposons de lancer dès l'année prochaine.

Là encore, nous sommes sur des enjeux assez stratégiques qui touchent à l'attractivité de la ville, à son commerce, aux modes de circulation. Pour résumer, nous commençons à nous pencher sur un des dossiers qui s'étirera sur l'ensemble du mandat et qui est au cœur de notre projet de modernisation de la ville et à la croisée de thématiques comme le commerce, les circulations douces, la pacification des espaces publics.

Dominique Hébert présentera tout à l'heure le schéma directeur des écoles publiques qui est en fait un programme d'investissement de 125 millions sur 20 ans dans nos écoles. Plus qu'un programme, c'est un engagement de la ville, une volonté affirmée de placer l'enseignement au cœur de notre projet et de construire progressivement l'école de demain. Nous y consacrerons, dès ce mandat, 40 millions d'euros.

Il faut voir dans ce schéma directeur un vrai choix politique, une orientation réfléchie, une volonté délibérée de préparer l'avenir en réfléchissant avec la communauté éducative à ce que sera l'école de demain et en la bâtissant progressivement avec les outils et les classes adaptés aux nouvelles pédagogies et à des attentes qui changent avec les générations.

3ème autre gros dossier : le parc de la Fauconnière. Vous vous souvenez peut-être, l'ancienne propriété du Dr Favier avait été acquise en 2014 par le Conservatoire du Littoral, sous l'impulsion de Bernard Cazeneuve. En lien avec l'association « la Cité des Plantes » et le conservatoire, la ville a participé au débroussaillage puis au sauvetage des collections du parc. Et parallèlement, nous avons essayé d'imaginer un avenir à cet endroit extraordinaire, connu de tous les botanistes européens et qui fait partie intégrante de notre patrimoine commun. Bernard Cazeneuve avait imaginé une seconde vie pour cet endroit exceptionnel mais à l'abandon. Nous poursuivons son travail.

Chantal Ronsin, à qui j'ai confié une délégation spéciale sur ce dossier, vous fera un point sur l'état d'avancement de nos réflexions. Nous disposons aujourd'hui d'un vrai beau projet de restauration et d'accueil des publics. Un projet ambitieux pour le parc, ses collections, ses bâtiments... mais il faut le financer. Nous avons donc réfléchi à l'outil qui permettra de faire appel au mécénat d'entreprises pour prendre en charge une grande partie du financement de ce projet très ambitieux. Nous vous présenterons tout ça dans quelques instants avec Bernard Cazeneuve, qui suit de près ce projet en tant que président d'honneur de la Cité des Plantes.

Voilà, je pense que ces dossiers nous font entrer, s'il en était besoin de plain-pied, dans ce mandat de transformation de la ville. D'autres suivront rapidement comme la salle Chantereyne, les espaces publics du Bus Nouvelles Génération et le Conservatoire.

Sonia KRIMI : *Merci monsieur Le Maire, mesdames et messieurs, mes chers collègues, je veux revenir sur un point précis que vous avez mentionné monsieur le président et j'aimerais avoir l'avis du maire adjoint sur ce sujet-là : le BNG. J'ai trois questions précises. Quelle est la pertinence de réaliser des voies dédiées alors que dans le rapport Zéphir bus de 2017, à la page 11, on était à 18km/h ? Comme prévision de la synthèse de l'avant-projet BNG de janvier 2021, on est à 15km/h. La deuxième question, pourquoi la demande d'expérimentation sur les axes concernés des voies dédiées n'est pas prise en compte par la municipalité alors que durant les concertations, ni les voies dédiées ni la suppression des places de stationnement n'ont été évoquées. Donc l'expérimentation, à mon avis, pourrait permettre à tout le monde, de constater, d'une manière factuelle, les conséquences de l'aménagement des routes dédiées sur la circulation, j'habite sur le quai Alexandre III et je vous assure que ce n'est pas heureux.*

Enfin, pourquoi supprimer 200 places de stationnement sans compensation, avec le BNG, puisqu'elle provoque inévitablement de sérieux embouteillages sur les axes très fréquentés de Cherbourg, comme le quai Alexandre III ou Caligny. Par exemple à la page 68 de la synthèse de l'avant-projet du BNG de janvier 2021, il est noté noir sur blanc : 210 places supprimées, cela ne peut que favoriser le stationnement sauvage et anarchique que la mairie, justement, souhaite combattre. Et dire qu'il n'y a pas de problème de stationnement à Cherbourg c'est insulter tous les habitants et les habitantes de Cherbourg.

Benoit ARRIVÉ : *Merci madame la députée. On a l'impression que la campagne électorale approche. Conformément au règlement intérieur de notre conseil municipal, votre intervention devrait plutôt être faite en fin de conseil, dans les questions diverses. Je voudrais aussi vous dire qu'il y a eu des présentations du Bus Nouvelle Génération par Arnaud Catherine, par les services de l'agglomération, à plusieurs reprises en commissions. A l'époque, vous n'aviez pas posé ces questions. Je ne sais pas comment, Arnaud Catherine, à la fois dans ses fonctions de maire-adjoint ou de vice-président, souhaite procéder. On va essayer de vous répondre à la fin ou il vous répondra par écrit. Mais, encore une fois je le dis pour les habitants qui nous regardent, il y a quelques inexactitudes dans vos propos et puis encore une fois cela a été présenté à plusieurs reprises en commission, c'est quand même un dossier que monsieur Catherine a pris grand soin de présenter à la fois en conseil d'agglomération, à la fois en conseil municipal et au travers de plusieurs commissions. Peut-être que si l'ordre du jour le permet, Arnaud Catherine pourra répondre, conformément à notre règlement intérieur.*

• **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021**

18h16 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

1 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

18h16 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

2 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN – RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2020 de la communauté d'agglomération le Cotentin.

18h18 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

3 – SA HLM DU COTENTIN – PROGRAMME DE 5 LOGEMENTS PSLA CHARDINE III – COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE – OCTROI DE L'AIDE A L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT EN LOCATION-ACCESSION (PSLA)

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin propose de soutenir l'accession à la propriété par le biais du dispositif de location-accession (PSLA) développé par la SA HLM du Cotentin dans le cadre de la commercialisation de 5 logements PSLA situés, rue des Vieilles Charrues sur le secteur Chardine (3ème tranche), commune déléguée de Tournlaville. Dans ce cadre, une aide de 7 000 € est proposée aux ménages.

Le conseil municipal a accordé une aide à l'accession à la propriété d'un montant de 7 000 € au profit de deux bénéficiaires ayant signé un contrat de location-accession et obtenu un accord de levée d'option d'achat accordé par la SA HLM du Cotentin et a autorisé le versement de l'aide auprès du notaire chargé de la vente des logements.

18h19 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

4 – RENOVATION DU PLATEAU PIETONNIER - PROGRAMME

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Durant le mandat 2020 / 2026 la municipalité a souhaité inscrire la rénovation du plateau piétonnier du centre-ville dans le cadre des actions en faveur de la dynamisation du commerce, de la requalification des espaces publics et au profit de ses différents usages.

Les éléments essentiels du programme portent sur les fonctions :

- d'aménagement des espaces publics en cohérence avec le statut d'aire piétonne en améliorant la praticabilité des revêtements, la prise en compte des usages, de services et d'entretien,
- de mise en œuvre d'espaces conviviaux pour la déambulation et la pause,
- de valorisation du cadre architectural et patrimonial,
- de déploiement de la culture et de la nature en centre-ville,
- de rénovation de l'éclairage public.

Un accent tout particulier est attendu sur la place des familles et des enfants en centre-ville.

Les secteurs d'intervention sont prévus en tranche ferme sur une superficie de 7 200 m² environ sur le secteur du plateau piétonnier historique et le secteur de la place du Général De Gaulle et en tranche optionnelle sur une superficie de 4 100 m² environ concernant les secteurs de la place Centrale et de la place de la Révolution.

Une consultation a été lancée courant juin 2021 afin de pouvoir choisir une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue en décembre 2021.

Les travaux d'aménagements sont prévus être réalisés secteurs par secteurs entre 2023 et 2025 en préservant les périodes de fêtes de fin d'année.

Le montant général de l'opération investissement et fonctionnement confondus est à 7.333.426 € TTC (6.111.188 HT). Les démarches sont engagées pour recenser les subventions qui pourraient être demandées en particulier celles du DSIL. En considérant un taux de 30 % de subvention, les recettes susceptibles d'être sollicitées (en investissement) pourraient être de l'ordre de 510 000 € HT en 2023, 700 000 € HT en 2024 et 170 000 € HT en 2025.

Le conseil municipal a validé le programme pour les études et les travaux de rénovation et a autorisé à engager les procédures relatives à la bonne réalisation du projet.

Benoit ARRIVÉ : *C'est le début d'un processus que l'on vous demande d'enclencher ce soir, un processus, je crois nécessaire. J'insiste, comme l'a fait monsieur Fagnen, sur la transversalité de ce dossier, plusieurs adjoints travaillent aux côtés de Sébastien sur ce dossier, ils ont été cités tout à l'heure et je voulais à mon tour les saluer et les remercier. C'est aussi un dossier qui mobilise de nombreux services de la municipalité sous la direction du directeur général. J'insiste également sur les aspects de concertation avec les commerçants mais aussi avec les riverains puisqu'il ne faut pas l'oublier, il y a beaucoup de gens qui habitent dans les rues piétonnes ou à proximité. Et puis, bien sûr, on associera, dans le cadre de notre volonté de développer, la démocratie participative, les ateliers de proximité qui ont été relancés, il y a quelques semaines à l'Agora, donc je crois à une concertation forte avec les riverains, les commerçants mais aussi l'ensemble des habitants de Cherbourg-en-Cotentin pour sortir le meilleur projet possible au service de la ville, au service de ses habitantes et de ses habitants, au service de ses commerçants et au service de notre attractivité globale. Je remercie, par avance, les services de l'agglomération, de leur mobilisation, puisqu'il y a aussi des réseaux sous le béton et donc on a un vrai travail à faire, notamment sur les questions d'eau, et aussi une mobilisation avec les intervenants à venir, je pense notamment à Enedis ou à GRDF par exemple.*

Sophie HÉRY : *On parle du périmètre, en ce qui concerne le plateau piétonnier autour de la place centrale etc, la rue Boël Meslin. Je voudrais parler du parking Phelippot-le-Cat qui est vraiment dans un état absolument épouvantable, et ce n'est pas dû aux travaux qui viennent d'être réalisés récemment. Il était déjà dans un état épouvantable, mais vraiment, il y a des nids de poules très creux et c'est vraiment épouvantable pour stationner, même pour les voitures, les pneus. Je crois qu'il est vraiment temps de faire quelque chose par rapport à ce parking.*

Benoit ARRIVÉ : *J'en profite, pour vous dire, que là aussi, conformément aux engagements de début d'année, après les fêtes, on commencera la rénovation du parking Notre-Dame.*

Patrice MARTIN : *Je suis complètement d'accord avec ce que vous venez de dire. Effectivement, ce parking est dans un état très dégradé. On a un certain nombre de parkings à rénover, le Maire vient d'en parler. On engage les travaux début de l'année 2022 sur le parking Notre-Dame. Ce secteur fait aussi parti des sujets que nous aurons à traiter dans les mois qui viennent, puisqu'effectivement il y a des difficultés complexes liées aussi aux arbres qui déforment les chaussées, c'est aussi une des raisons de l'état du parking actuel. Il y a, effectivement, un certain nombre de racines qui déforment la voirie, il va falloir établir un diagnostic précis avant de pouvoir engager une éventuelle rénovation. A ce stade, je ne peux pas vous dire grand-chose de plus.*

Barzin VIEL-BONYADI : *Il reste encore beaucoup de points à définir dans cette démarche : la désignation de la maîtrise d'œuvre, le choix de l'option supplémentaire de travaux ou non, la période de concertation. Il est important que la représentation municipale soit sollicitée à chacune de ces étapes et qu'on ne signe pas de « chèque en blanc » dès maintenant. Evidemment nous voteront pour car c'est une démarche qui, selon nous, est très importante de requalification du centre-ville. Il faut quand même faire la remarque, qu'il faudra rapidement envisager des réflexions similaires pour les centres/bourgs des communes déléguées. Je crois qu'il est important aussi de ne pas oublier cela et faire aussi le vœu que lors du travail de nos concertations, on puisse s'emparer de la thématique d'accessibilité puisque vous en conviendrez, comme moi, il reste encore du travail à faire sur cette thématique qui est encore très conséquente.*

Benoit ARRIVÉ : Pour les communes déléguées, rassurez-vous, un certain nombre de projets importants sortent régulièrement, vous le voyez, on en parle au conseil municipal. Bien sûr, la question de l'espace urbain est aussi un sujet pour nous. Mais, comme je l'avais indiqué, lors de la campagne électorale, cette question de rénovation du cœur piétonnier de ce qui est aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin me semble prioritaire. Même si tous les dossiers le sont, mais à un moment donné, il faut bien faire des choix. En tous cas, je suis aussi très heureux que l'on avance sur ce sujet. Et comme je le disais tout à l'heure, compte-tenu de la dynamique de la ville et de son agglomération, je crois que c'est le bon moment pour avancer sur cette transformation et nous avons déjà fait quelques déplacements ailleurs où les plateaux piétonniers ont été rénovés, on voit, en interrogeant les commerçants et les élus, les phases auxquelles il faudra faire attention : la phase de concertation, la phase de travaux qui est toujours forcément douloureuse. On voit à quel point ça transforme l'image de la ville, comment ça vient doper son attractivité lorsque les travaux ont été réalisés. Et comme l'a fait Sébastien Fagnen, tout à l'heure, on mettra aussi des moyens en termes d'accompagnement du chantier et du suivi des travaux de médiation pour que les choses se passent le mieux possible, comme on vient de le faire dernièrement, par exemple, sur la dernière partie de la rue du Val-de-Saire puisque la seconde sera paralysée lors du Bus Nouvelle Génération.

Sonia KRIMI : Comme je n'ai pas pris la parole depuis tout à l'heure, j'aimerais faire un point d'ordre, je ne sais pas si, comme à l'Assemblée Nationale, on peut lever notre règlement intérieur et dire que je ne souhaite plus que vous mettiez en cause ma probité quand je vous donne des chiffres. Je ne veux plus, dans ce conseil, et je vous le demande comme je l'ai demandé la dernière fois d'arrêter de me dire que je suis en campagne à chaque fois. Si je commence à compter le nombre de fois où vous avez dit « Passion commune » depuis le début de ce conseil, on ne s'en sortira pas. Vous savez très bien que je ne manquerais pas de sagacité pour vous répondre quand j'ai des attaques comme ça. Je pose des questions précises que beaucoup de cherbourgeoises et cherbourgeois se posent par rapport au BNG. Merci de me répondre par rapport au BNG, je souhaite que nos échanges restent violemment modérés ici et c'est le cas du Cotentin.

Aujourd'hui, avant de poser quelques questions sur la délibération 4, je souhaite porter beaucoup de bienveillance à toutes les femmes de ce conseil, à toutes les femmes de France parce que je vous informe que depuis 9h22 de ce matin, les femmes travaillent gratuitement dans toute la France. Le chemin est encore très long pour faire des avancées et pour que les différences entre les salaires des hommes et des femmes changent. Je pense que c'est un débat qui est porté par toutes les femmes de ce conseil municipal et les hommes aussi.

En lisant la délibération 4, cela me porte et me pousse à poser plusieurs questions. D'abord, quand on parle de piétonisation, ce qui a été mis en place depuis très longtemps, quand on parle de ce projet, bien évidemment on votera pour. Mais en revanche, ça nous porte, à se poser des questions aujourd'hui, sur la végétalisation. Ce n'est pas faire campagne, c'est un sujet qui est porté par plusieurs cherbourgeoises et cherbourgeois que je représente ici. La végétalisation, ce n'est pas simplement un pot de fleur ou quelques palmiers, quelle est votre stratégie ? J'ai aussi des questions par rapport à l'emplacement du Fifty, j'ai aussi des questions par rapport à l'animation réelle et on ne peut pas, ne pas avoir ce conseil municipal sans parler de ce Cherbourg qui quitte la fédération des commerçants du Cotentin. J'aimerais avoir votre avis sur ce sujet, je pense que c'est quelque chose que l'on regrette tous, ici, mais qui nous pousse à nous poser des questions aujourd'hui sur l'aide donnée à l'UCC directe et indirecte. Aujourd'hui, quand un alternant est mis : est-il payé par nous, Cherbourg-en-Cotentin ou il est payé par l'UCC directement ? A ces différences-là qui vont se créer entre le Cotentin qui avait la fédération des commerçants du Cotentin, c'est 150 commerçants. Avec le retrait de Cherbourg c'est 100 commerçants qui partent, donc quid de cette différence entre le Cotentin et le reste. Et encore pire, quid de cette différence qui va se creuser encore entre Cherbourg-Octeville, pas du tout Octeville parce que ce n'est que Cherbourg et le reste des communes déléguées.

Benoit ARRIVÉ : On va essayer de répondre à vos questions mais ce serait gentil, madame la députée, de nous interroger sur des choses qui concernent soit les délibérations à l'instant T, soit de présenter vos questions diverses, conformément à la règlementation de notre assemblée. Et surtout de parler de sujets municipaux, puisque j'ai cru déceler, dans votre intervention, parfois plusieurs questions dans la question, ce qui peut être un peu compliqué pour vous apporter une réponse précise, encore une fois lorsque cela dépasse notre compétence.

Je voudrais aussi revenir sur vos premiers propos, que j'ai trouvés assez incisifs. Vous parlez de bienveillance et de respect, j'ai l'impression que j'anime cette assemblée avec cet état d'esprit, je crois, depuis que je suis Maire de Cherbourg-en-Cotentin et même à l'époque où j'étais Président de la communauté urbaine. Et puisque vous parlez de respect et de bienveillance, je vous rappelle fermement, cette fois-ci que nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale, et donc puisque le respect fonctionne dans les deux sens, madame la députée, je vous inviterai à m'appeler monsieur le Maire, à partir de maintenant et non pas monsieur le Président comme je vous l'ai demandé à plusieurs reprises. J'y verrai aussi un signe de bienveillance.

Sébastien FAGNEN : *Sur la végétalisation, cela fait partie de la programmation et fait l'objet de discussions avec les cabinets de maîtrise d'œuvre que nous avons auditionnés ici même. C'est une question que suit Bertrand Lefranc de très près puisque vous avez pu constater que ces dernières années, nous avons procédé à l'enlèvement des bacs blancs qui accueillait la végétation en divers endroits du centre-ville. De même que les bacs jaunes à bambou ont été enlevés des rues piétonnes, pour x raisons, pour des questions de dégradations d'état de la végétation mais aussi parce que, et Bertrand Lefranc le dirait bien mieux que moi, c'est à mon sens moins écologique, de faire pousser des plantes dans des bacs comme cela et donc notre volonté de pouvoir planter. Tout cela fera partie des réflexions qui vont être ouvertes dans le cadre de cette étude et une réflexion qui sera à l'échelle du plateau piétonnier, en intégrant aussi les contraintes qui vont être les nôtres. A savoir, dès lors qu'il y aura un développement racinaire, il faut que ça puisse se faire en bonne coexistence avec les réseaux qui existent sur ce secteur et ils sont particulièrement nombreux. J'en ai un peu parlé tout à l'heure, il ne faut pas non plus que la végétation occulte à la fois les vitrines commerciales ainsi que les logements qui peuvent être situés dans les étages. Tout cela se fera avec un soin particulièrement méticuleux pour que nous trouvions la meilleure formule possible afin que le plateau piétonnier de Cherbourg-en-Cotentin puisse être végétalisé.*

Quant au Fifty's, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Pour être tout à fait précis, le Fifty's est intégré dans le cadre de la délégation de service public du Casino, puisqu'il était exploité, il y a encore quelques années par le groupe Cogit qui a donc été attributaire de la délégation de service public qui a été renouvelée en 2016, par la commune de Cherbourg-Octeville. A l'époque, j'étais en charge de l'administration générale, j'avais eu la conduite des négociations qui m'avait été confié par Jean-Michel Houllegatte pour négocier avec le groupe Cogit, qui avait été le seul groupe à répondre à l'appel d'offres de la collectivité. Le groupe Cogit a fait le choix de cesser l'exploitation du Fifty's, de supprimer la boîte de nuit pour créer un restaurant que vous connaissez toutes et tous qui s'appelle le Sequin. Il y a eu plusieurs porteurs de projet intéressés par le Fifty's mais au regard de cette situation que j'évoquais, puisque le local est lié à la DSP, le propriétaire actuel du Fifty's continue à toucher un loyer qui nous paraît particulièrement élevé jusqu'en 2026. C'est-à-dire qu'il a une rente mensuelle que le local soit occupé ou non, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, il est réputé comme étant occupé puisqu'il y a un bail qui existe mais il n'est pas exploité. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer le propriétaire pour essayer de lui faire entendre raison, ce n'est pas chose aisée et vous avez pu constater à ce jour j'ai échoué puisque le local n'a pas trouvé preneur malgré les différentes demandes qui ont pu être formulées. Nous avons cru comprendre que de nouveaux projets allaient lui être soumis. Nous allons à nouveau le rencontrer prochainement avec le maire de Cherbourg-en-Cotentin pour essayer de lui faire entendre raison. Puisque nous sommes sur l'un des plus beaux emplacements de Cherbourg-en-Cotentin, l'une des plus belles terrasses et que nous ne pouvons pas accepter à l'heure où le café du Théâtre a été repris, où la façade du théâtre à l'italienne a été refait où le Crédit Lyonnais, pour ne citer qu'un établissement privé parmi d'autres sur ce secteur, a procédé à des travaux d'ampleur sur sa façade, qu'un établissement comme celui-ci demeure une verrue en plein cœur de la ville. Donc nous serons particulièrement ferme à l'égard du propriétaire du Fifty's.

Dernière réponse sur ce qui s'est produit la semaine dernière entre la fédération des commerçants du Cotentin et l'Union Cherbourg Commerces. Depuis plusieurs années déjà, l'UCC s'était rapprochée de ces voisins, à la fois, la dynamique des commerçants d'Equedreville-Hainneville, Tourlaville Shopping, de Cap'nord à La Glacière pour créer une fédération. Comme d'autres, ils ont pu suivre l'évolution institutionnelle et considérer qu'il était pertinent qu'ils puissent se rassembler et porter des actions communes à une échelle qui n'était plus celle des seules communes déléguées. Cela a porté ces fruits, ça a bien fonctionné pendant plusieurs années ce qui est une bonne chose, nous en étions heureux. Comme nous le faisons avec toutes les autres associations qu'elles soient sportives ou culturelles, nous n'avons pas poussé à ce que les associations se fédèrent, nous les laissons libres de leurs choix, de leur association ou non, de leur coopération ou non. Malheureusement, pour diverses raisons dont une qui concerne principalement les chèques cadeaux qu'ils ont pu mettre en place et qui ont été largement soutenus par notre commune, il y a eu des divergences que l'Union Cherbourg Commerces a considéré suffisamment importante pour qu'ils se séparent, peut-être temporairement puisque madame Kwiatek, présidente de l'UCC a indiqué que l'adhésion ne serait pas renouvelée pour 2022 mais qu'elle laissait la porte ouverte pour 2023 et qu'une main tendue demeure auprès des autres commerçants. Mais nous avons eu l'occasion de leur rappeler, moi-même comme le Maire de Cherbourg-en-Cotentin ou le Président de l'agglomération du Cotentin qu'il était nécessaire que cette fédération qui aujourd'hui, ne concerne que la ville de Cherbourg-en-Cotentin et une partie infime des commerces du Cotentin, puisque seuls ceux de Tollevast sont regroupés à l'intérieur via Cap'nord, qu'ils trouvent un modèle économique qui soit viable. Sans rien n'effleurer des débats internes qui sont les leurs, aujourd'hui, ce qu'ils proposent, notamment le modèle économique des chèques cadeaux n'est pas viable, n'est pas soutenable. C'est la raison pour laquelle, notamment l'UCC a préféré reprendre son autonomie et les unions commerciales préexistantes dans l'ensemble des communes déléguées continueront leur travail, continueront à organiser des animations pour les habitants de Cherbourg-en-Cotentin. Cela n'enlève rien au dynamisme qui était le leur, nous souhaitons qu'ils puissent à nouveau se réunir, c'est le vœu que nous formulons ce soir mais nous n'allons pas nous immiscer, évidemment, dans la vie interne de cette association, comme nous ne le faisons surtout pas pour d'autres.

Une dernière précision, mais qui ne fait pas écho aux questions que vous avez posées madame Kwiatek, madame Krimi pardon. Voyez si vous souhaitez vous réorienter dans les prochains mois, une vie commerciale pourra peut-être s'ouvrir à vous. Je voulais vous parler justement, de madame Kwiatek, la Présidente de l'UCC puisqu'elle nous a accompagnés récemment et je ne vous en ai pas fait mention, lors de la présentation de l'exposé, lors d'une visite du plateau piétonnier de la ville du Mans. Puisque nous souhaitons partager nos expériences avec nos collègues, elle a pu échanger directement avec les présidents des Unions Commerciales du Mans. Il en existe deux, sur le seul périmètre du centre-ville donc vous voyez que la situation dans d'autres communes est, parfois, pire que la nôtre si nous devons le présenter ainsi. C'est un travail où les commerçants sont étroitement associés puisque nous avons présenté au bureau de l'UCC en septembre dernier, la programmation sur laquelle vous êtes appelés à voter pour la rénovation du plateau piétonnier.

Benoit ARRIVÉ : Je voulais aller dans le sens de vos propos, revenir sur cette question UCC, c'est un choix de deux associations. Je voudrais vous rappeler, madame la députée, que dans mes fonctions de vice-président au développement économique de l'agglomération Le Cotentin, j'ai participé à la création de la FCC avec un objectif qui était de permettre à chaque union locale, de chaque commune, en tout cas pour les communes, et je regarde le Président de l'agglomération, qui en ont, et bien d'avoir un étage supérieur, qui vienne coordonner à l'échelle de l'agglomération. Ce développement est en cours, c'est aussi difficile parce que la FCC doit convaincre les UC locales d'adhérer et ça c'est encore une fois le travail associatif. On a encore reçu Germain Finel avec David Margueritte il y a peu, j'en profite pour saluer une collaboratrice, Hélène Debroise qui travaille à l'agglomération sur toutes ces questions. Donc le choix de l'UC à la FCC, je le regrette et d'ailleurs je l'ai dit clairement à nos amis de l'UCC à la FCC. Mais encore une fois on est dans un fonctionnement associatif et chacun prend ses responsabilités mais notre travail à la ville via l'UCC et mon travail à l'agglomération en tant que vice-président, mais là je m'adresse à la FCC, c'est de renouer le dialogue le plus rapidement possible.

Revenir aussi sur le Fifty's pour vous dire que contrairement à une époque, aujourd'hui le peu de locaux vides à Cherbourg-en-Cotentin sont vides pour deux raisons soit parce que l'état du local est désastreux et le propriétaire ne veut pas ou ne peut pas faire de travaux mais souvent ne veut pas. Soit parce que le loyer est complètement déconnant, pardonnez-moi l'expression, par rapport à la réalité du marché avec parfois des prix au mètre carré que l'on trouve habituellement dans les grandes métropoles. C'est ça la réalité de Cherbourg-en-Cotentin aujourd'hui. Je vous le dis parce que j'ai profité de l'inauguration du théâtre pour justement parler du Fifty's, puisque les habitants nous interrogent régulièrement en pensant de façon peut-être légitime que ce sont les élus qui sont responsables de la vacance du Fifty's. Aujourd'hui, le Fifty's est vide, c'est lié à la situation juridique évoquée par Sébastien Fagnen, c'est lié à la rente versée mensuellement au propriétaire et c'est lié, je crois, au manque de sérieux du propriétaire qui ne souhaite pas participer au développement de la vie de Cherbourg-en-Cotentin. On lui a apporté sur un plateau, plusieurs projets et encore fallait-il qu'il accepte, que le loyer soit positionné au niveau du marché ni plus ni moins. Pour l'instant nous ne l'avons pas convaincu et nous avons peu de moyens de le convaincre. Je voulais aussi profiter de votre question pour dire cette vérité-là. Aujourd'hui les locaux qui sont vides, en centre-ville, il y en a de moins en moins, soit c'est lié à l'état désastreux des locaux avec des propriétaires qui ne veulent pas faire face à leur responsabilité, soit on a affaire à des demandes de loyer qui sont complètement exorbitantes et qui ne permettent pas de développer une activité commerciale. C'est ça la réalité de la dynamique de la ville, ça n'a pas toujours été le cas, on s'en souvient mais en tout cas c'est la réalité aujourd'hui et la ville fait son job, les commerçants font le leur. De plus en plus de jeunes commerçants investissent et prennent des risques et participent à l'attractivité commerciale de la ville. Il faudrait aujourd'hui, que l'ensemble des propriétaires, dont certains sont bien connus, jouent le jeu et prennent leur responsabilité.

Bertrand LEFRANC : J'ai pris note de la question sur la végétalisation, notamment des rues piétonnes. Je note bien que c'est dans le respect des électeurs qui vous ont soutenu que vous posiez cette question mais les autres électeurs ont aussi, surtout portés les voies sur la liste de « Passion Commune » et la proposition que nous avons mise en place, sur les questions environnementales et écologiques. Nous avons donc une vision très claire de cette question-là, nous l'avons déjà exposée plusieurs fois en conseil municipal mais je me permets de le rappeler aujourd'hui. A Cherbourg-en-Cotentin, nous avons quand même 475 hectares d'espace vert et la simple place des rues piétonnes, au milieu de tout ça, ne peut pas répondre uniquement à cette question environnementale et cette question d'îlot de chaleur. Les îlots de chaleur, nous les traitons bien évidemment dans ces espaces de rues piétonnes mais ils se travaillent aussi avec les ombres portées qui sont issues de ces rues et nous les travaillons à travers tous nos espaces publics et je vais prendre quelques exemples comme les parkings que nous végétalisons. Nous le faisons dans le respect des règles que nous avons présentées aux habitants, c'est-à-dire les questions écologiques dans un premier temps, et la deuxième question est économique parce que ça a un coût et il faut réfléchir. La troisième question est sociale, quand on met la troisième question en place, on se rend compte qu'il y a des endroits, peut-être que ça fait joli d'expliquer qu'il faut végétaliser mais ce n'est surtout pas pratique pour les habitantes et les habitants, les commerçantes ou les commerçants. Et enfin je terminerais sur la végétalisation, on a un gros programme, notamment dans les cours d'école, qui sera présenté un peu tout à l'heure où on voit que l'on prend en compte, bien évidemment, ces questions et cet enjeu écologique mondial. Les dernières présentations du GIEC, qui soit du GIEC au niveau national ou du GIEC normand, nous montre bien que nous avons encore des efforts à faire. On y répond mais on

n'y répond pas par la simple envie de faire joli mais bien dans une question globale de compréhension de tout notre espace. Et nous y répondons tel un Colibri à Cherbourg-en-Cotentin, dans cette mondialisation qui exige aujourd'hui de prendre conscience de ces enjeux écologiques et environnementaux, le fait, sur notre territoire, de le faire, et on a quand même aujourd'hui un patrimoine exceptionnel de 35 mille arbres, on a 120 hectares de pelouse, on a 80 hectares aussi d'espace vert et on voit bien que c'est dans une enveloppe globale. Nous prenons en compte les questions de végétalisation de cet espace, c'est-à-dire que nous nous posons la question, après il faudra réfléchir si oui ou non il faut les mettre, comment on les mets. Sébastien Fagnen a très bien exprimé les choses, que la mise en place d'arbres dans des bacs, c'est en effet un non-sens écologique, vous en avez conscience toutes et tous aujourd'hui qu'un arbre a un tissu racinaire important et, en effet, son objectif est de donner l'oxygène, pour faire simple, mais il est aussi là pour purifier le sol quand la pluie tombe et donc quand il est dans un bac il ne purifie pas grand-chose. A part l'abimer et le tuer et c'est tout ce que l'on ferait, et quand on pose un arbre, il ne faut pas avoir une gestion à 10 ans, ni à 15 ans, ni une gestion de mandat mais une gestion à 50 ans. Tout ça rentre dans la logique, c'est pour cela d'ailleurs, que le Maire l'a présenté tout à l'heure. On travaille bien en transversalité, c'est-à-dire que le dossier est piloté par Sébastien Fagnen et le Maire, bien évidemment, et que la délégation qui est la mienne et qui m'a été confiée par Benoit Arrivé, je suis déjà dans le dossier pour répondre à ces questions et quotidiennement, de manière hebdomadaire on rencontre les habitants de Cherbourg-en-Cotentin et les associations qui eux ont aussi des connaissances et une plus-value à nous apporter. C'est quand on prend tout ce dispositif que l'on peut répondre à cette simple question. Je suis étonné que la question de la propreté des rues piétonnes n'ait pas été posée, des fois vous le soulignez, elle sera abordée. Comment allons-nous pouvoir traiter la question de ces rues piétonnes de façon à ce qu'elles continuent d'être propres ? Si vous ne posez pas la question, c'est que l'on considère qu'aujourd'hui on est plutôt une ville propre, m'en voilà rassuré mais je pense que l'on peut faire encore mieux.

Sonia KRIMI : *J'ai trois remarques de forme. Je vous appellerais monsieur le Maire quand vous m'appellerez madame la conseillère municipale donc si on acte cette règle, on va arrêter ce jeu d'enfant et on va y arriver, je pense, pour la qualité de nos échanges sur les années qui restent. Monsieur Lefranc, vous avez bien fait de me rappeler la démocratie mais j'ai toujours rappelé que la démocratie aussi, c'est notre capacité à prendre soin des minorités d'abord. Bien évidemment, les votes ont été portés sur « Passion commune », vous avez encore réussi à le placer et je vous en remercie mais c'est aussi ma vision de la démocratie, c'est votre capacité à être bienveillant avec les minorités. Je vous remercie d'ailleurs de la qualité de vos réponses.*

A l'attaque personnelle de monsieur Fagnen, vous m'invitez à trouver un travail dans les futurs mois, je vois que la remarque a bien fait rire monsieur Didier Perrier. Je vous remercie pour cette invitation, je vous rappelle que j'ai un travail. Je fais partie des élus qui ont un travail, qui ne sont pas professionnels de la politique, qui ne savent pas faire que des grands discours et qui sont très bons dans ça mais quand on leur pose la question de ce que vous savez faire de votre tête et de vos mains, il ne vous répondent rien. Merci de rappeler cela mais s'il vous plaît arrêtez les attaques personnelles sinon j'y répondrais à chaque fois.

Benoit ARRIVÉ : *Je trouve que ces locaux vous réussissent collectivement, je vous trouve extrêmement en forme. Et je tiens à vous dire que cela me fait plaisir.*

Camille MARGUERITTE : *Je ne vais pas du tout vous parlez de l'ambiance festive qui règne dans cette salle depuis quelques minutes. Par contre, monsieur Lefranc, vous m'avez coupée l'herbe sous le pied, sur la propreté. Je ne vais pas vous reparlez des couleurs dans les rues piétonnes qui étaient censées être refaites en 2015-2016 d'après madame Gosselin. Je voulais avoir une question un peu plus directe sur combien touche le propriétaire du Fifty's avec ces vacances en local, parce que je pense que c'est important que les gens sachent, afin de savoir de quoi on parle.*

Benoit ARRIVÉ : *Je reviens sur la colorisation des rues piétonnes, je voudrais quand même rappeler ici par honnêteté intellectuelle qu'à l'époque c'étaient les commerçants des rues piétonnes, lors de la livraison des Éléis, qui n'ont pas souhaité, lorsque Bernard Cazeneuve était Maire, faire en même temps les rues piétonnes que la livraison des Éléis. Et vous savez que ce que je dis est exact et donc il y a eu ce projet de colorisation, qui est derrière nous, puisque que l'on va refaire l'ensemble du plateau piétonnier. Il faut être précis madame Margueritte. J'ajoute que la question des déchets, bien entendu, sera intégrée à la rénovation des rues piétonnes et je regarde le Président de l'agglomération qui a la compétence déchets et mon ami Philippe Baudin. Je parle propreté et poubelles, puisque le soir je m'agace comme de nombreux Cherbourgeois de l'état des rues piétonnes, avant que les équipes de l'ex-communauté urbaine maintenant de l'agglomération, fassent merveilleusement bien leur travail et les nettoient. Tout ça pour vous dire, qu'il faudra aussi un peu de civisme collectif et que certains commerçants, là-aussi face un minimum d'effort de présentation de leur déchets à la collecte mais ça fera partie du travail des rues piétonnes.*

Sébastien FAGNEN : Je n'ai pas répondu à madame Krimi, sur une question précise rassurez-vous, parce que j'ai vu que vous goutez peu à l'humour. Sur l'alternant de l'UCC, puisque vous me semblez particulièrement bien informée. Il est évident, si vous êtes soucieuse des délibérations que nous examinons dans ce conseil municipal, que vous avez remarqué que nous adoptions, chaque année, une convention d'objectifs et de moyens avec l'UCC. Parmi les actions qui sont financées par la collectivité et qui sont pour l'essentiel suivi par madame Lefaix-Véron, vous aurez noté que le poste d'alternant n'en fait pas parti. Pour le reste des échanges, peut-être aurons-nous l'occasion lors des prochains mois, d'échanger plus étroitement mais en tout cas, sachez que je m'honore de consacrer mon temps à la cause publique. Je n'ignore pas non plus que vous avez un travail, madame Krimi, qui consistait d'ailleurs à supprimer celui des autres sous la belle appellation de Ghost-killers.

Pour répondre à madame Margueritte, le loyer du Fifty's, s'élève très exactement à plus de 6 400€ par mois, malgré nos échanges, que c'est un loyer qui est particulièrement élevé, qui est déconnecté de toute réalité du marché local, aujourd'hui à Cherbourg-en-Cotentin, nous l'avons rappelé au propriétaire. Nous pourrions vous révéler d'autres détails mais qui ne seraient pas à l'honneur du propriétaire sur les efforts qu'étaient prêts à consentir le groupe Cogit notamment sur les droits d'entrée ou sur la capacité à prendre à sa charge jusqu'à l'échéance de la DSP en 2026, le delta du loyer actuel avec le loyer qui serait consenti aux futurs commerçants éventuels. Tout cela pour dire, à la suite de ce qu'évoquait monsieur le Maire tout à l'heure, que nous sommes dans une situation qui est totalement inacceptable, que nous verrons à nouveau le propriétaire mais qu'il est entendu pour chacun d'entre nous ici, quelle que soit notre appartenance politique que la situation ne pourra pas durer encore des mois et qu'il sera nécessaire que le propriétaire face un geste sinon nous serons amenés par toutes les voies possibles à l'y contraindre.

18h59 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

5 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) 21D00449 – RENOVATION DU PLATEAU PIETONNIER

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le programme de travaux relatif à la rénovation du plateau piétonnier vient d'être présenté par délibération. Ce programme s'étend sur 6 ans pour près de 7 millions d'euros. Le conseil municipal a autorisé l'engagement et le mandatement des dépenses à hauteur de l'autorisation de programme selon le calendrier suivant :

Total autorisation de programme (AP) 2021-2026	6 997 426 €
CP (crédit de paiement) 2021	133 236 €
CP 2022	414 910 €
CP 2023	2 352 000 €
CP 2024	3 202 800 €
CP 2025	828 720 €
CP 2026	65 760 €

19h00 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

6 – CONVENTION VILLE AMIE DES ENFANTS

Rapporteur : Dominique HÉBERT

En octobre 2020, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a fait le choix de candidater au label Ville Amie des Enfants d'Unicef France. Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la convention des droits de l'enfant au niveau local : il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles. A cette fin, une ville amie des enfants développe des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, et en particulier les plus fragiles.

Suite à un diagnostic réalisé avec le concours des services civiques mis à disposition de la collectivité par l'UNICEF, un plan d'actions ambitieux, associant le projet éducatif social et local et les projets de services des directions concernées a été réalisé. Ce plan d'actions vise à affirmer la qualité des services de la commune et son intérêt porté au bien-être et au développement des enfants et jeunes de son territoire.

A travers 5 axes, la commune s'engage à accompagner les enfants et les jeunes de son territoire à se développer à tous les niveaux : physique, psychologique, scolaire ou professionnel.

Ces différents axes sont développés et poursuivis dans le plan d'actions Ville Amie des Enfants 2020-2026. Il s'agit de projets déjà intégrés dans les feuilles de route des directions qui vont être développés au cours du mandat. Ce plan d'actions est validé par l'UNICEF qui décerne à la ville via cette convention le label Ville Amie Des Enfants. Ils viendront s'articuler avec les services dont disposent déjà les enfants et leurs familles à Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal a autorisé la signature de la convention Ville Amie des Enfants 2020-2026.

19h03 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

7 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2021

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif. La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Le conseil municipal a voté par chapitre les décisions modificatives 2021 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative 2021 et du rapport de présentation de cette dernière et a autorisé Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19h11 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

8 – ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) POUR 2021

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Ce rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert des compétences « eaux pluviales urbaines » et « chemins de randonnée ». Il a été adopté à l'unanimité moins 16 abstentions. Il a ensuite été présenté au conseil communautaire du 28 septembre.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) adopte ce rapport.

Le conseil municipal a adopté le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 15 septembre 2021 par le Président de la CLECT.

19h14 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

9 – CASINO DE CHERBOURG – RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'exploitation du Casino est confiée depuis le 1^{er} février 2016 à la SAS Casino de Cherbourg (groupe COGIT) pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 janvier 2031. Le présent rapport concerne l'exercice comptable du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.

La gestion du Casino comprend les activités d'animation, de restauration et de jeu permettant ainsi de participer et de contribuer à l'animation culturelle et artistique ainsi qu'au développement touristique et économique local.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport du délégataire pour l'exercice 2019-2020, étant précisé que celui-ci a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14 octobre 2021.

19h20 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

10 – GITE DE LA MANUFACTURE – RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

En 2014, le conseil municipal de La Glacerie avait retenu la candidature de Madame Laurence TAJA pour la gestion et l'exploitation du gîte de la Manufacture implanté au village de la Verrerie.

Le mode de gestion adopté est un contrat de régie intéressée. Ce dernier prévoit une rémunération fixe basée sur un taux de 20 % des résultats d'exploitation au profit de la collectivité. La commune n'est pas associée à la gestion quotidienne que le délégataire assure seul à ses risques et périls. Il se rémunère sur les usagers du service délégué.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport du délégataire pour l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, étant précisé que celui-ci a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14 octobre 2021.

19h23 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

11 – CONTRIBUTION A L'ASSOCIATION FINANCES-GESTION-EVALUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (AFIGESE)

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et plus généralement du management public.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public d'en devenir membres, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échange, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

La cotisation de base annuelle est fixée à 270 € pour un représentant au sein de l'association. Compte tenu de l'intérêt pour notre collectivité d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à nos problématiques, par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à notre gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation, il est proposé l'adhésion de notre collectivité à l'AFIGESE.

Au vu de l'organisation de nos services, il est proposé que notre collectivité ait 3 représentants au sein de cette association, soit une cotisation annuelle de : 783 € (10 % dès le 3^{ème} représentant adhérent).

Le conseil municipal a approuvé la contribution à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) à compter du 1^{er} janvier 2022.

19h26 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

12 – REGLEMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL APPLICABLE AUX AGENTS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Agnès TAVARD

Depuis la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine, et la durée annuelle est de 1 607 heures.

Cependant, les collectivités territoriales bénéficiaient de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi.

La plupart des régimes de travail des agents de la collectivité ont ainsi été maintenus par les collectivités historiques en 2001, puis appliqués par la commune de Cherbourg-en-Cotentin en 2016.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a remis en cause cette possibilité.

En effet, l'article 47 de ladite loi pose le principe de la suppression des régimes de temps de travail plus favorables, et l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2022, de respecter la règle des 1 607 heures annuelles de travail.

Ainsi, tous les jours de repos octroyés en dehors du cadre légal et réglementaire qui diminuent la durée légale de temps de travail en deçà des 1 607 heures doivent être supprimés.

Les agents de Cherbourg-en-Cotentin bénéficient actuellement des jours de congés extra-légaux suivants : 2 jours de congés annuels supplémentaires, jours de congés attribués à l'occasion des ponts (en moyenne 2 par an), ainsi que des congés d'ancienneté (de 1 à 4 jours selon l'ancienneté). Ces jours d'ancienneté sont attribués uniquement aux agents recrutés avant la création de Cherbourg-en-Cotentin. Par ailleurs, la journée de solidarité, consistant à travailler 7 heures au-delà de 1 600 heures n'est pas appliquée au sein de la collectivité.

Ces congés doivent donc être supprimés et la journée de solidarité devra être appliquée.

Le conseil municipal a donné son accord sur l'application du règlement du temps de travail de la collectivité.

Benoit ARRIVÉ : *Je crois que nous avons réussi à trouver des solutions pour appliquer cette loi et j'ai eu l'occasion de le dire, qui est une mauvaise loi. Je le dis avec force comme beaucoup d'autres maires d'ailleurs, quelle que soit leur sensibilité politique, ont pu le dire. C'est une mauvaise loi parce qu'elle ne rend pas hommage aux fonctionnaires des collectivités locales qui ont notamment, pendant la crise du Covid, été exemplaires et qui ont tenu le pays comme tout à chacun peut le savoir. Néanmoins, même si c'est une mauvaise loi, nous sommes des élus républicains, soucieux de la République et donc la loi se combat à l'Assemblée Nationale, elle se modifie lors de certaines échéances mais en tant que Maire, mon devoir était de l'appliquer et je suis heureux que nous ayons réussi à trouver le chemin. Nous avons aussi profité de cette révision pour améliorer le dispositif sur certains points que vous venez, madame la maire-adjointe, évoquer.*

Karine HUREL : *Que les choses soient claires. Nous sommes contre la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Cette loi est une loi inique qui participe à la mise en danger du statut de la fonction publique, et par extension du citoyen. En effet, aujourd'hui, ce texte a notamment fait disparaître les CAP (commissions administratives paritaires) instances de dialogue social qui régissent la vie et la carrière des fonctionnaires ainsi que les CHS-CT, institutions qui permettent d'échanger, de proposer des améliorations concernant, notamment, les conditions de travail.*

En faisant disparaître ces deux structures, nous touchons au cœur de ce qu'a défendu inlassablement Anicet Le Pors illustre ministre de la Fonction Publique dans un gouvernement qui n'avait d'autre but que de changer la vie. A savoir, renforcer les capacités d'intervention des organisations syndicales afin de gérer au mieux la carrière des personnels et la qualité du service public.

Le fait de définir le statut de la fonction publique, de le renforcer, permet de protéger les citoyens, la société en défendant la notion de fonctionnaire-citoyen plutôt que de fonctionnaire-sujet. En effet, comme l'a expliqué Anicet Le Pors, « dans la conception citoyenne, il est bien affirmé que le fonctionnaire doit exécuter les tâches qui lui sont confiées dans le cadre de l'intérêt général, avec une marge d'appréciation. Jamais il ne se comporte en valet soumis à des ordres de tel ou tel gouvernement mais toujours comme dernier rempart de notre république démocratique et sociale. Il a la responsabilité de se conformer aux instructions, mais n'est pas délié de sa propre responsabilité. S'il considère qu'une consigne est illégale ou contraire à sa mission, il doit refuser de l'exécuter. Nous sommes ici très loin de l'idéologie managériale et de ces seuls indicateurs de rentabilité et de performance, qui enferment dans l'infantilisation, l'intimidation et la perte de sens. Nous précisons, en outre que le statut de la fonction publique n'est pas un blanc-seing. Il protège de l'arbitraire politique, mais pas de sanctions, en cas de manquements, qui vont jusqu'à la révocation, pratiquée chaque année. »

Mais le vote demandé lors du comité technique exceptionnel du 6 octobre 2021 ne consistait pas à se positionner pour ou contre la loi. Mais bien à se prononcer sur les propositions négociées lors du dialogue social entre les organisations syndicales représentatives et la collectivité. Avoir voté pour le règlement du temps de travail, n'est pas un chèque en blanc donné mais bien une preuve de responsabilité politique, de construction, de réflexion menée de manière collective. Et, comme tout règlement, il peut donc évoluer au gré des besoins. Cela a d'ailleurs été acté avec la mise en place du document unique avec des discussions qui seront engagées dès janvier 2022, en accord avec les organisations représentatives des personnels.

Ces évolutions nécessaires n'auront comme seule boussole le progrès social pour les usagers comme pour les agents. Elles s'appuieront sur une majorité municipale dont le combat pour les droits sociaux est l'ADN ainsi qu'une démocratie sociale forte s'appuyant sur l'engagement sans faille des organisations syndicales en faveur des fonctionnaires de notre république communale.

S'il ne fallait retenir que deux choses :

- 1200 agents qui occupent des postes comportant des sujétions spéciales, bénéficieront de congés supplémentaires ;
- La mise en place d'actions citoyennes et collectives, ainsi que d'actions favorisant le partage de la culture de la collectivité. Ce qui peut, s'il y a une réelle mise en place, être une démarche innovante et moderne si on s'en donne, bien entendu les moyens.

Alors, certes, 125 agents ont perdu des jours de congés extra-légaux, cela ne peut pas nous satisfaire, mais, nous le répétons, un outil de travail va se mettre en place, qui, gageons-le, permettra, sans aucun doute de faire évoluer certaines choses. Mais, ce qui nous inquiète au-delà de tout et dans un avenir proche, c'est de s'être attaqué aux fondamentaux du statut de la fonction publique, c'est mettre en danger le socle de notre société, l'amortisseur social du vivre-ensemble.

Benoit ARRIVÉ : Je ne peux que souscrire à vos propos, je le disais à l'instant, c'est une mauvaise loi. Vous avez aussi remarqué puisqu'il y a eu plusieurs conflits forts en France, que le gouvernement Macron a demandé à ses préfets de faire appliquer avec force cette réglementation. Nous avons donc essayé, ici, de limiter les désagréments, par le dialogue social et donc de trouver un accord avec les organisations syndicales qui ont été extrêmement responsables. Le travail progressiste va continuer, comme je le fais ici, dans le dialogue social, depuis que je suis Maire. Je voudrais aussi rappeler que depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin, nous avons, compte-tenu de la bonne santé financière de la collectivité, mis, plusieurs milliers d'euros sur la table pour améliorer les conditions de travail et de rémunération de nos agents que nous avons dé-précarisés depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin, plus d'une centaine d'agents. La construction de Cherbourg-en-Cotentin nous permet aussi d'aller dans le sens de dé-précarisation et du soutien à ces beaux métiers qui composent la fonction publique.

Sonia KRIMI : Pardonnez-moi de répondre, encore à une attaque personnelle par laquelle j'avais un travail qui supprimait celui des autres, c'est mal connaître l'excellence opérationnelle industrielle, c'est mal connaître les 3500 personnes que j'ai formées à Cepfa, à Themis, à Nuvea, Engie, Endel et une trentaine à peu près d'entreprises locales.

Ça m'inquiète beaucoup, parce que je ne sais pas si c'est une incompétence ou de la mauvaise foi, je crains que ce soit les deux. Je crains que les personnes qui sont en face de moi, qui gèrent des millions d'euros ne savent pas ce que veut dire une gestion de projet, ils ne savent pas ce que veut dire l'excellence opérationnelle industrielle. Je passe mon temps à essayer de sauver des entreprises parce qu'elles auront des difficultés économiques, parce que la vie économique est parfois gérée par des élus qui ne savent pas ce que ça veut dire le travail.

En ce qui concerne la délibération, bien évidemment la municipalité continue à attaquer le gouvernement, disant que c'est une loi imposée etc. Bien évidemment que je voterai ce consensus trouvé et je salue le travail porté par Agnès Tavard ainsi que par tous les fonctionnaires de notre municipalité, mais parfois, il y a des lois qui existent. Il y a une majorité à droite, parfois elle est à gauche, parfois elle est « en marche », il y a un juste équilibre de richesse. C'est le jeu de l'opposition aujourd'hui de voir le verre à moitié vide mais en ce qui me concerne aujourd'hui, je peux vous dire que les équilibres sociaux, sont souvent trouvés. Je ne vais pas m'arrêter plus longtemps pour vous parler du coup de pouce qui est donné à l'apprentissage, du remboursement à cent pour cent des soins dentaires, auditifs et optiques, de l'augmentation de ...[micro coupé]

Benoit ARRIVÉ : Madame Krimi, est-ce que vous pouvez, quelques instants, et j'ai la police de l'assemblée, rester concentrée sur les délibérations et sur les sujets des délibérations par respect pour l'ensemble du conseil municipal ? Par respect pour celles et ceux qui nous regardent, essayez de rester concentrée sur le sujet de la délibération.

19h45 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

13 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au vu des départs en retraite, des mobilités internes et externes, d'une création de poste et des modifications d'organisation, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Au total, le conseil municipal autorise la création de 30 postes ouverts sur 35 cadres d'emplois dont 9 seront supprimés dès que les recrutements seront opérés et 3 au tableau des emplois du CCAS (postes de la cuisine Talluau). Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} décembre 2021.

19h46 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

14 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Agnès TAVARD

A la suite des besoins identifiés dans certains services, dans l'attente de réflexion sur l'organisation d'un service consécutive à un ou des départs de la collectivité, dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le recours à des agents contractuels, étant entendu que dans la mesure du possible les services s'organiseront en interne.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 19 agents contractuels et à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

***Madame ROGER :** J'aimerais intervenir sur les 2-3 postes prévus pour le gardiennage des musées, je m'interroge sur 34h37 pourquoi pas 35h, ce sont des emplois qui sont bien identifiés et permanents pourquoi sont-ils en poste contractuel et pas en poste de titulaire ?*

***Agnès TAVARD :** La quotité qui a été destinée permet d'assurer le roulement les week-ends, à hauteur de 10h par week-end sur les musées Thomas Henry et de la Libération, ceux dans l'attente d'une étude sûre, éventuellement une réorganisation du service et/ou la nécessité de créer, pourquoi pas, ces postes, ces emplois de manière pérenne.*

***Catherine GENTILE :** Agnès a dit l'essentiel, c'est vrai que le service des musées est en train de se réorganiser comme tous les services de la culture et donc la réflexion est effectivement celle-là, notamment sur le travail du dimanche puisque le musée Thomas Henry et le musée de la Libération lorsqu'il est ouvert, les personnes travaillent le dimanche. On étudie aussi la possibilité de pouvoir faire travailler des étudiants, parce que cela me tient aussi à cœur, qu'ils puissent y avoir des missions ponctuelles, comme les étudiants qui travaillent au Trident comme hôtes de salles le soir. Cela fait partie de l'ensemble des réflexions que nous menons. Je souhaite que l'on puisse aussi recruter des étudiants, ce qui sera une aide pour eux quand on connaît les difficultés et la précarisation de ceux-ci, donc tout ça est lié. On vous fera un point précis lorsque l'organigramme des musées, des agents d'accueil sera stabilisé et lorsqu'on aura pu avancer sur ce dossier de recrutement ponctuel.*

***Sonia KRIMI :** Vous m'avez coupée la parole et je le regrette énormément donc quand vous prenez la parole pour attaquer le gouvernement vous avez tous les droits et ça bien évidemment ça ne correspond pas aux délibérations. Je vais poser ma question concernant cette délibération, concernant les congés lors des départs en retraite qui sont inférieurs pour La Glacière, y a-t-il une raison ? Je vous renvoie à la page 564. Y a-t-il une harmonisation prévue pour Cherbourg-en-Cotentin ?*

***Agnès TAVARD :** Je prends note et on vous répondra par écrit.*

19h51 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

15 – CONTRAT DE PROJET – RECRUTEMENT – DEVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE CULTURELLE ET DE L'INCLUSION SOCIALE

Rapporteur : Agnès TAVARD

Afin de répondre à l'enjeu politique du nouveau mandat à faire de la culture un facteur de bien vivre ensemble et d'inclusion sociale, la commune souhaite créer un emploi non permanent de chef de projets stratégiques et transversaux à temps complet pour exercer les fonctions de pilotage et de coordination des projets culturels identifiés comme étant particulièrement stratégiques pour le développement de la politique culturelle et/ou s'inscrivant dans une transversalité à l'interne du pôle, entre les différentes politiques culturelles, ou à l'externe du pôle, avec les autres politiques publiques, à compter du 1^{er} décembre 2021.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A ou B de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs. Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an minimum et maximum 6 ans.

Le conseil municipal a autorisé la création d'un emploi non permanent de chef de projets stratégiques et transversaux à temps complet, de catégorie A ou B, de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs, pour exercer les fonctions de développement de l'accessibilité de l'offre culturelle et de l'inclusion sociale, à compter du 1^{er} décembre 2021 et a autorisé Monsieur le Maire à recruter un contractuel sur le fondement de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

19h53 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

16 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION REFERENT DEONTOLOGUE – TAUX 2022

Rapporteur : Agnès TAVARD

La loi du 20 avril 2016 crée le droit, pour tous les agents exerçant dans la fonction publique (fonctionnaire, agent contractuel de droit public et de droit privé), de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés dans le statut général des fonctionnaires.

Un décret d'application est venu préciser les modalités de cette nouvelle mission obligatoire des centres de gestion à destination des collectivités et établissements qui leurs sont affiliés, ou non affiliés qui adhèrent au socle commun de compétences. Le centre de gestion de la Manche a procédé à la mise en place d'un référent déontologue à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil d'administration du centre de gestion a fixé à 0,07 % de la masse salariale le taux de cotisation appliqué aux collectivités non affiliées, adhérentes au socle commun pour l'année 2022.

Le conseil municipal a renouvelé la convention référent déontologue et lanceur d'alerte et confié cette mission au Centre de Gestion de la Manche, adopté le taux de cotisation de 0,07 % de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2022 et a autorisé Monsieur Le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19h54 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

17 – REMISAGE DE VEHICULES – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES VEHICULES MUNICIPAUX

Rapporteur : Agnès TAVARD

La commune dispose d'un parc automobile dont certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant des missions justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile. Cette disposition doit être encadrée par une délibération annuelle du conseil municipal lorsque l'exercice des missions le justifie.

Le conseil municipal a fixé la liste des emplois et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile et en a défini les modalités d'exercice : les modalités d'autorisation au remisage d'un véhicule de service sont définies par arrêté nominatif précisant les conditions d'utilisation : durée de l'autorisation accordée, lieu de remisage, conditions de mise à disposition du véhicule, y compris en terme de sécurité et les obligations de l'agent en terme de détention du permis de conduire et toutes infractions pouvant entraîner des conséquences sur l'autorisation accordée par la collectivité.

19h55 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

18 – ASTREINTES DES FONCTIONNAIRES - MODALITES

Rapporteur : Agnès TAVARD

Une délibération fixant le régime des astreintes a été adoptée par le conseil municipal de la commune de Cherbourg-en-Cotentin le 30 juin 2020. Toutefois, il s'avère qu'une nouvelle astreinte a été instaurée suite à la mise en place de la nouvelle cuisine centrale, il y a donc lieu de modifier cette délibération.

Ces astreintes et permanences organisent les interventions du personnel en dehors des horaires habituels de service afin de prévenir des accidents imminents ou réparer des dommages intervenus sur les infrastructures, équipements publics et matériels relevant de la compétence de la commune et/ou lui appartenant, et d'exercer les pouvoirs de police du Maire.

Le conseil municipal a adopté les dispositions d'organisation des astreintes.

19h56 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

19 – APPROBATION DE LA CHARTE DU BON USAGE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Rapporteur : Agnès TAVARD

La commune de Cherbourg-en-Cotentin met en œuvre un système d'information et de communication nécessaire à l'exercice de ses missions, comprenant notamment un réseau informatique et téléphonique. Elle permet donc à l'ensemble des agents et élus de disposer de moyens de communication électronique et de ressources informatiques, informationnelles, numériques et technologiques et de les utiliser.

Ces différents outils offrent également à leurs utilisateurs une ouverture vers l'extérieur, et se révèlent être des vecteurs de modernisation de la commune et du service public, si leur utilisation est faite à bon escient et dans le respect des usages et de la législation en vigueur. A l'inverse, une mauvaise utilisation de ces outils peut engendrer des risques d'atteinte à la confidentialité, à la disponibilité et à l'intégrité de l'information et par conséquent du système d'information.

Celle-ci peut avoir des conséquences graves de nature à engager la responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur ainsi que celle de l'établissement.

Une charte informatique est donc proposée pour l'ensemble de la commune. Cette charte présente les règles d'usage et de sécurité pour les outils informatiques, numériques et de communication mis à disposition des agents par la commune.

Le conseil municipal a approuvé la charte informatique.

19h57 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

20 – CONVENTION CADRE POUR L'ACQUISITION DE PRESTATIONS AUPRES DE MANCHE NUMERIQUE

Rapporteur : Agnès TAVARD

La commune de Cherbourg-en-Cotentin adhère à la compétence services numériques de Manche Numérique sur la base du seul territoire de la commune déléguée de La Glacière qui en était membre avant la création de la commune nouvelle le 1^{er} janvier 2016. La commune de Cherbourg-en-Cotentin utilise les services de la compétence Services Numériques du syndicat sur l'ensemble de son périmètre et il est donc nécessaire que la commune de Cherbourg-en-Cotentin adhère à cette compétence pour la totalité de son territoire. Cette adhésion n'aura pas d'impact financier sur le coût de l'adhésion annuelle qui est basée sur le nombre d'habitants et restera inchangée.

Le conseil municipal a autorisé l'adhésion annuelle pour l'ensemble du périmètre de Cherbourg-en-Cotentin à la compétence services numériques de Manche Numérique pour un montant annuel de 2 000 € HT.

Benoit ARRIVÉ : *J'en profite pour vous rappeler que le sujet du déploiement de la fibre, à Cherbourg-en-Cotentin et dans le Cotentin, est un vrai sujet. Nous avons auditionné, il y a quelques semaines, quelques mois, Manche numérique à la fois à la ville mais je sais que le Président de l'agglomération en a fait de même. Nous avons porté un certain nombre d'exigences. Les travaux sont en cours de déploiement et pour l'instant les choses se passent plutôt bien, même si on doit travailler avec Manche numérique, sur les questions des poteaux qui sont parfois un peu malvenus. J'en parlais tout à l'heure avec Gilbert, ça fait partie des sujets que l'on souhaite évoquer avec Manche numérique parce que certains projets de poteaux, que l'on découvre en même temps que le projet avance, ne sont pas acceptables, donc on interrogera Manche numérique sur un certain nombre de sujets. Mais la fibre enfin arrive après plusieurs années de retard et c'est une bonne chose.*

19h58 Votants : **54**

Pour : **49** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **5** Dominique HÉBERT
Anne AMBROIS
Odile LEFAIX-VÉRON
Gilles LELONG
Sylvie LAINÉ

21 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SPORT VACANCES – ÉTÉ 2021

Rapporteur : Claudine SOURISSE

L'action « Sport Vacances » est proposée gratuitement aux enfants de 6 à 18 ans durant les vacances scolaires, à l'exception de Noël. Les activités sont encadrées par des éducateurs municipaux ainsi que par des associations sportives.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, à verser les subventions aux associations participant au sport vacances été 2021, à savoir : Étrier Cherbourgeois (4 395 €), Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin (1 600 €), Cherbourg Club Aviron de Mer (200 €), Rugby Club Cherbourg Hague (40 €), Angoleiros Do Mar (120 €), Club Gymnique Cherbourgeois (320 €), AS du Golf de Cherbourg (120 €) et Association Sportive Arsenal Marine (280 €) pour un montant total de 7 075 €.

19h58 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

22 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU PASS LOISIRS

Rapporteur : Claudine SOURISSE

L'action « Pass'Loisirs » est proposée sur la commune déléguée de Tourlaville pendant les vacances scolaires pour que les enfants, de la moyenne section à la 3ème, profitent pleinement des nombreuses activités qu'elles soient sportives, culturelles, numériques ou environnementales. Les activités proposées sont encadrées par des éducateurs municipaux ainsi que par des associations.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, à verser les subventions aux associations, à savoir : Association Sportive Tourlavillaise (480 €) et Club de Loisirs de Tourlaville (547,50 €) pour un montant total de 1 027,50 €.

20h00 Votants : **54**

Pour : **47** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

23 – GOLDEN BLOCKS – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHERBOURG ATHLETISME ET A L'ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLE ATHLETISME

Rapporteur : Claudine SOURISSE

Golden Blocks est une compétition annuelle de «Street Running» qui se déroule sur la France entière. Le principal objectif de l'association est de rendre la course à pied accessible à tous et toutes afin de découvrir à long terme les champions de demain à travers des «battles» de sprint sur 50 m. Cette animation qui se déroule au cœur des quartiers a pour but de créer un événement en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires tout en associant les jeunes de toute l'agglomération.

Le 18 septembre 2021, c'était au tour de la commune de Cherbourg-en-Cotentin d'accueillir cet événement social et sportif au cœur du quartier des Provinces. A l'issue de cette étape qualificative, les gagnants de chaque catégorie ont été invités aux phases finales qui se déroulaient à Paris le 2 octobre 2021.

Afin d'aider les familles, les clubs d'athlétisme de Cherbourg et Turlaville ont pris la décision d'emmener les finalistes jusqu'à Paris pour leur permettre de participer aux phases finales.

Afin de soutenir ces clubs locaux dans leur démarche, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association sportive de Cherbourg athlétisme et à l'association Sportive Turlaville athlétisme.

Benoit ARRIVÉ : *C'est un beau projet, nous avons répondu aux sollicitations de jeunes locaux, connus sur le territoire qui voulaient monter cette opération. Si jamais, c'était à reproduire ma chère Claudine, c'est un travail avec la direction des sports, ta délégation et celle d'Anne Ambrois pour essayer de diffuser cette opération sur l'ensemble des quartiers de Cherbourg-en-Cotentin.*

20h03 Votants : **54**

Pour : **49** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

24 – MISE EN PLACE DE LA PETITION CITOYENNE

Rapporteur : Noureddine BOUSSELMAME

Le projet de mandat municipal a pour ambition le développement de la participation citoyenne dans la gouvernance municipale : les ateliers citoyens de proximité lancés en septembre 2021, et qui ont à ce jour tous démarré, le vote à venir sur les rythmes scolaires, les diverses consultations mises en œuvre notamment sur les projets d'aménagement urbain sont autant d'outils visant cette ambition.

Est proposé ici un nouvel outil de démocratie d'interpellation qui permet aux citoyens de saisir la collectivité et qui vient en complémentarité des outils de démocratie participative proposés par la collectivité. La pétition citoyenne permet ainsi aux citoyens de solliciter la collectivité sur un sujet non encore traité ou sur le souhait d'une alternative sur une décision déjà prise.

Le citoyen ou collectif de citoyens peut soumettre, via une pétition et au terme d'un nombre de signatures défini, un sujet mis à l'ordre du jour d'un conseil municipal en vue d'un débat.

Si le seuil de 800 signatures est atteint, et dans un délai maximal de 6 mois, le Maire décide de l'inscription à l'ordre du jour d'un conseil municipal. Le sujet de la proposition qui lui a été présenté, sera alors débattu ou délibéré. Le conseil municipal pourra alors soit approuver la demande et décider de sa mise en œuvre, soit soumettre la demande au vote des citoyens, soit la rejeter.

Si la pétition recueille entre 400 et 800 signatures, le porteur est reçu par le service concerné, l' élu en charge de la participation citoyenne et l' élu concerné par la thématique pour évaluer la demande et les suites possibles.

Si la pétition recueille moins de 400 signatures, la demande est alors archivée.

Ce dispositif sera mis en œuvre de manière expérimentale pendant un an, et sera évalué tout au long de son application. Au terme de l'expérimentation, un bilan précis sera présenté en conseil municipal et réévalué si besoin.

Le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre du dispositif pétition citoyenne à Cherbourg-en-Cotentin à partir de janvier 2022.

Sonia KRIMI : *On se félicite de cela, bien évidemment on va le voter mais je me pose deux questions. La première est par rapport aux prérogatives de la commune. On dit qu'il faut que ce soit dans les compétences de la commune mais quid si on a des pétitions qui concernent la sécurité, on ne va pas renvoyer, comme vous le faites à chaque fois, à l'Etat ou quand on vous dit qu'il y a un problème de poubelles ou autre, vous allez dire que c'est la CAC. Donc je me pose la question sur ce point-là, quid que la municipalité porte, en tout cas, des pétitions qui ne portent pas sur ses compétences, même si on vote plein de motions de censure qui ne concerne absolument pas nos compétences.*

La deuxième question, vous l'avez bien dit, nous n'avons pas besoin de 400 signatures pour venir vous voir, on peut témoigner de votre disponibilité sur le terrain, les maires-adjoints, les maires-délégués, vous êtes assez présents. Bien évidemment, nous n'avons pas besoin, dans une ville de 80 000 habitants, avec la proximité qui est la vôtre, d'avoir 400 ou même 200 ou que sais-je, de signatures pour venir vous voir. Je propose qu'à la place de cela, qu'il y ait une personne opérationnelle à la mairie qui part voir, selon ces compétences, qui s'engage avec la personne qui a porté, quelle que soit la pétition, les maires-délégués, les maires-adjoints à chaque sujet, de partir voir la personne et essayer de mettre un plan opérationnel. Bien évidemment si c'est la sécurité devant Carrefour Market c'est avec l'Etat et on travaille avec lui mais avec un plan opérationnel. Je connais la difficulté qui était la mienne au moment de la coronarographie, de porter une pétition avec 6 000 personnes. J'ai fait des semaines et des semaines de marché et j'ai des milliers de personnes qui me suivent et je n'ai même pas réussi à avoir

6 000 signatures donc je pense qu'il faut diminuer à 400 signatures si les membres de notre conseil municipal semblent d'accord.

Benoît ARRIVÉ : Nous avons aussi regardé ce qu'il pouvait se faire ailleurs, sur une ville de 80 000 habitants. Cette question de 800 signatures, nous semble aussi intéressante et utile, pour amener, peut-être, non pas tous les sujets mais en tout cas des sujets de fond. Pour répondre à votre question sur l'interpellation qui concerne des compétences autres, que ce soit des compétences de la Région, du Département ou même de l'Agglomération, on porte déjà cela au quotidien auprès de celles et ceux qui en ont la compétence. Vous parliez des questions liées à la compétence de l'Etat, on interpelle l'Etat, le Préfet, la sous-préfète, le commissaire de police, le procureur sur un certain nombre de sujets au quotidien. Pour répondre à votre dernière question, on a aujourd'hui un service proximité autour de Nouredine Bousselmane, autour de Christian Bernard qui fonctionne très bien. Dès que l'on a une interpellation sur un sujet de dysfonctionnement et bien Nouredine, Christian et l'ensemble des adjoints, en fonction de leur délégation, on retrouve beaucoup Bertrand Lefranc, Patrice Martin et d'autres, ils sont en permanence sur le terrain pour aller rencontrer les habitants et essayer de régler le problème. Je voulais vous rassurer, c'est quelque chose qui est déjà fait au quotidien. L'intérêt de ce nouveau dispositif, c'est de pouvoir faire porter un débat en conseil municipal sur un sujet qui ne serait peut-être pas arrivé sans cette question, je dirais, de capacité des habitants à lancer ce qu'on appelle la démocratie d'interpellation. Encore une fois, on va tester pendant un an, comme la délibération l'indique et on vous fera un retour, en espérant que les choses fonctionnent. Développer la démocratie participative, la démocratie permanente, ça demande aussi des efforts des élus et je crois que nous y sommes prêts aujourd'hui et on l'a beaucoup dit pendant la campagne électorale, on fait les choses différemment on le voit encore une fois sur les 4 jours/4,5 jours et ça demande aussi une acculturation et un effort des habitantes et des habitants pour participer au débat. A l'air du développement des réseaux sociaux et d'autres approches, on voit bien que les villes doivent moderniser leur façon de faire. Les réunions publiques comme on les a connues il y a vingt ans fonctionnent moins et c'est pour cela que les nouveaux outils, même expérimentaux, nous semblent aller dans le bon sens.

20h11 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

25 – REGLEMENT DU VOTE PORTANT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Nouredine BOUSSELMAME

La commune de Cherbourg-en-Cotentin s'est engagée à soumettre la question des rythmes scolaires aux habitants du territoire.

Les opérations de vote sur les rythmes scolaires se dérouleront les 8 et 9 novembre 2021 de 8h00 à 18h00. Pour les votes physiques, ils pourront se dérouler soit à l'Hôtel de ville ou dans les mairies déléguées, le vote sera alors possible sur les heures d'ouverture des équipements.

Le collège électoral est composé de tous les habitants de Cherbourg-en-Cotentin inscrits sur la liste électorale, les parents d'enfants scolarisés, dans une école maternelle ou élémentaire publique de la ville qui résident sur la commune, les enseignants et acteurs intervenants dans les écoles ne résidant pas sur Cherbourg-en-Cotentin. Concernant les familles résidant à Nouainville et dont les enfants sont scolarisés sur une école maternelle ou élémentaire de Cherbourg-en-Cotentin, ils auront accès au vote au regard de la convention signée entre les deux communes. Par ailleurs, les parents résidant à Digosville, Brillevast et Maupertus, et dont les enfants sont scolarisés sur une école publique de Cherbourg-en-Cotentin, auront accès au vote, ces communes de résidence apportant un financement à la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour leur scolarisation.

Le dépouillement sera assuré par deux agents de la collectivité accompagnés de 2 citoyens tirés au sort sur l'ensemble des volontaires issus des associations de parents d'élèves dans les 2 jours qui suivent la clôture du vote.

Les résultats du vote seront annoncés par Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants, mis en ligne sur le site de la ville et transmis aux médias locaux.

Le conseil municipal a approuvé le règlement du vote sur les rythmes scolaires prévu les 8 et 9 novembre 2021.

Dominique HÉBERT : Je lance un appel à la mobilisation parce que suite au débat citoyen et aux trois débats, qui ont eu lieu, de grandes qualités. J'appelle simplement chacun à voter et faire voter autour de soi et je crois qu'en tant qu'élu de la collectivité, il est important que tous les élus participent à cette votation en faisant le choix qu'ils estiment être le plus pertinent pour les enfants, pour la qualité d'enseignement des enfants. Je vous invite à participer de manière massive à cette votation.

Sophie HÉRY : Vous avez dit qu'il y avait trois débats, il y avait du monde à ces débats ?

Benoit ARRIVÉ : Alors pas suffisamment en physique, entre 30 et 60 personnes. Par contre il y a eu 150/200 personnes qui suivaient en même temps, puisque c'était soit physique soit retransmis. Les gens continuent à retourner voir les débats, qui étaient d'une grande qualité avec des intervenants nationaux et extérieurs. Le service communication de la ville, je regarde Sophie DESMARET, communique beaucoup, actuellement là-dessus et on a aussi besoin de médias locaux. C'est une initiative assez unique en France, beaucoup de villes n'ont fait voter personne, ou se sont contentées de faire voter soit les parents d'élèves ou les enseignants ce qui à mon avis était trop limitatif. Encore une fois, c'est un projet de société à l'échelle d'une ville, ça modifie la vie de celles et ceux qui ont des enfants, ça modifie aussi la façon de vivre de celles et ceux qui n'en ont pas encore mais qui un jour en auront, et puis aussi bien sûr du tissu associatif. C'était donc important, encore une fois, qu'on arrive à organiser ce premier grand débat à l'échelle de la ville et comme je le disais tout à l'heure sur la votation citoyenne, c'est aussi une nouvelle façon de faire, donc qui demande une mobilisation des élus, des services, une nouvelle approche mais aussi une appropriation des habitantes et des habitants et ça ne va pas se faire en quelques jours.

Sophie HÉRY : Au niveau des établissements scolaires, est-ce que les directeurs d'établissements peuvent informer les parents de ce vote ? Parce que c'est eux qui sont principalement concernés.

Dominique HÉBERT : Les 8 et 9, c'est au lendemain de la reprise des vacances scolaires, ce qui laissera peu de temps éventuellement aux directeurs ou aux enseignants de communiquer auprès des familles. Le choix qui a été fait, c'est de ne pas forcément mettre en porte-à-faux des enseignants au sein d'une même équipe, ils ne sont pas forcément tous du même avis. Donc l'idée c'était de ne pas faire porter, sur les enseignants, au sein des écoles, ce débat-là. Il y a eu des tracts qui ont été distribués, les parents d'élèves ont eu accès à plus d'information que le reste de la population, chaque habitant inscrit sur les listes électorales, mais de manière plus large que les listes électorales, le Maire vous a présenté cette liste dans la délibération. Les parents d'élèves, puisque nous avons des outils de communication avec eux, une fois qu'ils ont inscrits leurs enfants dans nos écoles, les parents d'élèves ont pu recevoir un mail ou des SMS, souvent dans les heures précédant l'ouverture du vote. On a aussi pu leur envoyer un flyer de rappel. On a préféré porter nous-même cette communication auprès des parents d'élèves plutôt que de faire porter ce poids-là sur les équipes éducatives.

Sophie HÉRY : Il n'était pas question pour moi de faire porter ça à l'équipe éducative, c'était juste pour information. Parce que la communication, c'est important pour cette démarche.

Brunon FRANCOISE : Simplement, je profite de cette délibération pour vous rappeler que notre groupe, fidèle à notre engagement pendant la campagne, est favorable à la semaine des quatre jours.

Benoit ARRIVÉ : Je suis content que vous en fassiez la précision. Ce que nous avons souhaité, c'est de rester impartial. On a souhaité que la ville ne se positionne pas et que le débat ait lieu. N'oubliez pas d'aller voter monsieur Françoise. Mais encore une fois, nous avons fait le choix de ne pas orienter le vote des habitantes et des habitants. C'est aussi ça la démocratie participative.

Sonia KRIMI : Par rapport aux personnes qui n'ont pas reçu le bulletin de vote. Vous confirmez qu'ils peuvent venir voter directement dans les communes déléguées ?

Benoit ARRIVÉ : Les courriers sont en cours d'acheminement mais il y a une procédure pour celles et ceux qui n'auraient pas reçu. La poste est parfois défaillante.

Dominique HÉBERT : Effectivement, il est possible que certaines familles n'aient pas reçu le courrier. On a communiqué et on refait encore un petit point presse sur le sujet demain ou après-demain, pour justement rappeler la procédure pour celles et ceux qui n'auraient pas reçu le courrier avec un numéro de contact ou une adresse mail de contact au niveau des services de la ville. Ils sont indiqués dans la délibération, il me semble, ce qu'il permet à chacun de prendre contact auprès des services de la ville qui pourront leur fournir le courrier que chacun reçoit, soit de manière très rapide : par mail, et ou au moins le code unique qui leur permettra de s'inscrire sur la plateforme et de pouvoir participer au vote, ou de venir avec leur code unique en mairie déléguée pour voter de manière physique, s'ils n'ont pas les outils informatiques qui leur permettent de voter de manière dématérialisée. Il y a des contacts directement pour permettre à chacun de participer. Normalement on a signé un contrat avec La Poste, l'engagement était que les dernières lettres arriveraient samedi dernier. Je sais qu'il y en a qui sont arrivées hier, et encore aujourd'hui, et tout le monde ne les a pas encore reçues donc le respect du contrat de La Poste

laisse à désirer mais j'espère bien qu'ils se sont juste trompés de samedi et qu'elles seront arrivées samedi prochain. Il y a un peu plus e 59 000 courriers qui sont envoyés, personnalisés avec un code unique, c'est aussi un vrai gageure, ça ne parait rien comme ça de prime abord mais c'était quelques sueurs froides pour un certain nombre d'agents et je voudrais les remercier pour leur implication parce que c'est extrêmement compliqué à mettre en œuvre, cette histoire de votation avec un code unique. De façon assez sécurisée et de s'assurer que des petits malins n'essaient pas de troubler le jeu pour essayer de délégitimer cette votation citoyenne.

Benoit ARRIVÉ : *En tout cas quelqu'un qui n'aurait pas reçu le courrier peut, bien sûr, se déplacer dans les mairies déléguées en vote physique comme la délibération l'incite. C'est comme le « couac », madame Krimi, des dernières élections départementales et régionales, mal organisées, par notre ami le Ministre de l'intérieur. Même quand on ne reçoit pas les professions de foi, on va quand même voter.*

20h22 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

26 – PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR DES ECOLES PUBLIQUES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN (SDEP)

Rapporteur : Gilles LELONG/Dominique HÉBERT

La commune de Cherbourg-en-Cotentin dispose d'un patrimoine varié, dont 41 écoles qui nécessitent d'être reconfigurées et modernisées pour regrouper les élèves dans des écoles répondant aux enjeux de « l'école de demain ».

Compte-tenu des différences de densités urbaines, de l'évolution de population et d'une gestion initiale sur 5 communes différentes, les écoles de Cherbourg-en-Cotentin ont évolué vers des dimensionnements assez contrastés.

Les bâtiments scolaires présentent également des disparités dans leur état technique et leurs capacités avec des contrastes importants entre des écoles récentes et d'autres plutôt vétustes, ainsi que des locaux parfois généreux en dimensionnement par rapport à l'effectif à accueillir et au contraire des écoles plus restreintes en termes de surfaces.

En 2017, un diagnostic de l'état patrimonial des écoles de la commune a été réalisé, en 2020, un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) a établi des propositions de scénarios de reconfigurations, de regroupements et de modernisation des écoles. Ce travail a été finalisé, en maîtrise d'œuvre interne.

Le scénario final représenterait un coût estimé de 125 millions d'€ TTC, sur 3 mandats, dont 39 millions TTC sur ce mandat.

Il consisterait en 28 rénovations et/ ou extensions d'école et/ou constructions de restaurants scolaires, 7 constructions de nouvelles écoles ou de reconfigurations et rénovations lourdes, 2 réaffectations d'écoles pour un usage extrascolaire et 10 fermetures d'écoles pour vente, démolition ou réaffectation pour un usage non scolaire.

Le conseil municipal a validé ce projet, le calendrier et les coûts prévisionnels de ces opérations, étant précisé que des recherches de financements seront sollicitées sur cette base.

Dominique HÉBERT : *Sur les quatre écoles que Gilles vient de présenter le programme de travaux, depuis déjà quelques semaines sur Veil et Doisneau, comme il y avait urgence, la contrainte des délais, les services de la ville ont engagé des discussions avec chacune des équipes éducatives depuis le printemps. Sur Mitterrand et Noblet, depuis la rentrée scolaire, on leur a présenté aussi la programmation de travaux donc là aussi il y a des échanges avec chacune des équipes éducatives de façon à voir avec elles, comment elles souhaitent organiser ou quelle vision elles ont de l'aménagement intérieur de leur école, de façon à ce que l'on puisse intégrer tous ces besoins au niveau des équipes éducatives dans le cahier des charges. Cela nous permettra aussi de définir les programmes avec les architectes que nous aurons à sélectionner dans les prochaines semaines ou prochains mois. Ce travail de co-construction est déjà engagé sur ces quatre écoles. Je voulais aussi rappeler que l'ensemble du projet du schéma directeur des écoles publiques a été travaillé, vous avez vu, on a commencé en 2017 avec les services techniques puis 2019 au niveau de la direction Education. L'ensemble de ce projet a été travaillé depuis 2019 en lien avec les services de l'Education Nationale, les deux IEN de Cherbourg-en-Cotentin, les deux DASEN qui se sont succédés sur cette période-là et avec lesquels nous avons eu des dialogues assez riches et fructueux. D'ailleurs la DASEN souhaite mettre en œuvre un groupe de travail à l'échelle du département pour justement réfléchir sur ce concept de l'école de demain et alimenter, également, les réflexions à l'avenir pour Cherbourg mais aussi pour d'autres villes du département de la Manche donc c'est, je pense, une démarche aussi très intéressante et encourageante. Comme vient de le dire monsieur le Maire, je pense, que ce projet, sur le mandat, 39 millions d'euros, je suis sûr qu'aucune ville dans la*

région Normandie, n'investira autant dans les écoles publiques dans ce mandat. Peu de villes au niveau national investissent autant dans les écoles, ça démontre une réelle ambition pour nos jeunes et aussi une réelle ambition en faveur de l'école de la République, une école que l'on souhaite innovante et moderne pour permettre la réussite des enfants dans le cadre de leur cursus scolaire.

Gérard DUFILS : A la coopérative citoyenne, nous saluons l'existence de ce schéma directeur des écoles, qui fixe des perspectives sur le temps long, trois mandats, ce n'est pas rien. Il définit énormément de choses, sur le projet politique mais on regrette quand même que ce schéma directeur n'est pas fait l'objet d'une présentation nettement plus en amont de ce conseil municipal. Pour les élus qui ne sont pas dans l'exécutif, qui n'assistent donc pas aux différentes réunions de bureau qu'il peut y avoir autour du sujet. Vous avez dit avoir commencé à travailler dessus en 2017, mais nous on le découvre une semaine avant par le biais des communications qui sont faites pour ce conseil municipal. En une semaine, il est très difficile, pour un projet de cette importance, pour une délibération de cette importance, de pouvoir s'approprier le sujet. En matière de démocratie, j'ai tendance à dire que tous les élus doivent avoir la possibilité de s'approprier les différents sujets, et je répète, que ça aurait vraiment mérité, pour le coup, d'être présenté en amont, de façon que l'on ait le temps de s'approprier le sujet, complètement, avant d'arriver à ce conseil municipal. Il demeure que le projet, malgré tout, présente beaucoup d'intérêt, nous le savions. Comme je l'ai dit, la coopérative citoyenne va le soutenir, on votera pour, ainsi que les délibérations qui suivent concernant les établissements scolaires qui vont faire l'objet de travaux dans le cadre du début de ce mandat. Je voudrais aussi apporter une remarque de fond concernant la suite de ce mandat, où de temps en temps, effectivement, il y a des délibérations d'importance, qui arrivent sur la table, vous savez le faire puisqu'il y a eu des présentations qui ont été faites pour le PLH, pour la cuisine centrale, pour la Fauconnière où on a été visiter les lieux, chaque fois qu'une délibération le mérite, qu'il y ait des présentations suffisamment en amont pour qu'on puisse s'approprier les sujet dans leur complexité et dans leur totalité.

Benoit ARRIVÉ : On le fait parfois, vous l'avez dit, après le fonctionnement de nos institutions est ainsi, la remarque que vous évoquez, je pense que les groupes minoritaires, au département ou à la région ou dans d'autres collectivités pourraient largement faire la même remarque. Je prends note de votre remarque et effectivement, je m'engage à ce qu'on essaie de faire comme on l'a fait pour Favier et parfois de façon différente, je rappelle que ça a été présenté en commission et que contrairement à ce qu'il se passe dans d'autres assemblées et j'en ai connu quelques-unes, on prend le temps quand même, d'où la durée de nos conseils municipaux, de vous présenter le sujet en détail, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des collectivités et des mairies que je connais, quelques soit leur divergence politique. Vous avez vu, nos conseils municipaux sont longs, extrêmement fournis et c'est aussi un choix qui est le nôtre d'aller dans le détail des présentations pour que vous puissiez vous positionner en conseil municipal. Je connais des villes où les délibérations sont présentées de façon bien plus succinctes donc entre les commissions et les débats en conseil, que je souhaite les plus approfondis et les plus nourris possible, je crois qu'on vous laisse l'opportunité de vous positionner. Mais j'entends votre remarque et on essaiera de s'améliorer dans les mois qui viennent.

Sonia KRIMI : Vous avez dit des choses dans lesquelles on ne peut que s'identifier : quand on diminue les espaces bitumés, la mise en accessibilité, votre capacité à s'adapter aux techniques d'enseignement, l'accompagnement qui sera meilleure pour les activités périscolaires, les classe numériques et j'en passe. On ne peut pas être contre tout cela mais je vais m'abstenir parce que je trouve qu'il y a une folie des grandeurs derrière le rassemblement, dans des gros espaces, aujourd'hui, de nos enfants. Surtout qu'avec le coronavirus, on a tendance à aller vers le monde des petites structures, le monde au « consommer local » et je trouve que ce projet, qui était pensé avant le coronavirus nécessite une adaptabilité un peu à cela. D'où ma première question, sur le nombre d'élèves qui sont retenus pour cette étude pour les années 2022/2038. La deuxième question, est-ce que le dynamisme de Cherbourg-en-Cotentin ne va pas inverser la tendance des pertes des élèves sur la ville ? Je vous dis quand même que nous avons perdu 4 000 élèves cette année sur toute la Normandie et que pour l'année 2019-2020, nous avons perdu 500 élèves au profit du Sud-Manche. Ma troisième question, dans l'étude, est-il pris en compte le dédoublement des classes : CP et CE1, qui était mis en place par ce gouvernement ? Et ma dernière question, quid de la formation des dix écoles qui vont être fermées parce que selon mes informations, les parents d'élèves de l'école des Roquettes ne sont pas encore au courant de la fermeture. Ils vous ont envoyés plusieurs courriers, ils ont essayé de vous voir plusieurs fois et lors du dernier conseil d'école, il a été précisé aux parents d'élèves de cette école qu'il y a une étude en cours mais qu'ils attendent toujours d'être sollicités et accueillis par vous. Aujourd'hui, je suis un peu gênée de voter cela, c'est pour ça que je m'abstiens.

Benoit ARRIVÉ : Puisque vous nous interrogés sur la dynamique de la ville, effectivement et je vous remercie de la souligner, nous avons pris la mauvaise habitude, ici, depuis quinze ans, sur cette communauté urbaine qui est devenue une seule ville, de perdre tous les ans, des enfants dans nos écoles. Depuis cette année, la courbe s'est inversée puisque nous avons plus d'enfants que l'année dernière, ce qui est quand même signe d'un dynamisme retrouvé. Je profite de votre question pour le rappeler comme je l'ai fait ce matin devant la presse puisque c'est un des éléments, en tout cas, qui traduit la bonne santé de la ville et son attractivité retrouvée.

Anna PIC : On va, évidemment, que se féliciter de l'ambition que nous portons pour ces écoles de la République et surtout pour ces nouveaux espaces. L'école de demain, je crois que Dominique Hébert, l'a très bien dit, c'est aussi celle qui permet dans des espaces rénovés, renouvelés, des pédagogies qui sont différenciées, des pédagogies qui permettent d'accueillir dans des espaces beaucoup plus ouverts et mobiles, nos élèves pour leur épanouissement et leur apprentissage. Quant au nombre d'élèves dans une école, si nous avons travaillé, je crois collectivement sur ce schéma, c'est parce que nous avons des écoles fragilisées parce que vous n'êtes pas sans savoir, madame la députée, que ce n'est pas nous qui définissons les ouvertures et fermetures de classes. En l'occurrence, lorsqu'une école est structurellement fragile, on ferme une classe, quel que soit le nombre d'élèves par niveau, plutôt parce que globalement on répartit en divisant par 24 ou 25 le nombre d'élèves. Je crois que, évidemment, nous sommes contraints mais c'est aussi parce des équipes pédagogiques renforcées peuvent avoir aussi des projets pédagogiques avec une meilleure émulation que l'horizon des groupes qui ne sont pas extrêmement importants mais qui permettent effectivement d'avoir une pédagogie plus innovante et qui permettent de maintenir structurellement et d'éviter les fermetures de classes qui déstabilisent les projets d'école.

Dominique HÉBERT : Nous n'avons pas pu, forcément, venir vous informer au fil de l'eau, sachant que les hypothèses ont beaucoup variées dans le temps. Gilles l'a évoqué sur la question du PPRN, pendant longtemps, on avait une forte incertitude pour pouvoir maintenir les travaux sur l'école Veil et l'école Doisneau c'était plutôt : il n'y a pas possibilité de reconstruire l'école sur site. C'est seulement depuis quelques mois que cette perspective-là s'est ouverte à nouveau avec les services de la DDTM, les services de l'Etat. A partir de là, quand les hypothèses sont un peu, je dirais, sur des sables mouvants, c'est difficile de pouvoir communiquer sur ces questions-là. D'autant plus que vous le comprenez bien, la question de madame Krimi l'atteste, la question d'éventuelles fermetures d'écoles est un sujet assez sensible. On évite de divulguer, comme ça, avant d'avoir des choses qui soient fiabilisées, et avoir des certitudes sur la question. C'est pour cela que l'on a peu communiqué sur ce sujet-là, pour ne pas qu'il y ait des choses qui partent dans tous les sens et créent des inquiétudes auprès des parents d'élèves, parfois des inquiétudes qui n'auraient pas lieu d'être donc on a préféré avancer et pouvoir présenter quelque chose qui tenait debout, qui était sûr de pouvoir être fait, qui pouvait rentrer dans l'enveloppe budgétaire de la ville, qui pouvait rentrer dans les capacités à réaliser, dans les délais contraints par rapport au PPRN, pour les services de la ville. Par rapport à la question de madame Krimi, sur le schéma des grosses écoles, quand on a rencontré le cabinet la première fois, il nous posait la question de qu'est-ce que l'on envisageait comme taille d'écoles pour dire que c'est un pôle de stabilité. Il a travaillé sur beaucoup d'autres grandes villes en France, où les écoles sont à 30-40 classes, on lui a tout de suite dit que nous ne souhaitons pas du tout ce modèle, on veut garder des écoles dans nos quartiers, c'est pour cela que nous avons dit tout à l'heure une des orientations, des objectifs, c'était d'avoir si possible, deux classes par niveau. On ne l'aura pas, je crois qu'il n'y a qu'une école qui atteindra ce chiffre de deux classes par niveau puisqu'on va garder des écoles, je disais, tout à l'heure, à taille humaine sur l'ensemble du territoire et des écoles de quartiers en proximité de l'habitat des habitants. Et pour preuve, je vais prendre juste un seul exemple, l'école Lucas de Nehou, école que l'on peut considérer de rural au village de La Glacière où il y a trois classes, donc on va fermer cette école-là puisque l'on va devoir la démolir, c'est extrêmement compliqué de la rénover au niveau thermique et de la rendre accessible, surtout. On va la démolir mais on va la reconstruire, d'abord, on reconstruit une école neuve sur place, donc effectivement ça fait une des dix écoles qui va fermer, l'école Lucas de Nehou mais qui sera reconstruite sur site, donc ce n'est pas vraiment une fermeture de mon point de vue, mais elle est annoncée comme ça dans les dix. C'est une école de trois classes, donc vous voyez, nous ne sommes pas, de manière dogmatique, sur des grands ensembles où il y aurait des problématiques de Covid, de gestion. Au contraire, je pense que dans la réflexion qui est menée en ce moment avec les équipes éducatives ça permet justement, avec tout ce retour d'expérience sur la gestion de la crise, l'organisation des flux, la gestion aussi des risques. On ne l'évoque plus ou peu mais on a toujours une obligation de sécuriser nos écoles par rapport au risque d'attentats, tous ces éléments-là peuvent être pris en compte dans les réflexions et je pense que c'est plutôt très intéressant. Par rapport à la dynamique démographique du territoire, cela faisait partie des sujets sur lesquels le cabinet devait nous donner des éléments de réponse et quand on dit que l'objectif est d'avoir 24 élèves maximum en moyenne par classe. Aujourd'hui on est plutôt autour de 20 élèves par classe, ce qui laisse encore pas mal de marge de manœuvre pour pouvoir accueillir un certain nombre d'enfants sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin. Dans les écoles, il y a des espaces qui permettront éventuellement d'accueillir une ouverture. C'est bel et bien intégré dans le cadre de notre projet, et oui, pour les quartiers en REP+ où il y a du dédoublement de classe, évidemment, on en tient compte, d'ailleurs c'était indiqué sur une des diapos présentées.

Enfin pour les écoles qui vont fermer, j'avais pris un engagement auprès des enseignants, parce que je crois que c'est extrêmement important d'avoir un respect du monde des enseignants et d'avoir une qualité de relation et de confiance aussi avec eux. J'avais pris l'engagement, auprès d'eux, il y a déjà longtemps parce que ce dossier a trainé entre la crise Covid et des problèmes avec le cabinet, il y a deux ans de ça. On présente ce dossier ce soir avec un peu de retard par rapport au calendrier initial mais j'avais pris l'engagement de leur présenter le projet de façon à ce qu'ils ne découvrent pas dans la presse le lendemain du conseil municipal. Je l'ai indiqué le jour de la commission 2 qui a préparé ce conseil. Avant les vacances scolaires, j'ai fait une réunion avec tous les directeurs et directrices des

écoles de Cherbourg-en-Cotentin où on leur a présenté tout le projet, qui serait soumis au vote du conseil de ce soir. Toujours avec, quand même, ce point d'interrogation jusqu'au vote. On leur a présenté ce projet en leur donnant la liste des dix écoles fermées ou neuf si je retire l'école Lucas de Nehou. Ils sont tous informés des écoles qui vont éventuellement fermer et des périodes, à peu près, où elles pourraient fermer parce que, à part l'école des Roquettes que vous avez citée, les autres écoles ce sera plutôt dans le deuxième mandat. Puisque, avant de fermer une école, il faut d'abord avoir fini les travaux de requalification de certaines écoles pour pouvoir accueillir les enfants des écoles qui, éventuellement, seraient fermées puisqu'il faudra retravailler sur les cartes scolaires et parfois les élèves d'une école seront renvoyés vers deux ou trois écoles différentes. Concernant l'école des Roquettes et le ou les courriers, que vous nous dites, que l'on a reçus des familles, j'aimerais bien que vous m'en donniez une copie parce que nous ne les avons jamais reçus. Jusqu'à maintenant, et d'ailleurs vous pouvez en attester, puisqu'on a reçu des courriers de familles par rapport à des problématiques sur l'organisation de la restauration scolaire, les familles vous avez aussi mis en copie de ce courrier. Vous nous aviez sollicités, on vous avait fournis la réponse que l'on a transmise aux familles. Vous nous avez répondu par mail, cette semaine, très gentiment pour nous remercier de la qualité du travail réalisé au sein des écoles de la ville. Si jamais, une chose comme ça nous est sollicitée par les familles de l'école des Roquettes, bien évidemment que nous les recevrons et on leur expliquera la teneur du projet, mais comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est la seule école que l'on peut fermer sans qu'il y ait de conditions de travaux de réalisés dans une autre école. Aujourd'hui, les enfants, dans le cadre de l'extrascolaire, qui sont accueillis au Village des Enfants, j'estime qu'il y a un enjeu de sécurité dans les conditions d'accueil de ces enfants et je souhaite que l'on puisse régler ça assez rapidement pour améliorer leur condition d'accueil. En plus, l'école des Roquettes est à côté du Vallon Sauvage, ce qui donne un espace de nature et de verdure extrêmement intéressant pour porter des projets pédagogiques sur ces temps péri-extra-scolaire auprès des enfants et je crois que le site de l'école des Roquettes est tout indiqué pour pouvoir accueillir ces temps. J'ai donc, effectivement pour objectif de fermer l'école des Roquettes pendant le mandat actuel.

Benoit ARRIVÉ : Je crois que tout le monde peut mesurer l'expertise qui est la vôtre et la maîtrise des dossiers ce qui, à mon avis, honore la fonction de maire-adjoint. Encore une fois, vous avez compris l'importance de ce sujet pour l'école de demain, on y met des moyens parce que l'on croit à cette école de la République. Je suis aussi très fier que Cherbourg-en-Cotentin, grâce aussi à la bonne gestion financière de Gilbert Lepoittevin dans ces fonctions d'adjoint puisque vous avez vu que nous investissons, conseil après conseil, des sommes considérables. Ce qui doit aussi nous permettre de rattraper le retard qui était le nôtre mais c'était, là aussi, un des enjeux, comme je l'ai expliqué à l'époque, de la création de la commune nouvelle.

21h22 Votants : **54**

Pour : **49** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

27 – ÉCOLE FRANÇOIS MITTERRAND – RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES

Rapporteur : Gilles LELONG/Dominique HÉBERT

L'école François Mitterrand, située sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville, se compose : d'une école maternelle à l'Est, d'une école élémentaire à l'Ouest et d'une partie restauration au centre.

La commune doit engager un programme de travaux de mise aux normes et de rénovation pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la réglementation thermique.

L'opération globale (travaux durant l'été 2022, 2023 et 2024) est estimée à environ 2 312 000 € HT, soit 2 775 000 € TTC dont 5 % d'aléas (sur les études et travaux).

Le conseil municipal a validé le programme, le calendrier et les coûts prévisionnels de cette opération, étant précisé que des recherches de financements seront sollicitées sur cette base (DSIL, FEDER, et tout autre partenaire financier).

21h23 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

28 – ÉCOLE HAMEAU NOBLET – RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES

Rapporteur : Gilles LELONG/Dominique HÉBERT

L'école élémentaire Hameau Noblet est située sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Elle accueille environ 130 élèves et fait partie des écoles du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +).

La commune doit engager un programme de travaux de mise aux normes et de rénovations pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et le décret tertiaire.

L'opération globale (travaux durant l'été 2022, 2023 et 2024) est estimée à environ 1 181 880 € HT, soit 1 418 256 € TTC dont 12 % d'aléas (sur les travaux).

Le conseil municipal a validé le programme, le calendrier et les coûts prévisionnels de cette opération, étant précisé que des recherches de financements seront sollicitées sur cette base (DSIL, FEDER, et tout autre partenaire financier).

21h23 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

29 – PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN COLLEGE CHARCOT EN ECOLE PROVISOIRE – RESTRUCTURATIONS LOURDES DES GROUPES SCOLAIRES VEIL ET DOISNEAU

Rapporteur : Gilles LELONG/Dominique HÉBERT

Dans le projet de Schéma Directeur des Écoles Publiques, un scénario de travaux s'est révélé être prioritaire et nécessaire, à savoir la reconfiguration lourde des groupes scolaires Veil et Doisneau, imposée par le Plan de Prévention Multirisques (PPRN) qui édicte à la commune de Cherbourg-en-Cotentin de réduire la vulnérabilité de ces écoles pour mars 2025.

Il semble très compliqué de réaliser les travaux en site occupé pour le groupe scolaire Veil, contrairement au groupe scolaire Doisneau.

L'ancien collège Charcot serait donc réaménagé pour accueillir provisoirement les élèves du groupe scolaire Veil le temps de travaux.

Les estimations d'opérations au ratio sont les suivantes :

- ex-collège Charcot : 475 000 € TTC.
- groupe scolaire Veil : 9 200 000 € TTC.
- groupe scolaire Doisneau : 5 450 000 € TTC.

Pour l'ancien collège Charcot, les crédits de diagnostics et de travaux sont estimés à 450 000 € TTC.

Pour les groupes scolaires Veil et Doisneau, les crédits d'accompagnement (maîtrise d'ouvrage déléguée), de diagnostics, d'études et maîtrise d'œuvre externe (jusqu'au dépôt de permis de construire) sont estimés à 500 000 € TTC.

Le conseil municipal a validé ces projets, les calendriers et coûts prévisionnels de ces opérations, étant précisé que des recherches de financements seront sollicitées sur cette base et a validé le montant de l'enveloppe programmatique, pour lequel une consultation de maîtrise d'ouvrage sera lancée.

21h23 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

30 – AVENANT AUX MARCHES DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE, MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX DE LA CUISINE CENTRALE RENE LE BAS

Rapporteur : Gilles LELONG/Dominique HÉBERT

En 2019 et 2020, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a décidé de réaménager la cuisine de l'ancien Centre Hôpital des Armées René Le Bas, en cuisine centrale pour y produire, à terme, tous les repas des cantines scolaires de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin (3.500 repas par jour en liaison chaude).

La commune s'est ensuite fait accompagner d'une maîtrise d'ouvrage déléguée pour mener à bien ce projet. La SHEMA a été retenue pour assurer cette mission. S'en est suivie une consultation de maîtrise d'œuvre. L'équipe de maîtrise d'œuvre B-Ingénierie / BET Bader / BET Boulard14 / ARWYTEC/ CETIS a été retenue.

Le projet a été validé en phase APD, par délibération du conseil municipal le 20 octobre 2020, au montant global de : 1 561 745 € HT (1 520 745 € HT d'opération + 41 000 € HT d'honoraires de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée).

Cependant, les travaux ont pris du retard à cause de différentes difficultés techniques et de la pénurie de matériaux, liées à la crise sanitaire du Covid-19. De plus, de nombreux travaux de finition devaient être réalisés par les entreprises début août 2021, mais celles-ci n'ont pas pu les réaliser en raison des congés annuels. Une partie de ces travaux a donc dû être réalisée en régie et a été déduite des prestations dues aux marchés des entreprises titulaires.

En mai 2021, le lave-cagettes qui devait être récupéré d'une cuisine centrale est tombé en panne et s'est révélé irréparable. Compte-tenu du délai de livraison à respecter, un nouveau lave-cagettes a dû être commandé. En conséquence, les aléas de chantier budgétés par la SHEMA se sont révélés être insuffisants, suite à ce rachat imprévu et impératif d'un lave-cagettes, à hauteur de 79 894,60 € HT.

Des avenants aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre sont donc devenus nécessaires.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à valider la régularisation et/ou la réalisation des travaux précités, et a autorisé la signature des avenants suivants :

- un avenant autorisant la SHEMA, maître d'ouvrage délégué, à signer toutes les pièces marchés et comptables de l'opération avec son nouveau montant global de 1 605 853,36 € HT,
- un avenant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre de + 13 256 € HT et de celle de l'enveloppe de marchés de travaux de + 71 886 € HT (56 886 € HT selon devis entreprises + 15 000 € HT de provision pour l'agrandissement du bac à graisses), soit une augmentation de + 85 141 € HT, soit + 6 % du montant d'opération.

21h26 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

31 – RESEAU DE CHALEUR DES PROVINCES – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2019/2020

Rapporteur : Gilles LELONG

La chaufferie bois ainsi que le réseau de transport, de distribution de chaleur et d'eau chaude du quartier des Provinces sont gérés en délégation de service public par la commune de Cherbourg-en-Cotentin. La concession a été déléguée à la société Provinces Énergie, filière d'IDEX Énergie, pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2029. Depuis, 4 avenants ont été notifiés pour le bon fonctionnement de la délégation.

L'analyse du rapport du délégataire réalisé par l'AMO SAGE Énergie couvre la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel pour l'exercice 2019/2020, sachant qu'il a été présenté en commission consultative des services publics locaux le 14 octobre 2021.

21h29 Votants : **54**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

32 – RESEAU DE CHALEUR DES PROVINCES – MISE EN PLACE D'UN COMITE DE TRANSPARENCE ET DE SURVEILLANCE

Rapporteur : Gilles LELONG

Portés par les collectivités et très fortement liés au développement des villes, les réseaux de chaleur sont les réseaux d'énergie les plus proches des territoires. La mise en place d'un comité de transparence et de surveillance d'un réseau de chaleur permet une meilleure compréhension de son fonctionnement. Cela permet également de désamorcer les conflits ou questionnements, mais aussi au délégataire de mieux prendre en compte les attentes des usagers.

Ce comité doit au minimum intégrer les représentants des entités suivantes :

- autorité délégante : commune de Cherbourg-en-Cotentin, représentée par M. Sébastien FAGNEN (en tant que maire délégué), M. Nouredine BOUSSELMAME (au titre de sa délégation proximité et relations usagers), Mme Valérie VARENNE (au titre de sa délégation aux solidarités), M. Gilles LELONG (au titre de sa délégation transition énergétique). M. Gilbert LEPOITTEVIN est également convié en tant que Président de Presqu'île Habitat.
- AMO SAGE Énergie
- Délégataire : Provinces énergie
- Clients
 - Presqu'île Habitat
 - les Cités Cherbourgeoises
 - Century 21
 - Orpi
 - Carrefour Market
 - Paroisse St Sauveur
 - Pôle Emploi
 - EHPAD Schmidt
 - Maison de l'Emploi et de la Formation
 - MGEN
 - Collège des Provinces
 - Centre Médico-Social
 - SCI Hippocrate
 - EHPAD Quincampoise
 - Hôtel d'entreprises les Hauts de Quincampoix
- Usagers

Selon les sujets, ce comité peut être élargi. Des partenaires institutionnels ou techniques peuvent être associés, comme l'ADEME, Atmo Normandie, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, le gestionnaire du réseau de la Divette ..., peuvent être également associés de manière consultative des habitants d'autres ensembles immobiliers non raccordés au réseau des Provinces dans un objectif de médiation, de partage et d'échange d'expériences sur les problématiques thermiques.

Suite aux différentes problématiques rencontrées par les usagers ces dernières années, la commune propose de créer ce comité afin de renouer un dialogue entre les parties prenantes et permettre l'amélioration du service rendu. L'ordre du jour sera préparé avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la ville.

Le conseil municipal a autorisé la création du comité de surveillance et de transparence du réseau de chaleur, validé sa composition et émis un avis favorable sur les modalités de mise en place.

21h32 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

33 – CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE – APPROBATION DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITE DE CONCESSION 2020

Rapporteur : Gilles LELONG

Les ouvrages de distribution publique d'électricité et de gaz naturel, appartenant aux 5 anciennes communes, ainsi que les conventions de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique et de gaz qui y sont attachées avaient été transférés à la communauté urbaine de Cherbourg. La propriété des ouvrages et le suivi des concessions reviennent à la commune de Cherbourg-en-Cotentin depuis le 3 janvier 2016.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin, EDF et Enedis ont finalisé un nouveau contrat de concession à l'échelle de la commune nouvelle. Le contrat et ses annexes ont été signés le 10 décembre 2019 pour un démarrage au 1^{er} janvier 2020 et une durée de 20 ans.

Le cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique d'Enedis indique la communication à l'autorité concédante d'un compte rendu annuel d'activité.

Le conseil municipal prend connaissance et approuve les comptes rendus annuels d'activité des concessions d'électricité.

21h34 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

34 – CONTRAT DE CONCESSION GAZ – APPROBATION DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITE DE CONCESSION 2020

Rapporteur : Gilles LELONG

Les ouvrages de distribution publique d'électricité et de gaz naturel, appartenant aux 5 anciennes communes, ainsi que les conventions de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique et de gaz qui y sont attachées avaient été transférés à la communauté urbaine de Cherbourg. La propriété des ouvrages et le suivi des concessions reviennent à la commune de Cherbourg-en-Cotentin depuis le 3 janvier 2016.

GRDF, concessionnaire, exploite le réseau de distribution de gaz sur le territoire. Cinq contrats de concession de distribution publique de gaz sont en vigueur :

- commune de Cherbourg-Octeville : contrat signé le 10 novembre 2006 ;
- commune d'Equedreville-Hainneville : contrat signé le 1er mars 2012 ;
- commune de La Glacerie : contrat signé le 1er mars 2013 ;
- commune de Querqueville : contrat signé le 1er mars 2012 ;
- commune de Tourlaville : contrat signé le 1er mars 2012.

Les contrats sont signés pour une durée de 30 ans.

Le traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel de GRDF indique la communication à l'autorité concédante d'un compte rendu annuel d'activité.

Le conseil municipal prend connaissance et approuve le compte rendu annuel d'activité des concessions de gaz.

21h35 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

35 – PARC BOTANIQUE DE LA ROCHE FAUCONNIERE – PROJET DE PROGRAMME DE RENOVATION – CREATION D'UNE FONDATION ABRITEE PAR LA FONDATION DE FRANCE

Rapporteur : Bertrand LEFRANC

Le parc de la Roche Fauconnière, a été créé en 1870 par la famille Favier qui en a assuré le rayonnement et l'entretien jusqu'au début des années 1990. Depuis 2010, la commune de Cherbourg-Octeville, puis la commune de Cherbourg-en-Cotentin se sont mobilisées pour contribuer au sauvetage du parc en lien avec l'association la Cité des Plantes. En 2014, le Conservatoire du Littoral a acquis le site pour « sanctuariser et préserver » ce joyau botanique abritant plus de 2 000 espèces végétales différentes.

En 2020, le Conservatoire du Littoral, la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'association la Cité des Plantes ont réalisé une étude de programmation pour déterminer les orientations autour d'un projet de rénovation du Parc Botanique tant pour le jardin inscrit aux Monuments Historiques que pour son extension ainsi que le patrimoine bâti aujourd'hui très dégradé.

Ce projet propose la rénovation complète de l'emprise du jardin, propriété du Conservatoire du Littoral, des bâtiments, mais aussi une transformation et une requalification des espaces publics rue d'Alsace et rue du Docteur Favier en vue de permettre à un large public de s'initier à la découverte d'un lieu extraordinaire avec des collections végétales multiples et variées, la taille des végétaux et leur continent d'origine.

Pour parvenir à cette rénovation, Bernard Cazeneuve a proposé son appui à la collectivité pour créer une Fondation abritée par la Fondation de France permettant de mobiliser une démarche de mécénat, avec des fonds privés pour accompagner le projet dans le cadre d'un partenariat à construire.

L'ensemble du projet représente un budget global estimé à 12,20 M€ HT. Le Conservatoire du Littoral s'est engagé pour mobiliser le budget pour la sécurisation du patrimoine bâti et du jardin historique. Les travaux sur le manoir débuteront en novembre 2021.

Dès lors, il est proposé d'inscrire 120 000 € par an soit 620 000 € sur le mandat pour contribuer au financement des travaux sur les espaces publics adjacents rues d'Alsace et du Dr Favier. Le projet sera présenté à la Région et au Département afin de solliciter leur participation financière en accompagnement des travaux supportés par la commune.

Il est aussi proposé d'inscrire au budget primitif 2022, 120 000 € afin de financer l'accompagnement permettant la recherche du premier cercle de donateurs en vue de créer la fondation ainsi que le financement de l'étude technico économique de développement du modèle de gestion du parc rénové. Cette dépense sera inscrite au budget de fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à porter et mener les études préalables en lien avec la Fondation de France pour accompagner la création de la Fondation pour le Rayonnement du Parc Botanique de la Fauconnière, à inscrire au budget primitif 2022 un budget de 120 000 € pour engager ces études, à travailler avec la Fondation de France à la mise au point de la convention tripartite de mécénat et la future charte de mécénat et à adopter le projet de budget global de 600 000 € pour contribuer au financement des travaux sur les espaces publics extérieurs au parc botanique.

Benoit ARRIVÉ : *Il s'agit d'un magnifique projet en termes environnementaux, en termes botaniques. On vous rappelle l'intérêt majeur de ce jardin. Un certain nombre d'entre vous ont pu le visiter puisque nous avons organisé plusieurs visites. Vous savez que certaines espèces ont disparu dans leur pays d'origine mais existent encore dans ce jardin, ici à Cherbourg-en-Cotentin. Le projet, proche de 14 millions d'euros, a beaucoup été travaillé. Nous avons eu beaucoup de réunions de travail, il a été construit, concerté. Je pense que c'est un projet à la hauteur de ce que représente ce jardin, et on verra lors du vote tout à l'heure mais je crois que c'est de notre devoir que de sauver un tel patrimoine et de lui permettre de se développer et de rayonner. Pour cela, nous avons besoin de fond, d'où cette présentation de fondation abritée qui va vous être faites. La ville a déjà mobilisé un peu plus de 300 mille euros sur ce jardin entre 2016 et 2020. On a du personnel municipal qui est dédié au jardin avec des équipes extrêmement motivées. Nous avons aussi pris l'engagement d'y injecter 101 mille euros par an par la ville sur ce mandat et pour aller au bout du projet nous avons besoin d'aller chercher de l'argent de mécènes. C'est la question de cette fondation abritée.*

Sabine de SOYRES : *En propos introductif, je rappelle que la fondation de France, depuis 50 ans, a pour vocation d'accompagner les projets d'intérêt général et de susciter la générosité du secteur privé pour aider à accomplir des projets tel que celui de la rénovation du parc mais aussi dans les missions qui sont propres à la fondation de France. Nous agissons dans tous les domaines de l'intérêt général mais notamment dans le domaine social et dans le domaine de l'éducation ou l'accès à la culture. Notre métier principal c'est de mobiliser des fonds privés et les consacrer à des projets. Notre deuxième métier, c'est d'abriter des fondations qui se donnent cette même mission. C'est-à-dire qu'il s'agit de créer une structure qui concourt un objet et qui vous permet par son statut de mobiliser les fonds privés dont vous avez besoin pour mettre en œuvre le projet qui vous intéresse aujourd'hui. La fondation de France a un statut de fondation abritante, c'est-à-dire que c'est elle qui porte la personnalité morale juridique administrative et la responsabilité de ce projet en tant que structure abritante. Mais elle délègue aux fondateurs de la fondation abritée une partie de sa personnalité morale qui lui permet notamment de se prévaloir des mêmes outils de défiscalisation et d'accompagnement à la levée de fonds. Dans le cadre de ce projet que nous travaillons depuis quelques mois déjà, la fondation de France se propose d'accompagner le parc dans sa rénovation mais notamment sur la partie levée de fonds et mobilisation de fonds privés qui nous intéresse aujourd'hui. Pas tant la rénovation en tant que telle qui reste de la responsabilité des propriétaires du parc et de la collectivité. L'accompagnement de la fondation de France, aujourd'hui, va vous permettre de structurer une fondation abritée qui portera le nom du parc et cette fondation abritée va être le premier outil pour mobiliser un pool de donateurs, un pool de mécènes qui vont pouvoir s'investir aux côtés de la collectivité dans ce projet. Pour préciser, une subtilité, liée au monde de la finance, la fondation de France en tant que structure et les fondations abritées par la fondation de France, qui sont au nombre de quasiment 900, ne peuvent pas bénéficier de fond public pour leurs activités d'intérêt général. Il s'agit bien, ici, d'un outil de levée de fonds privés qui sera complémentaire aux démarches qui seront initiées par le parc ou par la collectivité pour mobiliser d'autres acteurs publics à vos côtés. Sur cette opération, la fondation de France aura deux rôles : un de structuration juridique, fiscale et administrative de la fondation abritée et elle aura un rôle de conseil sur la levée de fonds privés, afin d'accompagner la fondation abritée à atteindre ses objectifs qui sont ambitieux et qui vont nécessiter une bonne méthode et un temps de travail conséquent pour être mis en œuvre.*

Pour clôturer et passer la parole, la gouvernance d'une fondation abritée est un exercice assez particulier puisque c'est la fondation abritée qui bénéficie des fonds privés et c'est la gouvernance de cette fondation abritée, qui après, décide d'affecter ces fonds privés à des structures et à des projets. Dans d'autres cas, le projet est déjà identifié et la gouvernance sera à l'image de ceux qui ont constitué ce projet. La fondation de France est à la gouvernance de ce projet, elle peut décider d'orienter ou pas les financements. Nous aurons des personnalités expertes sur le sujet de la botanique mais qui ne sont pas intéressées financièrement au projet, ou pas impliquées dans le parc. Les fondateurs ou les donateurs sont les premiers mécènes qui apportent les fonds. La place du parc et la place de la mairie sont dans un

comité consultatif, ce qui veut dire que le parc en tant que tel et la collectivité, n'auront, à aucun moment, la capacité d'influencer la levée de fond et la redistribution. C'est une garantie qui vous est apportée par l'abri à la fondation de France. Voilà pour le périmètre global, monsieur Cazeneuve pourra compléter mon propos.

Jean-Philippe LACOSTE : Tout d'abord, je voulais indiquer que le conservatoire du littoral ne serait, sans doute, pas intervenu dans cette affaire pour assurer la sécurisation et la sauvegarde du parc sans l'intervention et la conviction de Bernard Cazeneuve, qui était à la fois, à l'époque, maire de Cherbourg et président du conseil de rivages du conservatoire du littoral. Il a su nous ouvrir les yeux sur le joyau que vous protégez, que nous protégeons actuellement. Le rôle du conservatoire du littoral est, certes, indispensable puisqu'il rend possible le projet mais il reste modeste. On est garant de l'aliénabilité de ce terrain, de cet ensemble, de ce patrimoine et on est aussi garant de l'ouverture au public mais ce sont 2 objectifs qui sont tout à fait cohérents avec le projet. Une petite particularité : le conservatoire du littoral, propriétaire, ne peut pas être gestionnaire, ni l'autorité, ni le maître d'ouvrage de la réalisation des travaux de valorisation de ce type de domaine. On a quelques exemples dans le Nord-Cotentin qui ont suivi un peu le même chemin de l'île de Tatihou ou le manoir du Tourp dans le secteur de la Hague où le conservatoire du littoral est intervenu comme propriétaire et garant, et a confié ensuite à la collectivité donc le département de la Manche d'un côté et à l'époque la communauté de commune de la Hague, le soin de développer avec son concours, un projet de valorisation. La responsabilité du conservatoire du littoral étant d'assurer notamment la sécurisation des bâtiments, le marché a été lancé. L'acquisition a été problématique puisqu'en cours de la négociation qui a conduit en 2014 à l'acquisition, les bâtiments avaient subi 2 incendies, ce qui n'a pas arrangé la rapidité de la négociation et de la conclusion et on se trouve donc avec des bâtiments qui menacent ruine dont il faut garantir l'intégrité en attendant la valorisation donc c'est la partie que prend en charge le conservatoire du littoral. Et ensuite pour l'ensemble des travaux et des projets qui sont prévus, le conservatoire du littoral, en tant que propriétaire délivrera sa maîtrise d'ouvrage à la commune qui pourra ensuite agir, non seulement avec l'autorisation mais avec le soutien du conservatoire du littoral. Une particularité aussi, puisqu'on en avait discuté, les fonds qui seront récoltés par la fondation abritée ne pourront pas transiter par le budget du conservatoire du littoral puisque la réglementation qui s'applique au conservatoire du littoral, l'appui en cas de délégation de maîtrise d'ouvrage du conservatoire du littoral, ne pourrait pas dépasser 50% du montant global des travaux, ce qui fait que le conservatoire ne pourrait pas délégué la totalité des fonds perçus par la fondation abritée. On arrive à une étape importante de la renaissance du parc de la Roche Fauconnière et je voulais rendre hommage une fois de plus à la famille Favier, qui a été à l'origine de la création de ce joyau botanique que nous avons découvert et dont nous avons découvert l'importance qui dépasse largement les frontières nationales.

Gilbert TESSON : En tant que président de l'association, nous ne pouvons que souscrire à l'idée de la fondation pour préserver ce lieu unique. Depuis de nombreuses années, on œuvre, en lien avec la ville de Cherbourg pour préserver toutes ces plantations et il s'avère, au vue des visites de tous les botanistes qui sont membres ou de l'association ou qui sont soutien de l'association reconnaissent que c'est un lieu unique dans lequel on peut voir des espèces qui sont en voie de disparition dans certains pays et que l'on préserve sur Cherbourg. Nous avons la chance d'avoir œuvré avec la ville de Cherbourg, depuis 2017, pour sauver les espèces, un gros travail a été fait, qui nous a permis de commencer l'inventaire de toutes les plantations dans le jardin. Nous avons recensé à peu près 1500 espèces, il en reste encore à peu près autant à découvrir et à confirmer par tous les botanistes qui viennent sur Cherbourg.

Le rôle de l'association, c'est donc de faire l'inventaire et d'avoir cette confirmation par les tous les botanistes et nous souhaitons, au sein de l'association, faire connaître ce jardin par les visites que l'on a organisées depuis 2019 sur la semaine et le dimanche. Ce sont toujours des visites guidées parce que nous avons un lieu unique et qu'il est extrêmement fragile et dans le moment présent, on ne peut pas se permettre des visites libres. Actuellement, nous avons 19 guides qui ont été formés par l'association pour accompagner les visiteurs, c'est un travail important et dans le cadre de la fondation, nous avons un rôle important à mener pour accompagner le projet et permettre les visites qui seront faites, dans le futur, dans ce jardin. Nous avons de plus en plus de demandes, localement mais aussi à l'extérieur de Cherbourg, de nombreuses visites venant aussi bien de Nantes, que de Bordeaux, que du Nord. Le jardin commence à être reconnu et nous avons des actions qui sont menées avec les botanistes. Comme le disait Chantal Ronsin tout à l'heure, le conservatoire de Brest est venu faire un inventaire et une visite dans le jardin et a reconnu le travail exceptionnel fait par l'association en lien avec la ville, qui est un fait unique en Europe. Il est quand même important que ce jardin continu à être connu, à être développé, à être reconnu, et la fondation ne peut que permettre un meilleur développement pour faire connaître et faire rayonner ce jardin tant sur le plan botanique que sur le plan touristique.

Bernard CAZENEUVE : Tout d'abord, il y a un travail de structuration juridique de la fondation abritée qui ne peut être conçue en très étroite liaison avec la fondation de France, puisqu'en réalité la fondation de France a la grande personnalité morale, qui va abriter cette bienveillance que nous allons faire à Cherbourg à travers la création de la fondation abritée. Cela implique une mobilisation d'expertise juridique, cela implique aussi, cela n'a pas été évoqué mais c'est dans l'esprit, le Maire le confirmera, la mobilisation d'un cabinet spécialisé en recherche de financement qui viendra accompagner, soutenir les démarches pour permettre à des mécènes de venir abonder la fondation abritée, notamment créer son

capital initial, qui doit être, je crois, sous le contrôle de madame de Soyre, de 2 mille euros. C'est la base, à partir de laquelle on peut ensuite construire la fondation. Nous aurons ensuite, tout un travail de gouvernance à organiser, dans l'esprit de ce qui vient d'être rappelé. C'est-à-dire qu'il y a un projet pluriannuel d'investissement, il y a des contributeurs publics et il y a la fondation abritée, qui, dans le cadre du respect des règles de gouvernance qui ont été rappelées, décide d'affecter les sommes récupérées auprès des mécènes à des projets qui sont, parmi ceux qui viennent d'être présentés ce soir. Pour atteindre l'objectif de la récupération de ces fonds, puisque ce projet est conditionné par la capacité dans laquelle nous serons de réunir les fonds nécessaires au financement des différentes étapes de réhabilitation, de rénovation du jardin, il faut que nous puissions convaincre les mécènes privés de venir à nous. Je pense que dans le contexte actuel, compte-tenu de ce que sont les préoccupations liées au développement durable et à la biodiversité, une bonne manière d'attirer à nous les mécènes et de valoriser d'ailleurs leur contribution au fonctionnement de la fondation, c'est de mettre en évidence, l'un des aspects du travail qui est accompli par tous sur place. C'est-à-dire la réimplantation dans des pays d'origine, d'espèces qui ont disparu de la biodiversité de ces pays par duplication des plantes et réimplantation de ces plantes dans les pays de provenance. Ce serait une excellente manière de poursuivre le travail qui a été fait par la famille Favier, de rester fidèle à son esprit et de rentrer dans les préoccupations du développement durable et du respect des équilibres de la biodiversité. Cela donnerait à ce jardin, une visibilité encore plus grande que celle qu'il a au plan national et au plan européen. Et cela permettrait aux mécènes, dans un contexte où les questions liées au climat sont particulièrement sensibles, de valoriser leur engagement dans la fondation abritée, en montrant que cet engagement est un engagement qui contribue à des objectifs environnementaux ambitieux. Je pense qu'il y a également, compte-tenu de cet aspect des choses, toute une série d'évènements à caractère scientifique, a organisé avec une société savante et des botanistes, et qui sont des évènements qui n'ont pas vocation à garder un caractère confidentiel. Ils peuvent bien entendu contribuer largement au rayonnement de la ville et qui peuvent être aussi un facteur très attractif pour les financeurs qui verront à travers la mobilisation du mécénat, la possibilité de faire rayonner leur propre image à travers des évènements scientifiques de dimension internationale et européenne. Et enfin, il y a une dimension éducative dans ce jardin puisque le Maire a toujours dit, quelle que soit l'époque d'ailleurs et c'est très bien de s'inscrire dans cette continuité, que le jardin avait une vocation pédagogique et éducative pour les jeunes générations. C'est aussi un élément très valorisant pour des mécènes, qui peuvent trouver dans des projets éducatifs, pédagogiques, une occasion de se mobiliser. Voilà quel est le cadre dans lequel, je crois, conformément au souhait de la municipalité, nous proposons chacun d'agir dans nos compétences, en fonction de la feuille de route qui nous a été donnée et, je veux, monsieur le Maire, confirmer à la municipalité, mon total engagement pour favoriser la création de cette fondation, créer les conditions d'un financement par des mécènes, des premières étapes qui correspondent à nos premières étapes d'un projet ambitieux et vous assurer, comme j'ai eu l'occasion de le faire, de mon total engagement pour ce faire.

18h12 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

36 – ASTREINTES – RELOGEMENT D'URGENCE – ENCADREMENT DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Dans le cadre des astreintes, il est parfois nécessaire de procéder au relogement en urgence de personnes victimes de sinistres ou dont la situation particulière le nécessite.

Le conseil municipal a donc autorisé les modalités suivantes :

- prise en charge sur le budget de la collectivité de 3 nuits d'hôtel maximum, en priorité un hôtel à proximité du sinistre et adapté à la composition familiale, le temps pour le bénéficiaire de faire face à la situation,
- prise en charge d'un transport en taxi, uniquement si la personne n'a pas d'autre solution de déplacement,
- paiement afférent à ces prises en charge sur les lignes de crédit dédiées.

21h37 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

37 – FOURRIERE AUTOMOBILE – RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Par délibération du conseil municipal en 2017 a été autorisée la passation d'une convention de délégation de service public portant sur la fourrière automobile, avec la Société Assistance Dépannage Cherbourg (ADC) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce service a pour objet de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation. La fourrière intervient dans le cadre d'infractions pénales aux règles de stationnement et de circulation dans les conditions prévues par le code de la route.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport du délégataire, étant précisé que celui-ci a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14 octobre 2021.

21h38 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

38 – CREATION DE L'ASSOCIATION NORMANDIE COURSE AU LARGE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE AU DEMARRAGE

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

En collaboration avec le Yacht Club de Cherbourg, l'association Normandie Course au Large souhaite offrir une palette de services et d'accompagnements propres à la préparation des coureurs et des bateaux en vue des grandes échéances sportives. Plusieurs corps de compétences sont disponibles et ajustables selon leurs besoins.

De l'élaboration du programme de formation personnalisé à la préparation technique des bateaux, l'association Normandie Course au Large offre un accompagnement sur-mesure, adapté à chaque coureur et à chaque unité.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à verser à l'association « Normandie Course au Large » une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage de 7 000 € et à signer la convention d'objectifs.

21h40 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

39 – DEVELOPPEMENT D'UN EQUIPAGE DE REGATE – SUBVENTION EXCEPTION

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

L'association Cotenteam nouvellement créée, a pour objectif de promouvoir le sport nautique féminin et normand en développant un équipage de régates sur un voilier monotype : le J80.

Cet équipage est composé de six femmes qui s'entraînent en partenariat avec l'École de Voile de Cherbourg.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à verser à l'association Cotenteam une subvention exceptionnelle d'aide à la création de 2 000 €.

21h41 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

40 – PROJET DE DEVELOPPEMENT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « FOND' ACTIONS LE MARIN VOLANT »

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Le Fond'actions le Marin Volant a pour objet de soutenir les enfants gravement malades et/ou en situation de vulnérabilité et leurs familles. L'objectif est de proposer des expériences magiques, des temps de partage, des moments joyeux en lien avec la mer.

Aussi, depuis plusieurs années, l'équipe du Marin Volant organise chaque année une journée récréative au profit de l'association « Rêves » sur le thème des bateaux volants. Pour plus de partage, le Fond'actions le Marin Volant a décidé d'investir dans un nouveau bateau.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à verser à l'association « Fond'actions le marin volant » une subvention exceptionnelle de 10 000 € et à signer la convention d'objectifs.

21h42 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

41 – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DU MONDE DE VOILE MATCH RACING FEMININ – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU YACHT CLUB DE CHERBOURG

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Suite au désistement de la Nouvelle Zélande en raison de la crise sanitaire, le Yacht Club de Cherbourg et le Club Nautique Marine Cherbourg se sont portés candidats pour accueillir le Championnat du Monde de Voile Match-Racing Féminin qui se déroulera du 27 au 31 octobre 2021. Les 12 meilleurs équipages féminins de la planète se retrouveront en rade de Cherbourg pour tenter de décrocher le titre de Championne du Monde de Voile Match Racing.

Le Yacht Club de Cherbourg et le Club Nautique Marine Cherbourg ont décidé de s'unir dans une co-organisation afin de mettre ensemble les moyens nautiques nécessaires.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à verser à l'association Yacht Club de Cherbourg une subvention exceptionnelle de 5 000 € et à signer l'avenant à la convention d'objectif.

21h44 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

42 – PORT CHANTEREYNE – AIDES ACCORDEES AU BENEFICE DES MANIFESTATIONS NAUTIQUES ORGANISEES EN 2021

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Port Chantereyne a été sollicité pour apporter une contribution aux événements nautiques qui sont organisés sur le plan d'eau de Cherbourg-en-Cotentin en cette fin d'année, à savoir l'accueil de 4 des voiliers Pen Duick du 12 au 19 septembre 2021 et les régates organisées par le Yacht Club de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal a donc accordé à l'association gérant les 4 voiliers Pen Duick une aide de 522 € correspondant au montant de la redevance portuaire lors de leur escale à Port Chantereyne du 12 au 19 septembre 2021 ainsi qu'au Yacht Club de Cherbourg une aide de 347 € correspondant au montant de la redevance portuaire des 4 J80 qui stationnent au Port Chantereyne pendant la finale de Bassin Manche en match-racing, les Demoiselles de Cherbourg, la Coupe Port Chantereyne et le championnat du monde de match racing féminin.

21h46 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

43 – PORT DE QUERQUEVILLE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A L'ASSOCIATION DES PECHEURS ET USAGERS DU PORT DE QUERQUEVILLE (APUPQ) – PRESENTATION DU RAPPORT ET DU BILAN 2020

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

L'association des pêcheurs et usagers du port de Querqueville (APUPQ) est le gestionnaire du port, qui depuis le 1^{er} janvier 2016 est propriété de la commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport 2020 étant précisé que celui-ci a été présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 14 octobre 2021.

21h48 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

44 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CENTRE DE VACCINATION DE LA SALLE DES FETES – JUILLET A DECEMBRE 2021

Rapporteur : Lydie LE POITTEVIN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a répondu à la sollicitation de l'ARS de la Manche et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Cotentin pour l'ouverture d'un centre de vaccination au cœur de la ville à la salle des Fêtes de Cherbourg-en-Cotentin.

Afin de faciliter le fonctionnement du centre pendant la campagne de vaccination Covid-19, l'ARS Normandie accompagne financièrement l'opération à travers la prise en charge de différents postes de dépenses l'acquisition de petits matériels, la fonction d'accueil et secrétariat, la fonction d'organisation et de coordination du centre et de logistique et la fonction de saisie des vaccinations dans les systèmes d'information.

La contribution financière de l'ARS Normandie au bénéfice de la collectivité est fixée à 149 448 € (cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-huit euros) pour une période de 6 mois de juillet à décembre 2021.

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé et la commune de Cherbourg-en-Cotentin et a autorisé Monsieur le Maire à signer celle-ci.

21h50 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES :

Arnaud CATHERINE : *Je vous remercie pour vos questions, madame Krimi, elles vont me permettre de revenir sur un projet qui arrive désormais en phase de maturité et dont les premiers éléments sont aujourd'hui palpables et se concrétisent. Le Bus Nouvelle Génération, comme vous le savez, s'inscrit dans un programme ambitieux de transport, je parle de la première offre de mobilité du Cotentin, le premier réseau de transport du Cotentin, Cap Cotentin, que nous avons lancé avec le Président de l'agglomération, David Margueritte, le 30 août dernier. C'est un projet en trois phases ou en trois temps. La première phase consistait à structurer le réseau autour de sept lignes interurbaines qui se connectent au réseau urbain de Cherbourg-en-Cotentin. Sur ce réseau vient s'ajouter une offre nouvelle un peu singulière, celle du transport à la demande dites de nouvelle génération qui est aujourd'hui opéré sur les onze communes périphériques de Cherbourg-en-Cotentin et sur les zones denses de la ville. Nous avons également intégré, en partenariat avec deux grandes entreprises du territoire, des lignes privées dans notre réseau, ça aussi c'est assez singulier. J'ajoute, également, les 146 circuits scolaires qui transportent tous les jours des milliers d'élèves dans tout le Cotentin, désormais avec une marque unique, un site internet unique, et un tarif unique social et solidaire.*

La deuxième phase va consister, en 2022, à déployer le transport à la demande partout dans le Cotentin, 500 points d'arrêts qui s'ajoutent aux lignes urbaines et interurbaines. Ce qui fait qu'en 2022, tous les habitants du Cotentin, quel que soit l'endroit où ils habitent, sur les 129 communes, auront une offre de mobilité, une offre de transport à proximité de leur domicile. Ce sera d'ailleurs, au passage, le plus vaste réseau de transport à la demande du territoire national. Nous intégrerons également l'offre ferroviaire Cherbourg-Valognes, ce qui fait qu'en 2022, avec un même titre de transport, vous pourrez prendre du transport à la demande, du bus, du train, de l'autocar et même du transport à la demande accessible pour les personnes qui vivent, aujourd'hui, un handicap. Cette deuxième étape qui consistait à irriguer le territoire du Cotentin va s'achever en 2022 mais il s'agit aussi de faire évoluer, parallèlement, et de préparer l'évolution du réseau de transport en commun de Cherbourg-en-Cotentin, la ville centre qui mérite quand même d'être rénovée. Pour se faire nous allons effectuer des travaux sur le pôle d'échange multimodal de la gare et du transport en site propre, ce que l'on appelle les voies dédiées et puis l'espace René Lebas en passant par la place Napoléon, les quais, Caligny et Alexandre III ainsi que le pont tournant pour rejoindre in fine la gare.

La troisième et dernière étape c'est le lancement sur Cherbourg-en-Cotentin des lignes de bus à hautes fréquences, je rappelle entre toutes les 7 et 10 minutes. C'est un tramway sur roue en quelques sortes et avec des amplitudes bien plus vastes qu'aujourd'hui jusqu'à minuit le week-end en commençant à 6h le matin mais nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ces aspects-là. Tout cela avec les aménagements que je viens de citer, les transports en commun, aussi, propres. L'objectif c'est de pacifier les déplacements au niveau de la gare avec un parvis pour permettre des déplacements doux et sécurisés. C'est aussi l'occasion de mettre en place du stationnement vélo sécurisé, j'ajoute que sur le tracé du Bus Nouvelle Génération, se sont plus de 200 stationnements vélos nouveaux qui seront mis en place dont 120 sur le seul pôle d'échange multimodal de la gare. Vous voyez nous créons du stationnement. Nous disposons aussi d'une gare routière capable d'accueillir l'ensemble du réseau des bus, des autocars et de distribuer les 129 communes de l'agglomération en rééquilibrant les usages et les déplacements. Ici, nous connaissons votre opposition au projet du Bus Nouvelle Génération et sans faire de mauvais jeu de

mot, je pense que vous faites vraiment fausse route. Je pense même que vous faites une faute politique parce que, si on y réfléchit bien, et vous n'êtes pas sans le savoir, le gouvernement que vous soutenez, contrairement à vous, lui, nous soutient puisqu'il suit notre projet à hauteur de 2,7 millions d'euros. Et sur le seul sujet des transports en commun en site propre, c'est-à-dire les voies dédiées, le gouvernement nous finance à hauteur de 1,9 millions d'euros. Ce gouvernement, que vous soutenez, je suppose, finance d'ailleurs, en France, plus de 140 projets de transport en commun en site propre. 900 millions d'euros, près d'un milliard d'euros sur les transports en commun en site propre et pôles d'échanges multimodaux, vous voyez qu'à Cherbourg-en-Cotentin comme dans le Cotentin, nous sommes, sur ce sujet, finalement, quelque part, en phase. Et pour utiliser une image plus sportive, je pense que vous faites une double faute car vous avez compris que s'il y a 140 projets qui ont été retenus, cela signifie que tous les territoires, partout en France, nous nous organisons et les territoires préparent leur mue et les mobilités du futur. Le Cotentin comme Cherbourg-n-Cotentin ne pouvaient pas rester à regarder le train passer sans bouger car vous savez qu'il y a des enjeux qui sont multiples, au moins quatre. L'enjeu environnemental notamment aujourd'hui à l'heure de la Cop26, avec la nécessité de diminuer les gaz à effet de serre et je le rappelle, le domaine des transports et le premier émetteur des gaz à effet de serre sur notre pays. Les transports en commun, comme les mobilités douces permettent de diminuer ces émissions de gaz à effet de serre. Un enjeu économique, car les transports constituent aujourd'hui, le deuxième poste de dépenses des ménages, juste après le logement. Avec l'augmentation du carburant, qui avait généré, il n'y a pas si longtemps que ça, vous devez vous en souvenir, le mouvement des gilets jaunes, cela risque d'accroître encore ce coût. Deux autres enjeux importants, l'enjeu social parce que 30% des ménages, aujourd'hui, sur Cherbourg-en-Cotentin, près de 20% sur l'agglomération, n'ont pas les moyens d'avoir une voiture et je rappelle aussi que les jeunes, comme les personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, ne peuvent pas utiliser une voiture et ont besoin de transport en commun. C'est aussi un enjeu d'attractivité pour une ville comme pour une agglomération que d'avoir un réseau de transport moderne, rapide et efficace. Alors oui, pour répondre à vos questions, nous allons rééquilibrer l'usage de l'espace public, réinterroger l'urbanisme de la ville et requalifier les espaces qui appartiennent désormais au passé. Il y aura donc des voies dédiées pour les bus, pour les autocars mais aussi des voies dédiées pour les vélos, des chemins pour les piétons et même des voies dédiées pour les voitures car nous avons fait le choix, ce n'est pas le cas de toutes les villes, de ne pas chasser l'automobile dans notre projet. On a déjà eu l'occasion d'évoquer le projet de Bus Nouvelle Génération, on l'a présenté dans le magazine municipal, présenté dans le magazine de l'agglomération du Cotentin. On a même fait, lors de la semaine européenne des mobilités sur l'espace René Lebas, une journée complète où on a pu présenter aux habitants, vous n'y étiez pas d'ailleurs, ce formidable projet. En un mot madame Kirmi, nous faisons, ici, de la politique, nous organisons la cité de demain et je vous invite quand même, à entrer en cohérence avec vous-même et de soutenir à Cherbourg-en-Cotentin, ceux que vous soutenez à l'assemblée nationale.

Sonia KRIMI : Merci pour vos réponses détaillées qui ne répondent absolument pas à des questions précises que j'ai déjà posées. Je ne pose pas la question sur la pertinence des mobilités douces et d'ailleurs quand vous allez voir Cherbourg Local Motive, ils ne vont pas vous dire qu'ils sont contre, ils ne sont pas contre. Arrêtez de dire que, parce qu'on n'est pas d'accord sur la manière dont un projet a été pris depuis le départ. Vous avez changé de nom, il s'appelait BHNS avant, maintenant BNG, on doit être ravi, bien évidemment, vous n'avez pas changé le sujet. Je vous ai posé des questions précises sur ce qui a été mis dans le rapport Zéphir de 2017, qui dit qu'une vitesse moyenne sera autour de 18 km/h et qui a été mis en place dans l'avant-projet que j'avais présenté en janvier 2021, qui indique une vitesse à 15 km/h. Ma deuxième question, je la répète, excusez-moi de la répétition qui est pédagogique parfois, il y a une demande d'expérimentation qui était faite. En fait, je ne vous ai pas posé la question, bien évidemment que je soutiens les mobilités douces, bien évidemment que je suis en cohérence avec les votes mais je vous demande la manière dont tout cela a été mis en place. Désolée, je prie tous mes collègues de m'excuser ainsi que toutes les personnes présentent, ici, ce soir, d'avoir insisté sur ces points-là, je considère que c'est un débat démocratique qui se déroule ce soir et ce sont les questionnements de beaucoup de commerçants et de beaucoup de cherbourgeois et cherbourgeoises.

Benoit ARRIVÉ : Je pense qu'Arnaud vous a apporté un certain nombre de réponses, je voudrais simplement dire à mon tour que nous connaissons votre opposition aux voies dédiées. On en a débattu, madame Krimi, pendant les élections municipales. J'ai mis en avant cette question du Bus Nouvelle Génération comme étant un élément d'attractivité et de modernité de la ville qui vise, non pas à chasser les voitures de la ville mais à rééquilibrer les usages comme vous l'a parfaitement rappelé Arnaud Catherine dans ces fonctions d'adjoint et de vice-président et on sait le talent qui est le sien sur ce projet. Vous reprenez une partie des arguments de Cherbourg Local Motive que l'on connaît bien, que l'on a rencontré des dizaines de fois, et d'ailleurs, on les a entendus puisque le projet a évolué au fil de l'eau, au fur et à mesure de nos rencontres. Arnaud avait l'occasion de le dire à l'agglomération, le projet a intégré parfaitement les remarques de Cherbourg Local Motive. Il reste une seule remarque que l'on ne peut pas intégrer, c'est le fait de faire un Bus Nouvelle Génération sans voies dédiées. Un Bus Nouvelle Génération sans voies dédiées, ce n'est pas un Bus Nouvelle Génération, on sera intransigeant la dessus puisque l'on a effectivement besoin, à certains endroits de cette ville, d'avoir une voie dédiée, même limitée. Je rappelle qu'on ne fait pas de tramway, qu'on ne fait pas de Bus Nouvelle Génération aussi propre, comme dans beaucoup de villes, c'est-à-dire que la voirie n'est pas dédiée qu'aux bus alors que

cet exemple-là, vous pouvez le voir partout, ailleurs en France, on a fait des voies dédiées pour le bus, uniquement lorsque l'on en a besoin et de mémoire c'est moins de cinq kilomètres sur l'ensemble du réseau, comme Arnaud Catherine vous l'a souvent dit. Il reste ce point de désaccord mais ça a aussi été acté par les électeurs dans leur choix municipal qu'ils ont mis en place et on ira au bout parce que c'est un projet qui va permettre de mettre en place une circulation apaisée, de la place pour la voiture, de la place pour les piétons, enfin de la place pour les vélos, de la valorisation des quais et donc de la valorisation de l'espace public et de l'espace urbain. On rencontre en permanence des commerçants que l'on essaie de rassurer sur ces enjeux mais vous verrez que ça participera, comme la rénovation du plateau piétonnier, à la dynamique de la ville, il suffit d'aller partout ailleurs en France pour voir cela.

J'avais une question diverse qui vous est adressée madame la députée puisque régulièrement dans vos fonctions de députée, vous nous interpellez sur des compétences municipales, et c'est bien normal. Je voudrais donc vous interpeller sur vos compétences de député pour que vous puissiez nous aider à interroger le ministère de la justice sur le manque de moyens du greffe du tribunal pour enfant à Cherbourg-en-Cotentin. Vous le savez qu'il y a une motion qui a été rédigée par un certain nombre d'acteurs et notamment le bâtonnier qui dénonce, le manque de moyens, ici, au greffe pour enfant à Cherbourg-en-Cotentin avec un certain nombre de problématiques. Donc dans vos fonctions de député, je vous interpelle pour que vous puissiez interpeller le ministère qui va bien pour nous aider à régler cette situation qui n'a que trop duré.

Sonia KRIMI : *Je sais quand même ce que je vote à l'Assemblée Nationale. Il y a eu 8% d'augmentation du budget justice depuis 2017, c'est historique parce que le cumul des budgets de la justice depuis 2017 à hauteur de 28%. Rien que pour cette année, 2 000 personnes, 2 000 agents supplémentaires ont été rajoutés à la fonction publique de justice. 2 000 personnes sur tout le territoire français, bien évidemment ça ne reste pas suffisant vu les carences qui étaient constatées par nous à notre arrivée en 2017. J'étais avec le Procureur de la République de l'arrondissement de Cherbourg ce matin pendant deux heures pour échanger autour de ces sujets. Le sujet est pris en compte mais, je tiens à vous le dire aujourd'hui, je ferai, bien évidemment, tout ce qui est possible pour essayer de régler très rapidement cette situation, donc tout mon soutien à notre tribunal et tout mon soutien au greffier de Cherbourg-en-Cotentin.*

Benoît ARRIVÉ : *On compte sur vous pour interpeller, effectivement, le ministère qui va bien et nous tenir au courant de votre action.*

Secrétaire de séance : Madame Estelle HAMEL

Séance levée à 22 h 05.


Le Maire,
Benoît ARRIVÉ

PJ : . compte-rendu des décisions, des marchés publics et concessions funéraires

**01 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DM_2021_0151_CC du 17 août 2021

Mise à disposition - Association ADSM Surdi 50

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de la Maison sport santé sis 37 rue de l'Ermitage à Cherbourg-Octeville à compter du 16/06/2021 et pour une durée de 3 ans - Renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

DM_2021_0152_CC du 17 août 2021

Mise à disposition - Centre LGBTI

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de la Maison sport santé sis 37 rue de l'Ermitage à Cherbourg-Octeville à compter du 16/06/2021 et pour une durée de 3 ans - Renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

DM_2021_0153_CC du 17 août 2021

Mise à disposition - Association France Parkinson

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de la Maison sport santé sis 37 rue de l'Ermitage à Cherbourg-Octeville à compter du 16/06/2021 et pour une durée de 3 ans - Renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

DM_2021_0154_CC du 17 août 2021

Mise à disposition - Association la Maison Sport Santé

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de la Maison sport santé sis 37 rue de l'Ermitage à Cherbourg-Octeville à compter du 16/06/2021 et pour une durée de 3 ans - Renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

DM_2021_0155_CC du 17 août 2021

Mise à disposition - Association VIH'Gilance

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein de la Maison sport santé sis 37 rue de l'Ermitage à Cherbourg-Octeville à compter du 16/06/2021 et pour une durée de 3 ans - Renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

DM_2021_0156_CC du 17 août 2021

Le Puzzle - Action « Jardins partagés et collectifs »

Attribution d'une subvention au centre social « le Puzzle » par la direction départementale des Territoires et de la mer pour la reprise des jardins partagés du Puzzle et du Totem de 3 500 €

DM_2021_0157_CC du 17 août 2021

Maison Françoise Giroud - Action « Jardins partagés et collectifs »

Attribution d'une subvention au centre social « Maison Françoise Giroud » par la direction départementale des Territoires et de la mer pour le réaménagement du jardin de 1 978,50 €

DM_2021_0158_CC du 18 août 2021

Mise à disposition - Association UIA Cherbourg

Mise à disposition à titre gratuit de locaux et de matériel de l'Espace Public Numérique du Village Numérique situés au 108 avenue de Normandie à Cherbourg-Octeville du 01/10/2021 au 30/05/2022, les mercredis de 9h30 à 11h30

DM_2021_0159_CC du 18 août 2021

Mise à disposition - Association AVF Cherbourg

Mise à disposition à titre gratuit de locaux et de matériel de l'Espace Public Numérique du Village Numérique situés au 108 avenue de Normandie à Cherbourg-Octeville du 06/09/2021 au 25/06/2022, les mardis de 9h30 à 11h30

DM_2021_0160_CC du 18 août 2021

Mise à disposition - Monsieur Christophe Goulois

Mise à disposition d'un garage situé au 78 rue de la Duché à Cherbourg-Octeville à compter du 11/09/2021 pour une durée de 3 ans - Redevance mensuelle de 42 €

DM_2021_0161_CC du 22 juillet 2021

Espace culturel Buisson - Association Arkanson

Ateliers de danse contemporaine à partir de 8 ans jusqu'aux adultes à l'espace culturel Buisson pour l'année scolaire 2021/2022 - Coût horaire de 70 € TTC

DM_2021_0162_CC du 22 juillet 2021

Espace culturel Buisson - Association Le Rhino l'a vu

Ateliers de théâtre à partir du CE1 jusqu'aux adultes à l'espace culturel Buisson pour l'année scolaire 2021/2022 - Coût horaire de 55 € TTC

DM_2021_0163_CC du 19 août 2021

Déclassement de matériel

Déclassement en vue de destruction de matériel cassé de puériculture de la crèche familiale

DM_2021_0164_CC du 20 août 2021

Demande d'attribution de subvention

Sollicitation auprès de l'Etat, la Région Normandie et tout autre financeur éventuel, une subvention la plus large possible pour le projet « Aménagement du parking du gymnase Nordez »

DM_2021_0165_CC du 24 août 2021

Occupation du domaine public - Association Barba'Sousa

Mise à disposition à titre gratuit du domaine public sur le site du stade Jean Jaurès pour une durée de 3 ans du 1er septembre 2021 au 31 août 2024

DM_2021_0166_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Association culturelle et sportive de la Polle

Mise à disposition de locaux du foyer Jacques Prévert, les lundis de 18h30 à 20h30 et les mercredis de 18h30 à 21h du 1er septembre 2021 au 6 juillet 2022 inclus - Redevance annuelle de 15 €

DM_2021_0167_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Chorale Harmonia

Mise à disposition à titre gratuit de locaux du foyer Jacques Prévert, les mercredis de 20h à 23h et le samedi de 10h à 12h du 1er septembre 2021 au 10 juillet 2022 inclus

DM_2021_0168_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Compagnie L'Esperluète

Mise à disposition à titre gratuit de locaux du foyer Père Mêle à partir du 1er septembre 2021 pour une durée d'un an, les lundis de 17h à 19h, les mardis de 18h à 23h, les mercredis de 13h30 à 18h, les jeudis de 18h à 23h sauf le 3ème jeudi du mois de 20h à 23h et le 4ème week-end du mois

DM_2021_0169_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Association ALDYCE

Mise à disposition à titre gratuit de la salle de la Fraternelle située rue Gambetta à Cherbourg-Octeville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 inclus, les dimanches de 15h à 19h

DM_2021_0170_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Association des Peintres Indépendants du Nord-Cotentin

Mise à disposition à titre gratuit de la salle du 1er étage du Foyer Jacques Prévert à Cherbourg-Octeville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 inclus, les mardis de 14h à 17h30 hormis pendant les vacances scolaires

DM_2021_0171_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - L'Orchestre d'Harmonie Cotentin

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans le groupe scolaire de la Polle rue Jacques cartier à Cherbourg-Octeville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 inclus en partage avec les associations Alfred Rossel et Appoggiatures.

DM_2021_0172_CC du 24 août 2021

Mise à disposition - Madame Audrey Moreau

Mise à disposition d'un garage situé rue du Calvaire à Tourlaville à partir du 27 août 2021 pour une durée de 3 ans - Redevance mensuelle de 31,61 €

DM_2021_0173_CC du 26 août 2021

Sous-location - Société « La Scène des Halles »

Convention de sous-location gratuite de locaux situés Place Centrale du 30 août 2021 au 30 octobre 2021 - Provision sur charge de 150 €

DM_2021_0174_CC du 26 août 2021

Prêt d'exposition - Compagnie Mouvance d'Art

Prêt d'une exposition interactive « Exposition en mouvement / 2010-2021 » salle des communs du Château des Ravalets du 17 au 19 septembre - Prise en charge des frais d'assurance de 5 000 € et des frais de transport/logement/restauration des artistes de 900 €

DM_2021_0175_CC du 27 août 2021

Mise à disposition - Association « Les nounous ont du cœur »

Mise à disposition à titre gratuit d'un local de stockage situé 25 rue Jean Moulin à Equeurdreville à compter du 15 septembre 2021 pour une durée d'un an

DM_2021_0176_CC du 27 août 2021

Vente de lots de bois

Attribution des 12 lots aux offres les mieux disantes

DM_2021_0177_CC du 3 septembre 2021

SMACL Assurances

Sinistre dommages sur la porte rideau du parking souterrain Napoléon à Cherbourg-Octeville le 31 janvier 2021 - Acceptation de l'indemnité d'assurance d'un montant de 1 610,40 €

DM_2021_0178_CC du 30 août 2021

Maison de quartier Le Totem - Société Yoga par Nature

Ateliers d'initiation au yoga avec les adultes fréquentant le Totem de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - Du 7 septembre au 14 décembre 2021 les mardis de 14h à 15h30 - 780 € (13 séances)

DM_2021_0179_CC du 30 août 2021

Maison de quartier Le Totem - Madame Stéphanie Yvetot

Ateliers d'initiation à la couture avec les adultes fréquentant le Totem de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - Du 10 septembre au 17 décembre 2021 les vendredis de 14h à 16h - 1 200 € (12 séances + 6h de préparation)

DM_2021_0180_CC du 30 août 2021

Maison de quartier Le Totem - Association Entre Terre et Mer

Ateliers d'initiation au modelage avec les adultes fréquentant le Totem de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - Du 9 septembre au 16 décembre 2021 les jeudis de 14h à 16h - 1 038 € (12 séances + 5h de cuisson)

DM_2021_0181_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - ITEP de Querqueville

Mise à disposition à titre gratuit du centre aquatique d'Equeurdreville du 9 septembre 2021 au 30 juin 2022, pour 31 séances à raison de 45 minutes par semaine

DM_2021_0182_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Tous dans l'M Panier »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0183_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Plein de déliés »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0184_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Scrap & cie »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0185_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Patronage Laïque d'Equeurdreville »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0186_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Nord Cotentin Foot de Table »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0187_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Gymnastique volontaire »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0188_CC du 6 septembre 2021

Mise à disposition - Association « Des jeux Plein la Manche »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Totem situé 50 rue des Hauts Varengs à Equeurdreville du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022

DM_2021_0189_CC annulée

DM_2021_0190_CC du 8 septembre 2021

Le Circuit - Modification de la régie de recettes 10016

A compter du 1er septembre 2021, la régie de recettes est intitulée « Spectacles Vivants » - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrée pour les spectacles et concert du Théâtre des Miroirs, de l'Espace Culturel Buisson, de l'Agora Espace Culture, de la maison de quartier Cetici, de l'Espace Culturel Michel Canoville, de l'Espace Culturel des Pieux, du Théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Le Trident, du Vox et de la salle Imagin'Art et de l'Autre Lieux
- Location de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Buisson, de Théâtre des Miroirs, du VOX et de La salle Imagin'Art,
- Location de la salle de danse de l'Espace Culturel Buisson,
- Location du studio d'enregistrement et de répétition de l'Espace Culturel Buisson,
- Droits d'inscription (accompagnement des pratiques amateurs) de l'Espace Culturel Buisson et de l'Autre Lieux.

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants : numéraires, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, y compris par téléphone et via internet, chèque vacances, y compris connect, cart@too, spot 50, virement bancaire et Pass Culture.

DM_2021_0191_CC du 8 septembre 2021

Mairie déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - Création d'une sous-régie de recettes

A compter du 1er septembre 2021, il est institué une sous-régie de recettes auprès de la régie « 10016 Spectacles Vivants » - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrée pour les spectacles et concert du Théâtre des Miroirs, de l'Espace Culturel Buisson, de l'Agora Espace Culture, de la maison de quartier Cetici, de l'Espace Culturel Michel Canoville, de l'Espace Culturel des Pieux, du Théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Le Trident, du Vox et de la salle Imagin'Art et de l'Autre Lieux
- Location de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Buisson, de Théâtre des Miroirs, du VOX et de La salle Imagin'Art,
- Location de la salle de danse de l'Espace Culturel Buisson,
- Location du studio d'enregistrement et de répétition de l'Espace Culturel Buisson,
- Droits d'inscription (accompagnement des pratiques amateurs) de l'Espace Culturel Buisson et de l'Autre Lieux.

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants : numéraires, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, y compris par téléphone et via internet, chèque vacances, y compris connect, cart@too, spot 50, virement bancaire et Pass Culture.

DM_2021_0192_CC du 8 septembre 2021**Théâtre des miroirs - Création d'une sous-régie de recettes**

A compter du 1er septembre 2021, il est institué une sous-régie de recettes auprès de la régie « 10016 Spectacles Vivants » - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrée pour les spectacles et concert du Théâtre des Miroirs, de l'Espace Culturel Buisson, de l'Agora Espace Culture, de la maison de quartier Cetici, de l'Espace Culturel Michel Canoville, de l'Espace Culturel des Pieux, du Théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Le Trident, du Vox et de la salle Imagin'Art et de l'Autre Lieux
- Location de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Buisson, de Théâtre des Miroirs, du VOX et de La salle Imagin'Art,
- Location de la salle de danse de l'Espace Culturel Buisson,
- Location du studio d'enregistrement et de répétition de l'Espace Culturel Buisson,
- Droits d'inscription (accompagnement des pratiques amateurs) de l'Espace Culturel Buisson et de l'Autre Lieux.

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants : numéraires, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, y compris par téléphone et via internet, chèque vacances, y compris connect, cart@too, spot 50, virement bancaire et Pass Culture.

DM_2021_0193_CC du 9 septembre 2021**Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Le temps des petits »**

Convention de partenariat avec le Conseil Départemental relative aux conditions d'organisation et de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Le temps des petits » situé dans les locaux de la maison Françoise Giroud à Cherbourg-Octeville pour une période de 3 ans renouvelable

DM_2021_0194_CC du 13 septembre 2021**Mise à disposition - Association Gymnastique volontaire**

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Puzzle d'Equedreville-Hainneville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

DM_2021_0195_CC du 13 septembre 2021**Mise à disposition - Association ASH**

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Puzzle d'Equedreville-Hainneville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

DM_2021_0196_CC du 13 septembre 2021**Mise à disposition - Association Arène Poker Club**

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Puzzle d'Equedreville-Hainneville du 6 septembre 2021 au 31 août 2022

DM_2021_0197_CC du 13 septembre 2021**Mise à disposition - Association Des Jeux Plein la Manche**

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Puzzle d'Equedreville-Hainneville du 10 septembre 2021 au 31 août 2022

DM_2021_0198_CC du 13 septembre 2021**Mise à disposition - Association Plein de Déliés**

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Puzzle d'Equedreville-Hainneville du 11 octobre 2021 au 31 août 2022

DM_2021_0199_CC du 15 septembre 2021**Demande de subvention - Cantines scolaires**

Demande de subvention dans le cadre du plan de relance de la loi EGalim de 18 316,80 € HT afin d'investir dans du matériel de restauration scolaire pour la cuisine centrale René Lebas

DM_2021_0200_CC du 16 septembre 2021**Mise à disposition - Maison des Jeunes et de la Culture**

Mise à disposition de la cour élémentaire du groupe scolaire Jean Jaurès située à Cherbourg-Octeville du 20 septembre 2021 au 6 juillet 2022 au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture

DM_2021_0201_CC du 9 septembre 2021**Maison de quartier Le Puzzle - Association Sportive Hainneville**

Ateliers de renforcement musculaire à destination des adultes fréquentant le Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 9 septembre au 16 décembre 2021 les jeudis de 9h à 10h hors vacances scolaires - 420 € (12 séances)

DM_2021_0202_CC du 3 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Association les Francas de la Manche

Animation des jardins partagés du Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 8 septembre au 15 décembre 2021 les mercredis de 9h à 11h hors vacances scolaires - 750 € (13 séances + 4 heures de préparation)

DM_2021_0203_CC du 2 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Madame Régine Blas

Atelier de sophrologie à destination des adultes fréquentant le Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 14 septembre au 14 décembre 2021 les mardis de 17h30 à 19h30 hors vacances scolaires - 960 € (12 séances)

DM_2021_0204_CC du 2 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Malton Création

Ateliers créatifs à destination des adultes fréquentant le Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 10 septembre au 17 décembre 2021 les vendredis de 14h à 16h hors vacances scolaires - 840 € (12 séances)

DM_2021_0205_CC du 21 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Les ateliers de Florence

Ateliers d'éveil musical à destination des familles pour les 0 à 3 ans fréquentant le Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 22 septembre au 16 décembre 2021 les mercredis de 9h à 9h30 hors vacances scolaires - 275 € (11 séances)

DM_2021_0206_CC du 21 septembre 2021

Maison de quartier Le Puzzle - Monsieur Loïse Mitterrand

Ateliers créatifs à destination des adultes fréquentant le Puzzle de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 20 septembre au 19 octobre 2021 les lundis de 14h à 16h - 500 € (5 séances + frais de matériel)

DM_2021_0207_CC du 22 septembre 2021

Mise à disposition - Collectif La Babwattabruit

Mise à disposition à titre gratuit des locaux du Village Numérique situés au 108 avenue de Normandie à Cherbourg-Octeville du 02/09/2021 au 30/06/2022 au profit du collectif La Babwattabruit

DM_2021_0208_CC du 14 septembre 2021

Maison de quartier Le Totem - Monsieur Harald Estace

Ateliers de Marche nordique à destination des adultes fréquentant le Totem de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 1er octobre au 17 décembre 2021 les vendredis de 9h30 à 11h - 577,50 € (9 séances + 3h de préparation)

DM_2021_0209_CC du 21 septembre 2021

Ecole Voile et Vent de Tourlaville

Stages de voile destinés aux enfants de cours moyen des écoles Zola, Doucet, Marie Ravenel, Jean-Jacques Rousseau, Jean Zay, Jules Ferry et Voltaire de septembre 2021 à juillet 2022 - 13 € la séance par enfant

DM_2021_0210_CC du 28 septembre 2021

Mise à disposition - Centre Communal d'Action Sociale

Mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 7 rue des Colverts à Tourlaville à compter du 1er octobre 2021 pour une durée de 3 ans au profit du CCAS

Le Maire,
Benoît ARRIVE

tableaux marchés 2021

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210219	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier zumba	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 35€ NETS	GE EPGV NORD COTENTIN	3 boulevard de la dollée 50000 SAINT LO Tél : 02.33.56.95.34 mail : manche@comite-epgv.fr Siret : 510 083 702 00033
20210218	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier basketball	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	CHERBOURG BASKETBALL CLUB	36 Avenue Henri Poincaré 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Mail : contact@cherbourg-basket-ball.fr Siret : 877 844 001 00017
20210217	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier créatif Arts Plastiques	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 35€ NETS	PLE ASSOCIATION LAIQUE REPUBLICAINE JEUNES Marie-Noelle MROZEK	24 Rue des résistants Equeurdreville 50120 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02 33 93 94 41 Mail : ple50120@wanadoo.fr Siret : 780 882 254 00011
20210216	Direction de la Commande Publique	direction de la commande publique	S	Commune de CEC	Marché	Contrat hébergement 2021-2022 Hébergement à titre individuel des élus et des collaborateurs de Cherbourg-en-Cotentin	7 500,00 €	HOTEL IBIS PARIS MONTMARTRE	SIS 5 rue caulaincourt 75018 PARIS Tel : 01.55.30.18.18 Mail : h0697@accor.com Siret : 311 362 313 00224
20210215	Centre de ressources PQC	ANNE-CLAUDE BRU	PI	Commune de CEC	Marché	Contrôle technique des travaux de construction de la passerelle de l'IUT	2 550,00 €	Entreprise SOCOTEC	880 RUE JEAN BOUIN - CS 20022 TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 88 71 80 Mail : construction.cherbourg-saintlo@socotec.com Siret : 834 157 513 00948
20210214	Centre de ressources Pôle technique	DET B	PI	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Mission de contrôle technique pour la rénovation thermique et la remise aux normes incendie et accessibilité de l'école élémentaire Hameau Noblet (Accord-cadre : missions de contrôle technique bâtiments - lot 02)	5 360,00 €	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	61 Rue de l'abbaye – bât H 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.47.71.65.50 Mail : serviceclientncc.construction@bureauveritas.com maxime.pin@bureauveritas.com SIRET : 790 182 786 01016
20210213	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier football américain	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	LES TERRIBLES	37 avenue Amiral Lemonnier appartement n°2 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 06 82 59 39 17 mail : terribles.cherbourg@gmail.com Siret : 813 687 365 00011

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210212	Centre de ressources Pôle technique	DETB	T	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Travaux d'acoustique Électricité Centre de Loisirs Montécot à Cherbourg-Octeville (Accord cadre : Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la Ville et du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin - Lot 08)	2 199,85 €	INEO NORMANDIE SNC	260 Rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02.33.01.59.59 Fax : 02.33.01.59.68 Mail : ineo.cherbourg@engie.com Siret : 409 881 083 00268
20210211	Centre de ressources Pôle technique	DETB	T	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Travaux d'acoustique Menuiserie intérieure Centre de Loisirs Montécot à Cherbourg-Octeville (Accord cadre : Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la Ville et du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin - Lot 02)	35 077,59 €	AMC FOLLIOU	64 Avenue Jean Monnet BP 58 50700 VALOGNES Tél : 02.33.40.19.16 Fax : 02.33.40.28.75 Mail : amcfolliot@wanadoo.fr SIRET : 652 650 219 00023
20210210	Direction de la Commande Publique	DSI	S	Commune de CEC	Accord cadre	Maintenance et suivi des logiciels ESEASON - EQUOIASOFT	9 000,00 €	SEQUOIASOFT	139 rue Etienne Lenoir 34130 MAUGUIO Tél : 04.66.51.15.15 Mail : contact-hpa@aquoiasof.com
20210209	Centre de ressources Pôle technique	DETB	T	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Remplacement de couverture de la cuisine et du restaurant scolaire Ile de France (Accord cadre : Travaux de bâtiments sur le patrimoine communal de la Ville et du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin - Lot 09)	174 633,35 €	LEDOC SAS	ZA Le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02.33.01.83.83 Fax : 02.33.01.83.80 Mail : leduc@sasleduc.fr Siret : 312 454 515 00023
20210208	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier escrime	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 35€ NETS	MANCHE ESCRIME	Salle Ferdinand Beauflis 11 place du champ de Mars 50000 SAINT LO Tél : 06 88 62 38 51 Mail : ced_fournier@hotmail.com Siret : 419 346 473 00020
20210207	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier gymnastique	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	CLUB GYMNASTIQUE CHERBOURGEOIS	33 Bis avenue aristide briand BP07 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX Tél : 09.81.68.30.10 Mail : cgcherbourg@gmail.com Siret : 33116147100031
20210206	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier échecs	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	ECHECS PLUS CHERBOURG	2 bis rue du soissonnais BP 38 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 07.69.08.00.77 Mail : secretariat@echecsplus.fr Siret : 450 953 013 00023

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210205	Centre de ressources DGPM	garage VL	F	Commune de CEC	Marché	Fourniture d'équipements divers pour atelier mécanique / lot 3 : appareil de géométrie	9 174,00 €	RAGUES CHERBOURG	516 rue des Métiers 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN
20210204	Centre de ressources DGPM	garage VL	F	Commune de CEC	Marché	Fourniture d'équipements divers pour atelier mécanique / lot 2 : pont 2 colonnes cinq tonnes	11 115,00 €	NORMANDIE ACCESSOIRES	423 rue des Pommiers 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN
20210203	Centre de ressources DGPM	garage PL	F	Commune de CEC	Marché	Fourniture d'équipements divers pour atelier mécanique / lot 1 : jeu de 4 colonnes mobiles de levage poids lourds	19 845,00 €	FINKBEINER France EURL	rue des Artisans 10310 BAYEUL 06.50.16.66.23 - info@finkbeiner-france.fr
20210202	Direction de la Commande Publique	Direction de la Culture	S	Commune de CEC	Marché	Festival passeurs de mots spectacle le chant de Périnée - contrat de cession conclu avec Enzo productions	9 500,00 €	SARL MP MUSIC ENZO PRODUCTIONS	86/89 rue du point du jour 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Tél : 01.41.09.97.00 Siret : 45269900200021
20210201	Direction de la Commande Publique	Direction de la Culture	S	Commune de CEC	Marché	Festival passeurs de mots spectacle un village en trois dès - contrat de cession conclu avec Azimtuh productions	7 500,00 €	SARL AZIMTUH PRODUCTIONS	43 rue de Trévis Esc C 75009 PARIS Tél : 01.44.79.00.36 Fax : 01.44.79.00.34 Siret : 39328613300045
20210200	Direction de la Commande Publique	Direction de la Culture	S	Commune de CEC	Marché	Festival passeurs de mots spectacles de François Vincent - contrat de cession conclu avec Tohu Bohu.	5 244,91 €	SARL TOHU BOHU	707 grand parc 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR Tél : 02.31.28.93.30 / 06.78.89.42.84 Fax : 02.31.28.94.36 Mail : contact@tohubohu.fr Siret : 45201232100025
20210199	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 9 : matériels thermiques de chantier (VRD)	20 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210198	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 8 : matériels de terrains de sports	2 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210197	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 6 : matériels agricoles	5 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210196	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 4 : remorques	2 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210195	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 3 : matériels thermiques autoportés espaces verts	15 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210194	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 2 : matériels d'entretien des espaces verts et espaces publics	10 000,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 Rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tél : 02 33 41 68 08 Fax : 02 33 21 44 39 mail : motoculture-melain@wanadoo.fr
20210193	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 7 : désherbeuses de petites voiries	3 000,00 €	MOTIN FRERES SAS	Le Mont Rouge 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 24 mail : aurelie.bourgine@motinfreres.fr
20210192	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 6 : matériels agricoles	5 000,00 €	MOTIN FRERES SAS	Le Mont Rouge 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 24 mail : aurelie.bourgine@motinfreres.fr
20210191	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 2 : matériels d'entretien des espaces verts et espaces publics	10 000,00 €	MOTIN FRERES SAS	Le Mont Rouge 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 24 mail : aurelie.bourgine@motinfreres.fr
20210190	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 8 : matériels de terrains de sport	2 000,00 €	SAS LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr
20210189	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 7 : désherbeuses de petites voiries	3 000,00 €	SAS LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210188	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 4 : remorques	2 000,00 €	SAS LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr
20210187	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 3 : matériels thermiques autoportés espaces verts	15 000,00 €	SAS LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr
20210186	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 9 : matériels thermiques de chantier (VRD)	20 000,00 €	M-LOC SAS	Lieudit La Vallée 299 Route Nationale 20 - CS 46190 45770 SARAN Tél : 02 33 44 74 33 Fax : 02 33 44 57 16 mail : cherbourg@m-loc.fr
20210185	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 8 : matériels de terrains de sports	2 000,00 €	SAS Jacques LEBAUDY	ZA Armanville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 Fax : 02 33 40 12 40 mail : cbunel@lebaudy.com
20210184	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 7 : désherbeuses de petites voiries	3 000,00 €	SAS Jacques LEBAUDY	ZA Armanville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 Fax : 02 33 40 12 40
20210183	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 6 : matériels agricoles	5 000,00 €	SAS Jacques LEBAUDY	ZA Armanville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 Fax : 02 33 40 12 40 mail : cbunel@lebaudy.com
20210182	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 3 : matériels thermiques autoportés espaces verts	15 000,00 €	SAS Jacques LEBAUDY	ZA Armanville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 Fax : 02 33 40 12 40 mail : cbunel@lebaudy.com
20210181	Centre de ressources PQC	Monique HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de matériels divers Lot 2 : matériels d'entretien des espaces verts et espaces publics	10 000,00 €	SAS Jacques LEBAUDY	ZA Armanville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 Fax : 02 33 40 12 40 mail : cbunel@lebaudy.com
20210180	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier cirque	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	ASSOCIATION SOL'AIR	6 le Bel Hamelin Cherbourg-Octeville 50130 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02 33 22 06 69 Mail : solair-ecoledecirque@wanadoo.fr Siret 447 600 032 00018

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210179	Direction de la Commande Publique	Direction PESL	F	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de chalets	accord cadre traité à prix unitaires	SAS RUSTYLE	4 RUE DENIS PAPIN 67120 DUTTLENHEIM Tél : 03.88.38.26.57 Mail : info@rustyle.fr Siret : 318 175 031 00018
20210178	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°2 « monuments inscrits ou à valeur patrimoniale »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	SAS ROYER - ARCHITECTES ET ASSOCIES S.A.S.	45 Bd Félix Buhot, BP 35 50700 VALOGNES Téléphone : 02.33.40.37.92 Fax : 02.33.40.31.31 Mail : agence@royer-architectes-associes.fr Siret : 502 130 214 00013
20210177	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°2 « monuments inscrits ou à valeur patrimoniale »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	YLEX ARCHITECTURE	4 rue de Léhon 22100 DINAN Tel : 02 96 39 03 40 Mail : Contact@ylexarchitecture.fr Siret : 487 895 526 00019
20210176	Direction de la Commande Publique	poltech	S	Commune de CEC	Accord cadre	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°1 "monuments classés"	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	YLEX ARCHITECTURE	4 rue de Léhon 22100 DINAN Tel : 02 96 39 03 40 Mail : Contact@ylexarchitecture.fr Siret : 487 895 526 00019
20210175	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°2 « monuments inscrits ou à valeur patrimoniale »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	XV41 ARCHITECTE	14 avenue Pasteur 35400 SAINT-MALO tel : 06 16 73 96 75 mail : s.coudiere@xv41architecte.fr Siret : 843 458 985 00010
20210174	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°1 « monuments classés »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	XV41 ARCHITECTE	14 avenue Pasteur 35400 SAINT-MALO tel : 06 16 73 96 75 mail : s.coudiere@xv41architecte.fr Siret : 843 458 985 00010
20210173	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°1 « monuments classés »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	HERVE DECLOMESNIL	13 ru du général duparge 14000 CAEN Tél : 02.31.94.40.04 Mail : herve.duclomesnil@orange.fr Siret : 53437924300023
20210172	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maitrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°2 « monuments inscrits ou à valeur patrimoniale »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	SARL CABINET BOISROUX ARCHITECTES ASSOCIES	14 Impasse Amiral Troude BP 109 50101 CHERBOURG EN COTENTIN Cedex Tél : 02 33 87 58 00 Mail : contact@abarchi.net Siret : 501 676 852 00020

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210171	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maîtrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°2 « monuments inscrits ou à valeur patrimoniale »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	SARL LABEL ARCHITECTURE & LABEL NATURE	Les Rigaudières 28340 LA CHAPELLE-FORTIN Tél.: 02.37.37.61.06 Mail : projets@labelarchitecture.com Siret : 79099558300024
20210170	Direction de la Commande Publique	POLTECH	S	Commune de CEC	Marché	Mission de maîtrise d'oeuvre pour réparation et restauration du patrimoine historique lot n°1 « monuments classés »	sans mini-maxi montant arrêtés dans chaque marché subséquent	SARL LABEL ARCHITECTURE & LABEL NATURE	Les Rigaudières 28340 LA CHAPELLE-FORTIN Tél.: 02.37.37.61.06 Mail : projets@labelarchitecture.com Siret : 79099558300024
20210169	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier football	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	ASC FOOTBALL	18 rue Pierre de Coubertin 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél 02 33 53 14 97 mail : jmelie.ase@orange.fr Siret 394 498 752 00010
20210168	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - atelier hand-ball	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	JS CHERBOURG MANCHE HB	Hôtel de Ville 1 Place de la République BP 808 50108 CHERBOURG EN COTENTIN Tél 02.33.01.03.28 Mail : jscherbourg@wanadoo.fr Siret : 352 707 483 00017
20210167	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - Atelier image animée et le cinéma	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 35€ NETS	AU FIL DE L'ECRAN	98 rue Pasteur Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 06 50 67 11 75 Mail : aufflelecran@gmail.com Siret 799 549 316 00013
20210166	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire -premiers secours	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 35€ NETS	Isabelle VERBRUGGHE	14 Impasse Loysel 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél 06 99 51 08 67 / 09 83 76 41 78 Fax / Mail : isabel.petit@hotmail.fr Siret 829 129 493 00021
20210165	Direction de la Commande Publique	Direction Enfance Education Réussite Educative	S	Commune de CEC	Accord cadre	confection et livraison de repas à destination des restaurants scolaires du territoire de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville.	accord cadre traité a prix unitaires. sans mini et un montant maxi de 350 000€ ht.	CONVIVIO RCO	12 rue du domaine za de la retaudais 35137 BEDEE Tel : 02.99.06.18.78 Fax : 02.99.06.18.79 Mail : convivio- rco.bzh.commercial@convivio.fr Siret : 341 067 692 00366

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210164	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire – parcours de découverte autour de l'inde (danse, théâtre, développement durable)	Marché traité à prix unitaire	ASSOCIATION L'ECOLE DE PREETI	13 bis boulevard robert schuman 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.50.29.20.24 Mail : contact@ecoledepreeti.com Siret : 793 536 566 00037
20210163	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - jeux de raquettes	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	GUYLAINE GAFFET	27 place des justes cherbourg-octeville 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.43.27.10 Mail : contact@epmm-cherbourg.fr Siret : 477 683 270 00037
20210162	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - atelier tennis	Marché traité à prix unitaire PU HORAIRE 25€ NET	ASCBR TENNIS	Route des Fourches 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.93.17.85 Mail : ascbr.tennis@wanadoo.fr Siret : 32100760100024

tableau des avenants 2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modifi- cation	Objet de la modification	Nouvell e durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190165	Procédure adaptée	19/08/2019	Missions d'expertises immobilières sur des immeubles en péril	marché traité à prix unitaires	SOCOTEC	1	modifications sur article 7.1 du ccap "révision"					12/10/2021
200121	Procédure adaptée	05/08/2020	transport d'œuvres d'arts le cadre d'une exposition temporaire	77 672,00 €	SENDSIO	3	Prestations en plus - moins value		"-6 092.00 / - 8.89%	62 218.50 / - 19.89%		12/10/2021
20210041	Procédure adaptée	26/02/2021	Maintenance et téléassistance du système RFID et mise à jour logiciel du système de centralisation des données	2 490,00 €	NEDAP FRANCE	2	Introduction de la maintenance du matériel de la médiathèque Jacques Prévert.		3 400.75	5 890.75		21/09/2021
200127	Procédure adaptée	08/09/2020	Prestations 3D dératisation, désinsectisation, désinfection lot 1 secteur-ouest	27 630,00 €	ML SERVICES	1	Ajout du site de la cuisine centrale de l'espace René Lebas aux prestations de surveillance périodique et intervention ponctuelle		420.00 / 1.52%	28 050.00 / 1.52%		15/09/2021
20210046	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la Salle Jean Nordez lot n° 2 charpente bois	119 269,20 €	CRT	1	Travaux modificatifs suite à des besoins complémentaires, interprétation réglementation (DCE/EXE) et d'adaptation à l'existant du projet		16 960.40 / 14,22 %	136 229.60 / 14,22 %		09/09/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210049	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez Lot n° 5 : métallerie - serrurerie	42 549,39 €	ENTREPRISE MICHEL LEPETIT	1	Fourniture et pose d'un garde-corps en acier thermolaqué		777.56 / 1,83 %	43 326.95 / 1,83 %		09/09/2021
20210050	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez lot 6 : menuiseries intérieures - plâtreries sèches	136 789,59 €	LEFER	1	Réhabilitation d'un faux plafond et habillage des puits de lumière		14 517.65 / 10,61 %	151 307.24 / 10,61 %		09/09/2021
20210054	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez Lot n° 10 : peinture – revêtements de sols souples	125 029,06 €	LEBOUVIER BRUNO	1	peinture sur l'ensemble de la charpente et peinture sur gradins et bancs en bois		56 292.75 / 45,02 %	181 321.81 / 45,02 %		09/09/2021
190319	Appel d'offres	02/01/2020	Maintenance ascenseurs des bâtiments de la ville de Cherbourg-en-Cotentin	144 468,20 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
102-2014	Procédure adaptée	22/07/2014	Mise aux normes de l'Hôtel de communauté 10 Place Napoléon 50100 Cherbourg-Octeville	31 900,00 €	THYSSEN KRUPP	2	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR FRANCE	23/08/2021
200133	Procédure adaptée	22/10/2020	Modernisation et mise en accessibilité des ascenseurs de Cherbourg-en-Cotentin.	175 427,00 €	THYSSEN KRUPP	2	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
200002	Procédure adaptée	14/01/2020	Maintenance des portes et portails automatiques et semi-automatiques des barrières levantes sur les bâtiments de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Années 2020-2021-2022-2023	19 440,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
2018011PAX	Procédure adaptée	30/01/2018	Modernisation et maintenance des deux ascenseurs de l'Ehpad Bérégovoy à Equeurdreville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	50 360,72 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190046	Procédure adaptée	15/03/2019	Aménagement du sas d'entrée et mise en accessibilité de la piscine Chantereyne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 6 : Mise en conformité ascenseur	7 156,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
190047	Procédure adaptée	18/03/2019	Remplacement de rideaux, portes et menuiseries métalliques sur divers bâtiments du territoire de Cherbourg-en-Cotentin Lot 1 : rideaux métalliques	4 150,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	23/08/2021
190048	Procédure adaptée	18/03/2019	Remplacement de rideaux, portes et menuiseries métalliques sur divers bâtiments du territoire de Cherbourg-en-Cotentin - Lot 2 : portes spéciales	17 890,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France sas	23/08/2021
20210053	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité salle Jean NORDEZ 50100 Cherbourg-en-Cotentin	39 150,00 €	THYSSEN KRUPP	1	Changement de dénomination sociale				TK ELEVATOR France SAS	19/08/2021
190092	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 13 : Sol tennis	41 460,00 €	SAS SLTE	2	Prestations en plus - moins value		-5 432,40 / -13,10%	46 244,40 / +10,34%		11/08/2021
200185	Procédure adaptée	30/11/2020	Travaux de création de vestiaires pour le personnel du Groupe scolaire Marie Ravenel à Tourlaville lot 4 peinture - revêtements de sols	5 112,98 €	Société HECKMAN SAS	1	Prestations en plus - moins value		1 637,92 / 32.03%	6 750,90 / 32.03%		28/07/2021
190091	Procédure adaptée	24/06/2021	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 12 : VRD Aménagements	579 500,00 €	Art-Dan/Colas	3	Prestations en plus - moins value		13 913,53 / 2,40 %	632 360,29 / 9,12 %		28/07/2021
190089	Procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 10 : Peinture- Ravalement	71 055,82 €	SAS Guy LEFEVRE	3	Prestations en plus - moins value		1 457,40 / 2,05%	60 977,58 / -14,19%		28/07/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190087	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 08: Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	93 038,59 €	Fouchard SAS	2	Prestations en plus - moins value		627,28 / 0,674 %	95 020,89 / 2,13 %		28/07/2021
190085	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 06 : Plâtrerie sèche - Plafond - Isolation	43 500,75 €	Sarl Gautier	1	Prestations en plus - moins value		2 320 / 5,33 %	45 820,75 / 5,33 %		28/07/2021
190084	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 05 : Menuiseries intérieures bois	28 364,04 €	AMC Folliot	1	Prestations en plus - moins value		3 105,60 / 10,949%	31 469,64 / 10,949%		28/07/2021
190 083	Procédure adaptée	01/07/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 04 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie	148 909,11 €	AMC Folliot	1	Prestations en plus - moins value		4090,94 / 2,747 %	153 000,05€ / 2,747 %		28/07/2021
200174	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : menuiseries extérieures	18 942,09 €	AMC FOLLIOT	1	Dépose d'un châssis de désenfumage et repose dans une autre trame de mur rideau		1 472.00 / 7.77 %	20 414.09 / 7.77 %		28/07/2021
2018266PCS	Procédure avec négociation	03/02/2020	AMÉNAGEMENT, VALORISATION ET PRÉSERVATION PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ MARCHE SUBSÉQUENT N°3 AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU JARDIN PUBLIC COMMUNE DELEGUEE DE LA GLACERIE	9 000,00 €	OLM PAYSAGISTES	1	Modification de la répartition entre les cotraitants					22/07/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20126012	Procédure avec négociation	12/07/2012	Travaux de mise en sécurité et de restructuration du centre culturel à Cherbourg-Octeville Lot 4 : étanchéité	42 817,58 €	Société C2L	3	Changement de rib					21/07/2021
190227	Procédure adaptée	13/11/2019	Mission de maîtrise d'oeuvre pour le parking Notre Dame - Cherbourg-en-Cotentin	60 000,00 €	RENAUDIE Serge	1	Modification de l'article 6 Avance de l'acte d'engagement					09/07/2021
20210108	Appel d'offres	07/06/2021	Accord-cadre mission de contrôle technique bâtiments Lot n°1 : missions de contrôle technique pour les opérations inférieures à 6 mois et 200 000 € HT.	marché traité à prix unitaires	SOCOTEC CONSTRUCTION	1	Modification indice Xn à prendre en compte pour la formule de révision					08/07/2021
2016_211	Procédure adaptée	30/11/2016	Mise en place de garde-corps fixes en toiture terrasse à l'EHPAD la Quincampoise	107 876,17 €	Alain Macé protection	2	Fusion de la société avec MACE SARL qui induit un changement de dénomination, de SIRET et de coordonnées bancaires				MACE SARL	02/07/2021
200175	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique Les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourtaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : menuiseries intérieures	20 051,10 €	SAS LEFER	1	Prestations en plus - moins value		2 800,81 / 13,97 %	22 851.91 13,97 %		16/06/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190315	Procédure adaptée	17/12/2019	Cherbourg-en-Cotentin - Equeurdeville-Hainneville - Avenue de Tourville - Aménagement de voirie	298 175,43 €	Société EUROVIA Basse Normandie	2	avenant a pour objet d'intégrer aux dépenses du chantier le coût supporté par le titulaire pour respecter les protocoles imposés pour lutter contre la propagation de la Covid-19.		1 955.50 / 0.65 %	324 344.63 / 8.77 %		14/06/2021
200001	Procédure adaptée	15/01/2020	Cherbourg-en-Cotentin - Tourlaville - Boulevard de l'Est - rue du Grand Pré - Aménagement d'un carrefour giratoire	345 111,40 €	Société TOFFOLUTTI	2	Avenant a pour objet d'intégrer aux dépenses du chantier le coût supporté par le titulaire pour respecter les protocoles imposés pour lutter contre la propagation de la Covid-19.		6 295.13 / 1.82 %	399 576,78 / 15.78 %		14/06/2021
200176	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 7 : plâtrerie - isolation - faux-plafonds	10 916,51 €	SARL LELUAN MAP	1	Prestations en plus - moins value		1 076,52 / 9,86 %	11 993,03 / 9,86 %		08/06/2021
190206	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot n° 3 : sites spécifiques	1 184 084,20 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		17413,42 / 1.47%	1201497,62 / 1,47%		07/06/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modifi- cation	Objet de la modification	Nouvell e durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190204b	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot 1 : chaudières murales	240 982,20 €	ENGIE COFELY	2	Modification formule de révision					07/06/2021
190205b	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot 2 : chaudières non murales	3 332 614,69 €	ENGIE COFELY	2	Modification formule de révision					07/06/2021
190206b	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot 3 : sites spécifiques	1 201 497,62 €	ENGIE COFELY	2	Modification formule de révision					07/06/2021
200172	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : serrurerie- métallerie	13 350,00 €	ATS ACCES	1	Prestations en plus - moins value		"- 6 350,00 / - 47.57 %	7 000,00 / - 47,5%		07/06/2021
200180	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 11 : peinture - revêtements de sols souples	36 688,13 €	SAS GUY LEFEVRE	1	Prestations en plus - moins value		3 620,89 / 9,87 %	40 309,02 / 9,87 %		07/06/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
018382AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés	marché traité à prix unitaires	PLG GRAND NORD	7	Prise en compte d'une modification d'article-changement de référence		marché traité à prix unitaires			07/06/2021
190171	Procédure adaptée	04/09/2019	Fourniture de matériel de puériculture	marché traité à prix unitaires	WESCO	1	Modification de références au bpu		Marché traité à prix unitaires			07/06/2021
018382AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés	marché traité à prix unitaires	PLG GRAND NORD	6	Changement de référence et contenant d'un article		marché traité à prix unitaires			27/05/2021
018383AOC	Appel d'offres	24/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot n°2 produits d'entretien	marché traité à prix unitaires	ORAPI	3	Changement de référence au bpu		Marché traité à prix unitaires			27/05/2021
61.11	Appel d'offres	25/07/2011	Marché exploitation et maintenance des installations de chauffage du patrimoine communal Lot n° 1 : chaudières à gaz / fuel domestique	694 260,99 €	ENGIE COFELY	8	Prestations en plus - moins value		"- 31 997,91 / - 0.445 %	662263,08 / - 4.61 %		20/05/2021
190180	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 7 : Electricité	149 914,61 €	SELCA	1	Prestations en plus - moins value		1 908,73 / 1,27%	151823,34 / 1,27%		20/05/2021
190179	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 6 : Ferronnerie	100 113,72 €	Ferronnerie Picard Dubosq	1	Prestations en plus - moins value		5 950,00 / 5,94%	106 063,72 / 5,94%		17/05/2021
200170	Procédure adaptée	25/11/2020	Mise en accessibilité du centre de Collignon (base nautique les Marsouins) 313 rue des Algues à Tourtaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin - Lot n° 1 : terrassement - maçonnerie	48 049,86 €	SOCIETE FAUCILLION	1	Prestations en plus - moins value		9738,27 / 20,27 %	57788,13 / 20,27 %		17/05/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
200184	Procédure adaptée	27/11/2020	Travaux de création de vestiaires pour le personnel du groupe scolaire Marie Ravenel à Tourlaville	1 562,45 €	Tabarin et Entzmann	1	Prestations en plus - moins value		573.73 / 36.28%	2 136,18 / 36,28 %		17/05/2021
190176	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot 3 : Charpente	116 527,00 €	Ateliers Aubert Labansat	1	Prestations en plus - moins value		20 118,00 / 17,26%	136 645,00 / 17,26 %		12/05/2021
190178	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne à Cherbourg-en-Cotentin Lot 5 : Menuiseries - serrurerie	329 563,00 €	Ateliers Aubert Labansat	1	Prestations en plus - moins value		36 256,00 / 11%	365 819,00 / 11%		12/05/2021
190174	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot 1 : Maçonnerie - Pierre de taille	834 817,22 €	LEFEVRE SAS	1	Prestations en plus - moins value	19,5 mois	97 626,27 / 11,69%	932 443,49 / 11,69 %		11/05/2021
2 017 069	Procédure adaptée	28/04/2017	Maitrise d'œuvre pour la création d'un centre de loisirs sans hébergement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	230 399,50 €	Bernard-Lepourry Bernard	4	Prestations en plus - moins value		11 960,00 / 5.19%	276 292.91 / 11,99 %		28/04/2021
200085	Procédure adaptée	12/06/2020	Aménagement du sas d'entrée et mise en accessibilité de la piscine Chantereyne 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot 2 : menuiserie	23 633,73 €	AMC FOLLIOU SAS	1	Prestations en plus - moins value		1 377.85 / 5.83%	25 011.58 / 5,83 %		26/04/2021
190045	Procédure adaptée	15/03/2019	Aménagement d'un sas d'entrée et mise en accessibilité de la piscine Chantereyne 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : Courant fort, courant faible, SSI	5 443,00 €	SELCA	1	Prestations en plus - moins value		888.82 / 16.33 %	6331.82 / 16,33 %		26/04/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
200080	Procédure adaptée	08/06/2020	Transformation d'un logement en locaux associatifs salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : plomberie - chauffage	12 273,50 €	TABARIN & ENTZMANN	1	Prestations en plus - moins value		1 819,88 / 14.83 %	14 093,38 / 14.83 %		13/04/2021
2017-220	Appel d'offres	09/10/2017	Fourniture d'équipements de protections individuelles - lot n°2 casque, masques, cartouches, protections auditives, gants	marché traité à prix unitaires	SOCIÉTÉ FRANCE SECURITE	2	Intégration de nouvelles références au bpu.					06/04/2021
200199	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	14/12/2020	Maintenance et suivi du logiciel centralparc	6 127,03 €	AS TECH SOLUTIONS	1	augmentation du forfait annuel suite a l'ajout de poste		480,00 / 7.84 %	6 607.03 / 7.84 %		06/04/2021
190037	Procédure adaptée	21/02/2019	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la salle Imagin'arts à Querqueville 50460 Cherbourg-en-Cotentin	16 005,00 €	ICSAS	1	Prestations en plus - moins value		"-3 000,00 / - 18.74 %	13 005,00 / -18,74%		02/04/2021
2019020PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 05 : Menuiseries extérieures	273 748,07 €	AMC FOLLIOT	1	Fourniture et pose de stores brise soleil à l'étage du bâtiment accueil général		6074,56 / 2,2%	279 822,63 / 2,2%		23/03/2021
200007	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	07/02/2020	Maintenance et suivi des logiciels micromusée	5 335,00 €	SOCIÉTÉ MOBYDOC	1	Augmentation du forfait annuel		280,00 / 5.25 %	5 615.00 / 5.25 %		23/03/2021
200006	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	10/02/2020	Maintenance et suivi des logiciels astre gf et astre rh	74 650,00 €	INETUM SOFTWARE FRANCE	1	Changement de dénomination sociale		74 650.00 pour la maintenance, les autres prestations seront traités à prix unitaires			22/03/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
2018065PAX	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	16/05/2018	Maintenance progiciel salvia financements formule silver	16 274,00 €	SALVIA DEVELOPPEMENT	1	CHANGEMENT DE COORDONNÉE BANCAIRE					19/03/2021
2019016PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 1 : Gros-oeuvre	1 001 867,50 €	Leduc	2	Incidence arrêt de chantier du 17/03/2020 au 11/05/2020+PGC covid19		Avenant1 : 145 398,25 / 14,51% Avenant2 : 15 709,76 / 1,57%	1 162 975,51 / 16,08%		10/03/2021
2019026PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 11 : Electricité courant fort/faible	231 965,24 €	SNER	1	Contrôle d'accès Alarme incendie Commandes occultations		6 898,81 / 2,97%	238 864,05 / 2,97%		10/03/2021
190177	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°4 : Couverture - Paratonnerre	318 640,81 €	Gallis	1	Prestations en plus - moins value		2 993,26 / 0,94%	321 634,07 / 0,94%		08/03/2021
190204	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation - lot 1 : chaudières murales	178 951,20 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		62 031,00 / 34.66 %	240 982,20 / 34.66 %		04/03/2021
190205	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation - lot 2 : chaudières non murales	3 133 170,33 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		199 444,36 / 6.37 %	3 332 614,69 / 6.37 %		04/03/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modifi- cation	Objet de la modification	Nouvell e durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
200149	Procédure adaptée	19/10/2020	Réfection des joints de carrelages des bassins de la piscine de Collignon à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	120 876,25 €	Société SAREPS	1	Prestations en plus - moins value		17 542,00 / 14,51 %	138 418,25 / 14,51 %		02/03/2021
190081	Procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 1 : Gros-œuvre - démolition	332 226,12 €	LEDUC SAS	2	Prestations en plus - moins value		42 243,71 / 12.72 %	388 627,88 / 16.88 %		01/03/2021
2019017PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : charpente	158 161,00 €	SARL MENUISERIE DALMONT	2	Remplacement charpente bois par charpente métallique		86 262 / 54,54 %	252 390,26 / 59,58 %		23/02/2021
190128a	Appel d'offres	05/08/2019	Rédaction, mise en page, impression et distribution du magazine municipal - lot n°2 impression du magazine	marché traité à prix unitaires	IMPRIMERIE VINCENT	4	Intégration de deux nouveaux postes au bpu.					12/02/2021
249-15	Procédure adaptée	30/12/2015	Travaux de reconversion du site de la Polle pour aménagement tennis et de rénovation du stade des Fourches – mission contrôle technique et SPS Lot 1 : mission contrôle technique	7 210,00 €	APAVE	1	Prolongation de la mission, rapport final supplémentaire, attestation hand supplémentaire, mission viel pour les 2 batiments		6 500,00 / 90.15%	13 710,00 / 90.15%		10/02/2021
190253	Appel d'offres	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration - lot n°4 féculents, légumes et fruits surgelés	marché traité à prix unitaires	SYSCO FRANCE	3	Changement de code article					09/02/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
2018267PCS	Procédure avec négociation	18/02/2020	Aménagement, valorisation, préservation des paysages et de la biodiversité, CD Equeurdreville, aménagement paysager anti-intrusion sur le site du Tôt. MS 1 Avenant n° 1	21 350,00 €	Atelier les 2 Cyclopes	1	L'avenant a pour objet de prendre en compte des ajustements opérés dans le projet qui ont un impact sur les délais et sur la répartition de la rémunération entre les cotraitants mais sans incidence financière.					05/02/2021
43-14	Appel d'offres	09/05/2014	Fourniture, pose et exploitation de mobilier urbain publicitaire	50 650,00 €	CLEAR CHANNEL	3	La durée de la tranche conditionnelle 3 est portée à 2 ans, soit jusqu'au 8 mai 2022.	96 mois				05/02/2021
2018383AOC	Appel d'offres	24/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot n°2 produits d'entretien	marché traité à prix unitaires	ORAPI HYGIENE	2	Intégration de nouvelles références au bpu					05/02/2021
250-15	Procédure adaptée	30/12/2015	Travaux de reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et de rénovation du stade des Fourches – mission contrôle technique et SPS Lot 2 : mission SPS	3 480,00 €	BUREAU VERITAS	1	Prolongation de la mission de 9 mois et diuo supplémentaire.		1 971,00 / 56.64%	5 451,00 / 56.64 %		05/02/2021
190128	Appel d'offres	05/08/2019	Rédaction, mise en page, impression et distribution du magazine municipal - lot n°2 impression du magazine	marché traité à prix unitaires	IMPRIMERIE VINCENT	3	Intégration d'un nouveau poste au bpu - magazine 48 pages					03/02/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190060	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	26/03/2019	Maintenance de progiciel - logiciel sécurité services	3 920,00 €	GFI PROGICIELS	2	Changement de titulaire				INETUM	27/01/2021
2018382AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot 1 consommables	marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE	4	Changement de titulaire		Marché traité à prix unitaires		PLG GRAND NORD	22/01/2021
2018384AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot 3 matériel de nettoyage ergonomique non électrique	marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE	2	Changement de titulaire		Marché traité à prix unitaires		PLG GRAND NORD	22/01/2021
190082	Procédure adaptée	24/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-Octeville Lot n° 3 : couverture - bardage - étanchéité	325 840,85 €	SMAC	2	Reprise de la partie basse du bardage façade Nord-Est du court n° 5		7 975,84 / 2.45 %	336 833,36 / 3.37 %		12/01/2021
190208	Procédure adaptée	17/10/2019	Mission d'amo technique, économique, programmiste complexe Chantereyne	37 600,00 €	D2X INTERNATIONAL	1	prolongation du délai d'exécution, prestations complémentaires, adaptation des modalités de paiement).	18 mois	10 000,00 / 26.59%	47 600,00 / 26.59 %		04/01/2021
20210086	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'un maison d'associations (réhabilitation) ex-école des Pervenches lot 5 : peinture et sol souple	27 920,00 €	Guy Lefevre	1	Prestations en plus - moins value		1 692.52 / 6,06 %	29 612.72 6,06 %		02/09/2021
20210052	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez lot 8 : électricité courants forts et faibles	134 776,00 €	Masselin tertiaire	1	Prestations en plus - moins value		1 860.65 / 1,38 %	136 637.55 / 1,38 %		en cours

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210053-av2	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 9 : ascenseur	39 150,00 €	TK ELEVATOR	2	Prestations en plus - moins value		370,00 / 0,95 %	39520,00 / 0,95 %		23/09/2021
190180-av2	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et couvertures du Théâtre à l'italienne Lot 7 : électricité	149 914,61 €	SELCA	2	Prestations en plus - moins value		"-3 083,51 / -2,06%	148 739,83 / -0,79 %		15/09/2021
190205c	Appel d'offres	10/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot n° 2 : chaudières non murales	3 133 170,33 €	ENGIE COFEFY	3	Prestations en plus - moins value		"-1 006 109,52 / -30.19 %	2 326 505,17 / -30.19 %		16/09/2021
190206c	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation Lot n° 3 : sites spécifiques	1 184 084,20 €	ENGIE COFELY	3	Prestations en plus - moins value		"- 259 463.34 / - 21.59 %	942 034,28 / - 21.59 %		16/09/2021
190177-av 2	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et couvertures du Théâtre à l'italienne Lot 4 : couverture	318 640,81 €	GALLIS	2	Prestations en plus - moins value		1 951,66 / 0,61 %	323 585.73 / 1,55 %		15/09/2021
20210051	Procédure adaptée	01/03/2021	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez lot 7 plomberie	90 549,70 €	TABARIN ET ENTZMANN	1	Prestations en plus - moins value		2054.39 / 2,27%	92604.09 / 2,27 %		23/09/2021
20210084	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'une maison d'associations (réhabilitation) ex-école des Pervenches 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : menuiserie intérieure - plâtrerie	101 794,87 €	SARL MENUISERIE DALMONT	1	Prestations en plus - moins value		3 976,46 / 3,90 %	105 771,33 / 3,90 %		14/09/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modifi- cation	Objet de la modification	Nouvell e durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210084 avt	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'une maison d'associations (réhabilitation) ex- école des Pervenches 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : menuiserie intérieure - plâtrerie	101 794,87 €	SARL MENUISERIE DALMONT	2	Prestations en plus - moins value		20 021.31 / 19,67 %	125 792,63 / 23,57 %		14/09/2021
20210137	Procédure adaptée	05/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du Littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 1 : gros oeuvre	18 430,00 €	MARC SA	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours
20210138	Procédure adaptée	23/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : charpente bois - bardage bois- menuiseries extérieures	14 930,68 €	AMC FOLLIOT	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours
20210139	Procédure adaptée	25/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : couverture panneau sandwich	8 776,92 €	SARL C2L	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modifi- cation	Objet de la modification	Nouvell e durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
20210140	Procédure adaptée	09/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : électricité	660,32 €	INEO NORMANDIE	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours
20210141	Procédure adaptée	05/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : clôtures	4 066,00 €	MARC SA	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours
20210142	Procédure adaptée	05/08/2021	Construction d'un local de stockage à la maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : peinture	1 410,47 €	SAS GUY LEFEVRE	1	erreur matérielle il faut lire à l'article 4 de l'AE, un OS sera délivré pour le démarrage de la préparation et exécution des travaux					en cours

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2021

Les décisions suivantes ont été prises :

Les concessions funéraires suivantes ont été délivrées :

□ **6 Concessions en secteur cinéraire :**

- 5 concessions temporaires : 440, 441, 442, 444, 445
- 1 concession trentenaire : 443

□ **12 Concessions traditionnelles :**

- 5 concessions temporaires : 8138, 8140, 8142, 8143, 8145
- 6 concessions trentenaires : 8135, 8136, 8139, 8141, 8144, 8146
- 1 concession cinquantenaire : 8137